Le statut de la femme et l'action positive/équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens

Rapport du ministre de l'Éducation à l'Assemblée législative

1988

ERRATUM

Page 46, Appendix B, Part One Footnote should read as follows:

Note: Part One of this appendix includes Directors of Education, Assistant Directors and other Supervisory Officers under the category of 'Supervisory Officers' and shows data from all Ontario School Boards.

Page 53, Annexe B, Première partie La remarque devrait se lire comme suit :

Remarque. - La première partie de cette annexe regroupe les directeurs et directrices de l'éducation, directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation et autres agents et agentes de supervision dans la catégorie «Agents et agentes de supervision», et comprend des données provenant de tous les conseils scolaires de l'Ontario.

90-02262/

Aux : Membres de l'Assemblée législative
Province de l'Ontario

J'ai l'honneur de vous présenter le troisième rapport annuel du ministère de l'Éducation sur le statut de la femme et l'action positive/équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens.

Le rapport de cette année montre clairement que, même si le ministère de l'Éducation cherche activement depuis plus de quinze ans à promouvoir l'égalité des chances pour le personnel féminin dans les conseils scolaires, il reste encore beaucoup à faire pour favoriser l'accession des femmes à des postes plus élevés et pour diversifier la répartition des postes qu'elles occupent au sein du système scolaire.

En 1986, le ministère avait, dans sa note Politique/ Programmes n° 92, demandé aux conseils scolaires de diversifier et d'accroître la participation des femmes dans tous les domaines et catégories d'emploi, pour qu'elles y occupent au moins 30 pour 100 des postes d'ici l'an 2000. Selon les statistiques les plus récentes, 17 pour 100 seulement des postes de directeur ou directrice d'école élémentaire et 11 pour 100 des postes de directeur ou directrice d'école secondaire sont occupés par des femmes, alors que le nombre de femmes possédant les qualifications requises pour remplir ces fonctions et occuper d'autres postes de direction ne cesse d'augmenter. En janvier 1989, il n'y avait que deux directrices de l'éducation en Ontario. Peu de femmes exercent des métiers traditionnellement réservés aux hommes, tels que ceux de gardien en chef, surveillant de l'entretien ou des services de gardiennage ou ouvrier qualifié. L'objectif minimum de 30 pour 100 n'a été atteint que dans une seule catégorie d'emploi. À l'heure actuelle, 31 pour 100 des postes de directeur ou directrice adjoint(e) d'école élémentaire sont occupés par des femmes.

Depuis 1985, 102 conseils scolaires ont participé, pendant au moins un an, au Fonds d'encouragement à l'action positive/ équité d'emploi, qui a fourni des subventions d'un montant de plus de quatre millions de dollars. Même si ce programme de financement prend fin en 1989, j'espère fermement que les programmes d'action positive/équité d'emploi mis sur pied grâce à des subventions de démarrage deviendront des éléments permanents et intégraux de la planification à long terme et de la gestion des ressources humaines des conseils scolaires de l'Ontario.

Les écoles sont un microcosme où les élèves découvrent le rôle que jouent les hommes et les femmes sur le marché du travail et acquièrent des attitudes fondamentales quant au rôle qu'ils ou elles seront appelé(e)s à y exercer. Je félicite les conseils scolaires qui ont obtenu des résultats positifs en mettant sur pied des programmes d'action positive/équité d'emploi, et j'invite tous les conseils scolaires à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'équité en matière d'emploi.

Le ministre de l'Éducation,
Chris Ward

Le 30 mars 1989

Table des matières

1. La condition de la femme dans l'enseignement en Ontario 1

1.1 Ministère de l'Éducation 2
1.2 Conseils scolaires 3

2. Situation actuelle concernant l'emploi des femmes dans les conseils scolaires 6

2.1 Cueillette de données 6
2.2 Répartition des employés et employées selon le sexe, à l'intérieur des catégories d'emploi 7
2.3 Répartition des employés et employées selon le sexe, à l'intérieur des principales catégories d'emploi 8
2.4 Répartition des conseils scolaires selon le sexe des employés et employées 10
2.5 Répartition salariale à l'intérieur des principales catégories d'emploi 10

3. Le programme du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi 26

3.1 Subventions et critères 26
3.2 Administration 27
3.3 Participation des conseils scolaires 28
3.4 Conseils ayant atteint la dernière année d'admissibilité aux subventions du Fonds d'encouragement 29

4. Initiatives des conseils scolaires et résultats 30

4.1 Énoncés de politique 30
4.2 Comités d'action positive/équité d'emploi 32
4.3 Postes de coordonnateur et coordonnatrice de l'action positive/équité d'emploi 32
4.4 Plans d'action 33

5. Activités de l'Unité de l'égalité des chances/ Action positive 35

5.1 Projet pilote de cueillette de données 35
5.2 Nouvelles ressources 36
5.3 Réseaux 36
5.4 Séminaire sur les femmes et le leadership 37
5.5 Séminaires à l'intention d'éducateurs européens et d'éducatrices européennes 38
5.6 Programme d'emplois d'été Expérience 88 38
5.7 Projet de loi 69 38
5.8 Rapports annuels des chefs de service administratif 39
5.9 Conférence «Focus on Leadership II: Affirmative Action in School Boards» 39

6. Avantages d'un programme d'action positive/ équité d'emploi 41

Annexe A : Subventions aux conseils scolaires du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, 1985-1988 43
Annexe B : Pourcentage d'administratrices dans l'ensemble du personnel administratif, 1987 49
Annexe C : Faits saillants signalés par des conseils scolaires ayant obtenu en 1987 l'aide financière maximale allouée dans le cadre de leur participation au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi 59
Annexe D : Analyse comparative des données sur le personnel masculin et féminin du système scolaire de l'Ontario, 1978 et 1987 67

1. La condition de la femme dans l'enseignement en Ontario

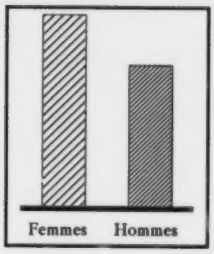

Les femmes représentent 57.4 pour 100 du personnel du ministère de l'Éducation.

Partout en Ontario, la présence des femmes dans le système scolaire est une réalité de plus en plus évidente. Elles représentent près de la moitié de la population des conseils scolaires, des collèges, des universités et des bureaux du ministère de l'Éducation. En 1987-1988, on comptait 2.3 millions de femmes et d'hommes, comme élèves et membres du personnel, dans le système scolaire; 49.1 pour 100 étaient de sexe féminin.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les statistiques relatives aux femmes pour constater qu'elles représentent plus de la moitié du personnel des conseils scolaires (56.6 pour 100) et du personnel du ministère de l'Éducation (57.4 pour 100). On pourrait en déduire qu'il n'est dès lors pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures spéciales en faveur des femmes par l'entremise de programmes d'action positive/équité d'emploi. Toutefois, si l'on examine l'effectif employé dans le secteur de l'éducation, les statistiques indiquent qu'en 1987, 23 pour 100 seulement des cadres du ministère de l'Éducation, 17 pour 100 des directeurs et directrices d'école élémentaire et 11 pour 100 des directeurs et directrices d'école secondaire étaient des femmes.

Le ministère de l'Éducation s'efforce depuis plus de quinze ans de promouvoir l'action positive/équité d'emploi pour les femmes dans le système scolaire. Dès 1973, le ministère avait envoyé aux présidents de conseil scolaire une note dans laquelle il soulignait la nécessité d'accorder aux femmes des chances égales sur le plan de l'emploi et des possibilités d'avancement.

Comme le précisait cette note, il est logique qu'un système scolaire qui prétend offrir des chances égales à ses élèves s'efforce d'afficher la même attitude à l'égard de ceux et celles qui assurent le fonctionnement de ce système. Il faudrait instaurer une politique prévoyant des chances égales d'emploi et de promotion, conçue pour permettre à des femmes qualifiées et compétentes d'assumer des rôles de premier plan à la fois dans ce ministère et dans les conseils scolaires locaux.

En décembre 1986, le ministre de l'Éducation réitérait en ces termes l'engagement pris par le gouvernement vis-à-vis du principe de l'égalité d'emploi dans la note Politique/Programmes n^{o} 92 : «Il est important que ce principe soit observé, plus que partout ailleurs, au sein du système éducatif de la province.»

1.1 Ministère de l'Éducation

En 1974, le ministère de l'Éducation, de concert avec d'autres ministères faisant partie de la Fonction publique de l'Ontario, a lancé un programme d'action positive pour les femmes. L'objectif global de ce programme était d'assurer l'égalité des chances pour le personnel féminin, de même que de favoriser l'accession des femmes à des postes plus élevés et de diversifier la répartition des postes qu'elles occupent au sein du système scolaire. En 1980, on a fixé à 30 pour 100 l'objectif minimal de représentation féminine dans tous les domaines et catégories d'emploi d'ici l'an 2000.

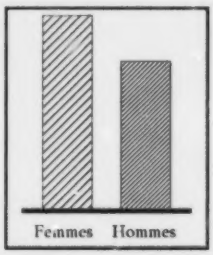

Les femmes représentent 56.6 pour 100 du personnel des conseils scolaires.

Depuis la nomination, en 1975, de la première conseillère à la condition féminine et la création de l'Unité de l'égalité des chances/Action positive en 1979 (faisant maintenant partie de la Direction des ressources humaines), le personnel du ministère a participé à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux. De 1979 à avril 1987, le mandat de l'Unité englobait le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités, et s'étendait également aux conseils scolaires, aux collèges et aux universités. Un programme distinct a été établi par le ministère des Collèges et Universités en 1987.

En juin 1987, le programme d'action positive/équité d'emploi établi par le ministère de l'Éducation à l'intention de son personnel féminin a été élargi de manière à englober les activités poursuivies par le gouvernement concernant l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures conçus pour répondre aux préoccupations exprimées en matière d'égalité d'emploi par les minorités raciales, les personnes handicapées, les francophones et les autochtones.

Mesures visant à améliorer la représentation des femmes au sein des divers postes

Les femmes représentent 57.4 pour 100 de l'ensemble du personnel du ministère de l'Éducation, mais leur représentation au sein des diverses catégories d'emploi est inégale, comme l'indique la figure 1.

Afin d'améliorer ces statistiques, le ministère a entrepris diverses activités à caractère spécial s'inscrivant dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement vis-à-vis de l'action positive/équité d'emploi. Il s'est donné, entre autres, les objectifs suivants :

- augmenter le nombre de femmes dans les neuf catégories d'emploi où elles occupent moins de 30 pour 100 des postes au ministère;
- augmenter les réserves de femmes qualifiées au moyen de la formation en cours d'emploi, du roulement dans l'occupation des emplois, de détachements de personnel, d'affectations spéciales et de programmes de perfectionnement spéciaux;
- fournir un soutien et encourager les femmes à examiner différents débouchés professionnels par l'entremise de réseaux officiels et officieux.

De plus, l'Unité de l'égalité des chances/Action positive prend, sur le plan interministériel, une part active aux mesures adoptées pour élaborer des directives en matière d'équité d'emploi destinées au personnel de la fonction publique de l'Ontario.

Figure 1 : Répartition du personnel du ministère de l'Éducation de l'Ontario : postes classifiés occupés par des femmes, 1987-1988

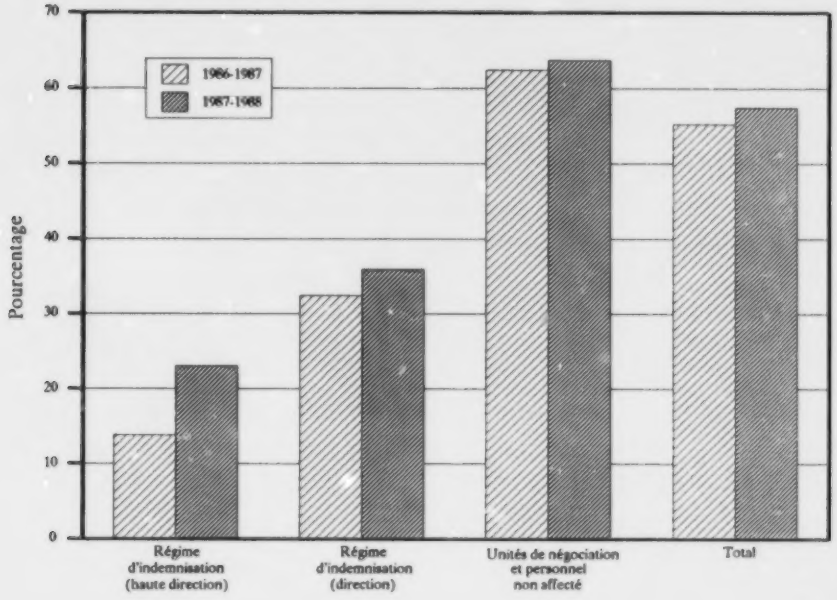

Source : Integrated Payroll Personnel and Employee Benefits Services, 30 sept. 1986 – 27 mars 1988.
Remarque. – Les cadres supérieurs sont couverts par le régime d'indemnisation (haute direction); dans cette catégorie, seulement 23 pour 100 du personnel (7 employées) étaient des femmes en 1987-1988, ce qui représente une augmentation par rapport à 13.8 pour 100 (4 employées) en 1986-1987. Les cadres moyens sont couverts par le régime d'indemnisation (direction); dans cette catégorie, 35.9 pour 100 du personnel (122 employées) étaient des femmes en 1987-1988, contre 32.4 pour cent (101 employées) en 1986-1987. Quant aux unités de négociation et au personnel non affecté, le personnel féminin représentait 63.7 pour 100 (733 employées) du total général en 1987-1988, contre 62.4 pour 100 (721 employées) en 1986-1987.

1.2 Conseils scolaires

Personnel enseignant

En 1986-1987, les femmes représentaient 63 pour 100 du personnel enseignant de l'Ontario, mais la majorité des postes de responsabilité supérieure étaient occupés par des hommes, ainsi que la figure 2 l'indique.

Le déséquilibre marqué constaté entre le nombre de postes occupés par des femmes et ceux occupés par des hommes ne semble pas être dû à un problème d'offre et de demande.

Au cours des dernières années, on a assisté à une augmentation sensible du nombre de femmes qui ont passé avec succès l'examen d'agente de supervision ou de directrice d'école, comme l'indique le tableau 1.

Depuis 1980, 2 696 femmes ont réussi l'examen de directrice d'école, soit 35 pour 100 du total des candidats reçus. Depuis 1980, 325 femmes ont

passé avec succès l'examen d'agente de supervision, soit 30 pour 100 du nombre total des candidats reçus.

Malgré cette augmentation du nombre de femmes manifestant l'intérêt et les aptitudes nécessaires, bien peu ont, jusqu'à présent, réussi à accéder à ces postes de responsabilité supérieure.

Figure 2 : Enseignantes occupant certains postes de responsabilité supérieure

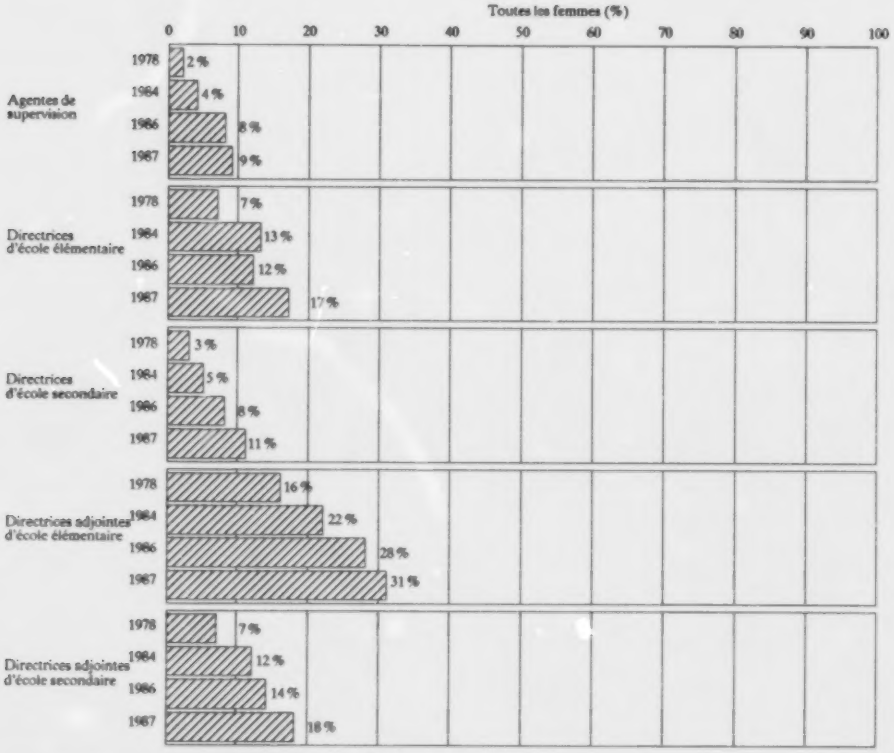

Sources : Données des fichiers du ministère de l'Éducation de l'Ontario et analyses comparatives pour 1972/1984, 1978/1986, et 1978/1987.

Tableau 1 : Nombre de femmes ayant réussi l'examen de directrice d'école ou d'agente de supervision

	Directrice d'école		Agente de supervision	
Année	N^bre	% de tous les candidats reçus	N^bre	% de tous les candidats reçus
1980	130	27	38	22
1981	123	22	31	24
1982	580	32	19	26
1983	255	30	35	32
1984	302	36	24	27
1985	377	42	36	30
1986	453	45	48	40
1987	476	46	46	35
1988	s.o.	s.o.	48	43

Source : Direction des services de l'évaluation et de la supervision, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1988.

Personnel non enseignant

En 1985, le ministère a entrepris de rassembler des données sur le personnel non enseignant pour surveiller la progression des programmes d'action positive/équité d'emploi. Dans la plupart des conseils scolaires, le personnel non enseignant continue d'être regroupé selon le sexe dans des postes traditionnels tels que ceux d'employés ou employées de bureau et de soutien, bien que quelques conseils aient promu plusieurs femmes au poste de gardienne en chef.

2. Situation actuelle concernant l'emploi des femmes dans les conseils scolaires

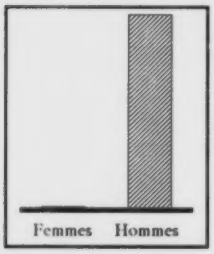

Seulement 1.7 pour 100 des postes de directeur ou directrice de l'éducation sont occupés par des femmes.

2.1 Cueillette de données

L'analyse de l'emploi des femmes dans les conseils scolaires de l'Ontario a été faite à partir des données recueillies dans le cadre de la préparation des rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles. Les données ont été gérées de la même manière qu'en 1986-1987, c'est-à-dire par l'entremise de la Banque de données sur l'action positive (BDAP). À moins que les données rassemblées ne subissent un changement, les renseignements se rapportant à 1987 serviront de base aux analyses entreprises à l'avenir.

Les tableaux que l'on retrouve à la fin de la deuxième partie présentent des données sur la répartition des employés et employées à plein temps, selon le sexe, à l'intérieur des catégories d'emploi (tableau 2); la répartition des employés et employées à plein temps, selon le sexe, à l'intérieur des principales catégories d'emploi (tableaux 3 et 4); la répartition des conseils scolaires, selon le sexe des employés et employées à plein temps (tableau 5); et la répartition du personnel enseignant à plein temps, selon le salaire et les principales catégories d'emploi (tableaux 6, 6B, 7 et 8). Les sections 2.2 à 2.5 présentent les faits saillants de ces tableaux.

Présentation des données et de leurs limites

Les données publiées ne portent que sur le personnel enseignant à plein temps, y compris tout le personnel des écoles élémentaires et secondaires publiques et catholiques, ainsi que toutes les autres personnes employées par les conseils scolaires. L'analyse a repris les catégories d'emploi examinées dans les rapports de septembre des conseils scolaires et les a organisées en quatre grands groupes d'emploi principaux, comme suit :

- Groupe 1 – personnel occupant des postes de responsabilité supérieure dans les conseils scolaires, comme les directeurs et directrices de l'éducation, les directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation, et les agents et agentes de supervision.
- Groupe 1A – conseillers et conseillères pédagogiques.
- Groupe 2 – personnel enseignant dans les écoles et les conseils scolaires : directeurs et directrices d'école, directeurs et directrices adjoint(e)s d'école, chefs de section, enseignants et enseignantes, et «autres enseignants et enseignantes». (L'expression «Autres enseignants et enseignantes» s'applique aux membres du personnel enseignant, comme les bibliothécaires et le personnel d'orientation, qui ne sont pas assignés à une classe ordinaire.)

- Groupe 3 – personnel non enseignant employé dans les écoles et les conseils scolaires.

Il convient de noter que les conseillers et conseillères pédagogiques, antérieurement classé(e)s avec les autres membres du personnel du groupe 1, sont devenu(e)s un sous-groupe du personnel des conseils scolaires.

Lors de l'interprétation des données de l'analyse, il convient de se rappeler qu'elles comportent les limites suivantes :

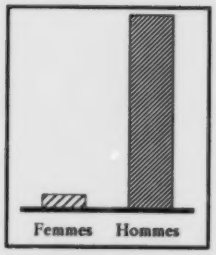

Les postes de responsabilité supérieure sont occupés par 1.3 pour 100 des employés à plein temps et par 0.1 pour 100 des employées à plein temps.

- Bien qu'il y ait similitude entre les données du Rapport sur le personnel enseignant utilisées dans l'analyse comparative (Annexe D) et celles de la Banque de données sur l'action positive, le traitement a introduit de légères différences techniques. C'est pourquoi les données présentées ici et celles contenues dans l'annexe D peuvent diverger légèrement.
- Bien qu'il y eût 182 conseils scolaires au 30 septembre 1987, l'analyse (à l'exception du tableau 5 et de l'annexe D, qui englobent tous les conseils) ne s'applique qu'à 162 conseils. Les 20 conseils exclus de l'analyse n'administraient pas d'école, ou administraient seulement des programmes d'enseignement ou des écoles dans des centres de traitement.
- Les données ayant trait à la rémunération ne sont disponibles que par catégorie. Des distributions de fréquence par tranche salariale ont été présentées pour les principaux groupes de personnel. Au besoin, on indique la tranche salariale qui correspond au salaire moyen.
- L'un des grands conseils scolaires ayant entrepris un reclassement général des enseignants et enseignantes et des chefs de section, les données de 1987-1988 ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.
- Suite à l'extension du financement par les fonds publics des écoles secondaires catholiques jusqu'en treizième année, les chiffres figurant dans le présent rapport ne peuvent être comparés à ceux présentés dans les éditions antérieures des rapports soumis à l'Assemblée législative.

2.2 Répartition des employés et employées selon le sexe, à l'intérieur des catégories d'emploi

Le tableau 2 présente la répartition du personnel à plein temps selon le sexe, à l'intérieur des catégories d'emploi à l'école ou au sein du conseil scolaire, en date du 30 septembre 1987. Pour de nombreuses catégories d'emploi, ce tableau met en évidence la sous-représentation des femmes aux postes de responsabilité supérieure au sein des conseils scolaires. (Les postes de responsabilité supérieure comprennent les postes de directeur et directrice de l'éducation, de directeur et directrice adjoint(e) de l'éducation, d'autres agents et agentes de supervision, et de directeur et directrice d'école, de directeur et directrice adjoint(e) d'école, et de chef de section.) Ainsi, sur 118 postes de directeur et directrice de l'éducation, seulement 1.7 pour 100 sont occupés par des femmes, et 9.7 pour 100 seulement des agents et agentes de supervision sont des femmes. Alors que 74.3 pour 100 des enseignants et enseignantes de classe ordinaire au palier élémentaire sont des femmes, seulement 21.6 pour 100 des postes de directeur et directrice et de directeur et directrice adjoint(e) d'école élémentaire sont occupés par des femmes.

Le tableau 2 confirme également la proportion d'hommes et de femmes dans les catégories d'emploi occupées traditionnellement par l'un ou l'autre sexe.

Les femmes, par exemple, occupent 96.8 pour 100 des postes d'employé et employée de bureau et de soutien, et 93.7 pour 100 des postes d'adjoint et adjointe d'enseignement rémunéré(e). Les hommes, en revanche, représentent 75.6 pour 100 du personnel de supervision, et 85.1 pour 100 du personnel non affecté à la supervision responsable du transport des élèves, des services techniques et d'entretien, des services alimentaires, etc.

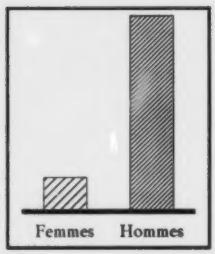

Quarante pour cent des hommes occupant des postes de responsabilité supérieure sont des agents de supervision, contre 7 pour 100 des femmes.

La figure 3 indique la proportion d'hommes et de femmes dans trois groupes de catégories d'emploi donnés. Chaque diagramme à secteurs illustre bien le caractère persistant de la tendance traditionnelle à accorder la préférence à un sexe plutôt qu'à l'autre en ce qui concerne l'exercice de certains emplois dans le secteur de l'enseignement.

2.3 Répartition des employés et employées selon le sexe, à l'intérieur des principales catégories d'emploi

Le tableau 3 montre la répartition du personnel à plein temps selon le sexe, à l'intérieur et dans l'ensemble des quatre principales catégories d'emploi du secteur de l'enseignement. Il permet, entre autres, de faire les constatations suivantes :

- Environ 1.3 pour 100 du personnel masculin à plein temps et 0.1 pour 100 du personnel féminin à plein temps occupent des postes de responsabilité supérieure (directeur et directrice de l'éducation, directeur et directrice adjoint(e) de l'éducation, et agent et agente de supervision).
- En ce qui a trait aux postes des groupes 1 et 1A, 1 010 femmes sur 1 085 (93.1 pour 100) sont conseillères pédagogiques, tandis que seulement 881 hommes sur 1 689 (52.2 pour 100) sont conseillers pédagogiques.
- Environ 8 pour 100 des hommes qui occupent des postes de responsabilité supérieure sont directeurs ou directeurs adjoints de l'éducation, par rapport à 0.3 pour 100 des femmes.
- Environ 40 pour 100 des hommes qui occupent des postes de responsabilité supérieure sont agents de supervision, comparativement à environ 7 pour 100 des femmes.
- Un peu moins de 9 pour 100 des enseignants sont directeurs d'école, par rapport à un peu plus de 1 pour 100 des enseignantes.
- Environ 14 pour 100 des enseignants sont chefs de section, contre environ 4 pour 100 des enseignantes.
- Soixante-quinze pour cent des femmes employées dans des écoles enseignent au palier élémentaire, par rapport à 43 pour 100 des hommes.
- Environ 86 pour 100 des enseignantes employées dans des écoles sont titulaires d'une classe, contre 69 pour 100 des enseignants.
- Environ 55 pour 100 des femmes du groupe 3 sont employées de bureau et de soutien, par rapport à 2 pour 100 des hommes faisant partie de ce groupe.

Figure 3 : Répartition des employés et employées à plein temps, selon le sexe, pour des catégories d'emploi données, 1987

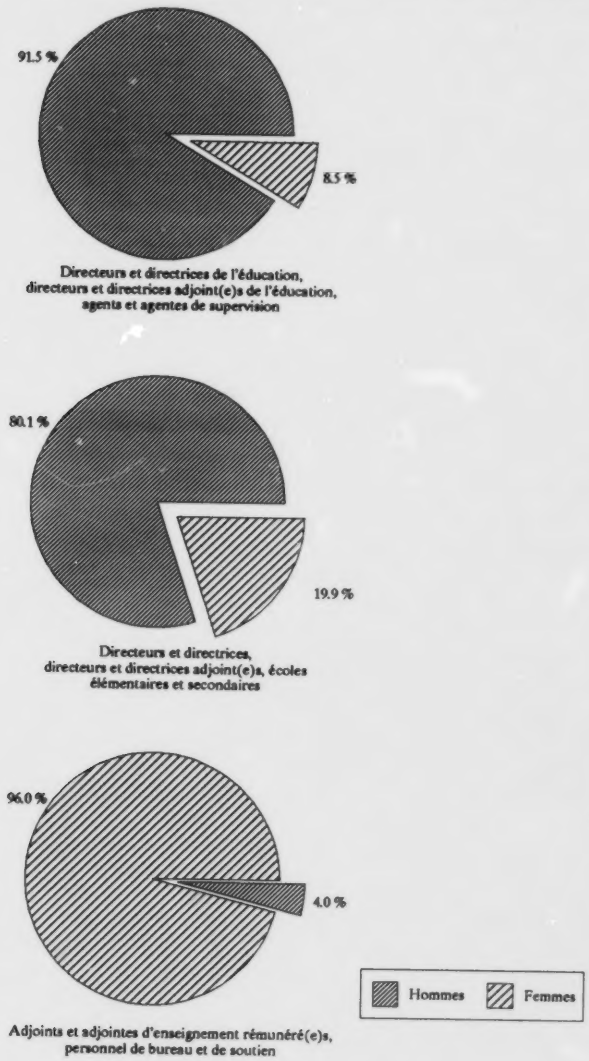

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

- Environ 80 pour 100 des hommes faisant partie du groupe 3 sont classés comme «Autre personnel sur la liste du conseil scolaire (personnel non affecté à la supervision)», contre environ 13 pour 100 des femmes du même groupe.

Bien que les hommes occupant des postes du groupe 3 soient pratiquement aussi nombreux que les femmes, une analyse des rapports hommes/femmes pour les catégories d'emploi faisant partie de ce groupe révèle que les tendances consistant à associer l'exercice d'un emploi à un sexe plutôt qu'à l'autre se maintiennent. Le tableau 4 illustre cet état de choses.

2.4 Répartition des conseils scolaires selon le sexe des employés et employées

Le tableau 5 montre la répartition du personnel à plein temps des conseils scolaires dans chaque catégorie d'emploi selon le sexe (personnel exclusivement masculin, exclusivement féminin, ou bien mixte). Il permet, entre autres, de faire les constatations suivantes :

- Environ 61 pour 100 des conseils scolaires qui emploient des agents et agentes de supervision n'ont que des hommes à ces postes.
- Environ 64 pour 100 des conseils scolaires qui administrent des écoles secondaires n'ont pas de directrice d'école secondaire.
- Environ 43 pour 100 des conseils scolaires qui administrent des écoles secondaires n'ont pas de directrice adjointe d'école secondaire.
- Environ 52 pour 100 des conseils scolaires qui emploient des adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s n'ont que des femmes dans cette catégorie.
- Quelque 70 pour 100 de l'ensemble des conseils scolaires ont un personnel de bureau et de soutien entièrement féminin.

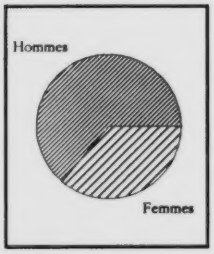

Seulement 66 des 182 conseils scolaires emploient des directrices d'école secondaire.

2.5 Répartition salariale à l'intérieur des principales catégories d'emploi

Les sous-sections suivantes indiquent la distribution de fréquence pour les groupes 1 et 1A (personnel occupant des postes de responsabilité supérieure dans les conseils scolaires et conseillers et conseillères pédagogiques), le groupe 2 (personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires et des conseils scolaires), et le groupe 3 (autre personnel non enseignant employé par les conseils scolaires au niveau des conseils et des écoles). Les tableaux 6, 6B, 7 et 8 ne tiennent pas compte de variables comme l'expérience et la qualification, qui peuvent faire varier les écarts salariaux entre les hommes et les femmes. Il convient de noter que seuls les tableaux concernant le personnel enseignant aux paliers élémentaire et secondaire (tableaux 7 et 8) comprennent le personnel qui ne communique pas de renseignements sur sa rémunération.

Directeurs et directrices de l'éducation, directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation, agents et agentes de supervision (groupe 1) et conseillers et conseillères pédagogiques (groupe 1A)

Le tableau 6 indique la distribution de fréquence pour chacune des quatre catégories d'emploi dans les groupes 1 et 1A. Les données du tableau 6 permettent de faire les constatations suivantes :

- Environ 64 pour 100 des agents de supervision reçoivent 72 000 $ ou plus, alors que seulement 57 pour 100 des agentes de supervision appartiennent à la même tranche salariale. Le salaire moyen des agents et agentes de supervision est compris entre 72 000 $ et 74 999 $.
- Près de la moitié des conseillers pédagogiques reçoivent 54 000 $ ou plus, contre seulement 24 pour 100 des conseillères pédagogiques.

Autres membres du personnel non enseignant des conseils scolaires (groupe 3)

Le tableau 6B présente la répartition du personnel non enseignant appartenant au groupe 3 (personnel paraprofessionnel, techniciens et techniciennes, personnel de bureau et de soutien, adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s), par tranche salariale. La tendance se dégageant de la répartition selon le salaire, dans le groupe 3 considéré dans son ensemble comme dans les diverses catégories d'emploi, montre la prédominance des femmes dans les emplois faiblement rémunérés où elles sont les plus nombreuses. Les constatations suivantes permettent de se faire une idée de cet état de choses :

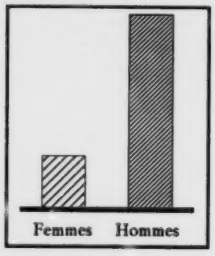

Seulement 18 pour 100 du personnel féminin non enseignant gagne plus de 24 000 $, contre 66 pour 100 du personnel masculin dans le même groupe.

- Il y a 81.8 pour 100 des femmes et 34.2 pour 100 des hommes du groupe 3 qui reçoivent une rémunération de 23 999 $ ou moins.
- Il y a 62.9 pour 100 des femmes et 33.4 pour 100 des hommes faisant partie du personnel de bureau et de soutien qui gagnent moins de 21 000 $. Cependant, 5 pour 100 seulement des femmes de cette catégorie d'emploi, contre 30 pour 100 des hommes, gagnent 27 000 $ ou plus.
- Il y a 68.3 pour 100 des femmes et 70.3 pour 100 des hommes occupant des postes d'adjoint et adjointe d'enseignement rémunéré(e) qui reçoivent une rémunération inférieure à 18 000 $.
- Il y a 31.5 pour 100 des femmes et 18.9 pour 100 des hommes classé(e)s dans la catégorie «Autre personnel paraprofessionnel» qui reçoivent une rémunération inférieure à 18 000 $.
- Le personnel faisant partie de la catégorie «Autre personnel professionnel (non enseignant)» fournit des services dans des domaines tels que le travail social, les tests et l'évaluation psychologiques et les conseils en assiduité scolaire. Le rapport hommes/femmes obtenu pour cette catégorie est relativement faible si on le compare au rapport enregistré pour d'autres paraprofessionnels et paraprofessionnelles, les adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s, et le personnel de bureau et de soutien. Cependant, au niveau de la répartition des salaires, la tendance faisant ressortir une plus forte proportion de femmes dans les fourchettes inférieures de la grille des salaires, et une plus forte proportion d'hommes dans les fourchettes supérieures, se maintient. Environ 12 pour 100 des femmes faisant partie de la catégorie «Autre personnel professionnel» gagnent moins de 24 000 $, et environ 5 pour 100 gagnent 51 000 $ ou plus. En revanche, environ 4 pour 100 des hommes faisant partie de la catégorie «Autre personnel professionnel» gagnent moins de 24 000 $, mais environ 20 pour 100 d'entre eux gagnent 51 000 $ ou plus.

La tendance à observer une plus forte proportion de femmes dans les fourchettes de salaires inférieures se manifeste également dans trois catégories d'emploi où le rapport hommes/femmes indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes : il s'agit des techniciens et techniciennes et des catégories «Autre personnel sur la liste du conseil scolaire (personnel non affecté à la supervision)» et «Autre personnel sur la liste du conseil scolaire (personnel de supervision)». Les données ci-après confirment cette constatation :

- Il y a 14.7 pour 100 des techniciennes et 1.3 pour 100 des techniciens qui gagnent moins de 18 000 $. Parmi les employés et employées faisant partie

de cette classification professionnelle, 17 seulement gagnent 33 000 $ ou plus; tous sont des hommes.

- Parmi les femmes faisant partie de la catégorie «Autre personnel sur la liste du conseil scolaire (personnel de supervision)», 5 pour 100 gagnent 48 000 $ ou plus. En ce qui concerne les hommes, 6.4 pour 100 reçoivent un salaire inférieur à 24 000 $, tandis que 16.5 pour 100 touchent 48 000 $ ou plus.
- La répartition selon la tranche salariale des membres de la catégorie «Autre personnel» montre que 44 pour 100 des femmes et 7.8 pour 100 seulement des hommes gagnent moins de 21 000 $. Cette catégorie est la seule dans laquelle on constate une «prédominance» des femmes à l'extrémité supérieure de la fourchette des salaires. Il convient cependant de noter que le nombre de personnes faisant l'objet de cette constatation est faible; en effet, moins d'un pour cent des hommes (0.66 pour 100) et des femmes (0.79 pour 100) gagnent 42 000 $ ou plus.

Personnel enseignant à plein temps au palier élémentaire (groupe 2)

Le tableau 7 montre la répartition du personnel enseignant à plein temps au palier élémentaire en Ontario selon le sexe, le type de fonctions et l'échelle de salaire. Il importe de noter qu'alors que la grande majorité du personnel enseignant se retrouve dans les écoles, les membres du personnel enseignant travaillant au bureau du conseil scolaire sont inclus dans le groupe 2.

Les données du tableau 7 permettent de tirer les conclusions suivantes :

- Dans ce groupe, le rapport hommes/femmes est d'environ 1 contre 2. Cette proportion ne se retrouve cependant pas dans les tranches salariales supérieures et inférieures : on compte environ sept fois plus de femmes que d'hommes qui reçoivent moins de 30 000 $, et environ deux fois plus d'hommes que de femmes qui ont un salaire supérieur à 51 000 $.
- Le rapport directeurs/directrices d'école, qui est de 5 contre 1, démontre encore une fois la sous-représentation des femmes aux postes de responsabilité supérieure. Dans cette catégorie, environ 43 pour 100 des directeurs d'école et 30 pour 100 des directrices d'école gagnent 60 000 $ ou plus. Toutefois, environ 10 pour 100 des directrices d'école, contre environ 4 pour 100 des directeurs d'école, se placent dans les tranches salariales inférieures (50 999 $ ou moins).
- Le salaire moyen des femmes occupant des postes d'enseignante ou de chef de section et de celles qui font partie de la catégorie «Autres» figure dans une tranche salariale moins élevée que celui des hommes.
- On compte environ deux fois plus de directeurs adjoints d'école que de directrices adjointes d'école. Environ 72.6 pour 100 des directeurs adjoints, contre 73.3 pour 100 des directrices adjointes, gagnent 51 000 $ ou plus. Chez les deux sexes, le salaire moyen se situe entre 51 000 $ et 53 999 $.
- On compte presque trois fois plus d'enseignantes que d'enseignants titulaires. Environ 5.9 pour 100 des hommes et 2.1 pour 100 des femmes faisant partie de cette catégorie professionnelle se trouvent dans les tranches salariales supérieures (51 000 $ ou plus). Environ 4 pour 100 des hommes et environ 9 pour 100 des femmes se placent dans les tranches moins élevées (26 999 $ ou moins). Le salaire moyen des enseignants se situe entre 45 000 $ et 47 999 $, tandis que celui des enseignantes est compris entre 36 000 $ et 38 999 $.

- Presque quatre fois plus de femmes que d'hommes occupent des postes dans d'autres catégories («Autres enseignants et enseignantes»). Environ 14 pour 100 des femmes et environ 7 pour 100 des hommes se situent dans les tranches salariales les moins élevées pour ces postes, c'est-à-dire moins de 30 000 $. En revanche, environ 9 pour 100 des hommes et seulement 4 pour 100 des femmes de ce groupe appartiennent aux tranches de salaire les plus élevées (51 000 $ ou plus). Le salaire moyen se situe entre 39 000 $ et 41 999 $ pour les femmes, et entre 45 000 $ et 47 999 $ pour les hommes.

La figure 4 donne les grandes lignes de la répartition du personnel à plein temps des écoles élémentaires, selon le sexe et la rémunération.

Figure 4 : Répartition du personnel à plein temps au palier élémentaire, selon la rémunération et le sexe, 1987-1988

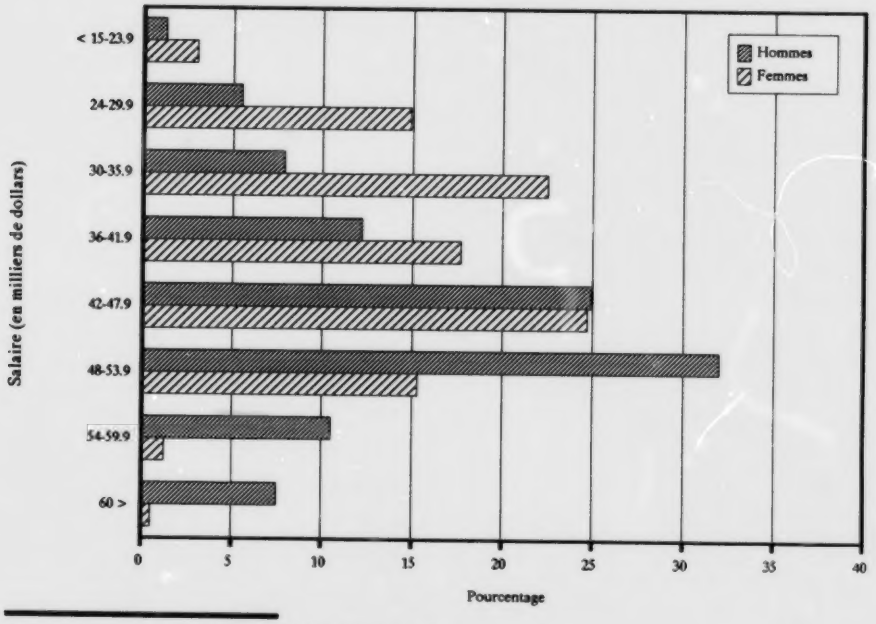

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Personnel enseignant à plein temps des écoles secondaires (groupe 2)

Les données du tableau 8 portent sur le personnel enseignant à plein temps des écoles secondaires financées par les fonds publics de l'Ontario. Précisons que le personnel des écoles secondaires catholiques, pour toutes les années, est inclus. En voici les points saillants :

- On compte presque deux fois plus d'hommes que de femmes dans l'ensemble du personnel enseignant au palier secondaire. À l'instar du personnel enseignant au palier élémentaire, on compte un pourcentage plus élevé de femmes (environ 11 pour 100) que d'hommes (environ 4 pour 100) qui reçoivent un salaire inférieur à 30 000 $, et un pourcentage plus élevé d'hommes (environ 14 pour 100) que de femmes (5.5 pour 100) qui gagnent un salaire de 54 000 $ ou plus.

- Le rapport directeurs/directrices d'école atteint 8 contre 1. Environ 90 pour 100 des directeurs d'école et environ 77 pour 100 des directrices d'école gagnent 60 000 $ ou plus. Aucun(e) directeur ou directrice d'école ne gagne moins de 42 000 $.
- On compte presque cinq directeurs adjoints d'école pour chaque directrice adjointe d'école. De plus, 30.6 pour 100 des directeurs adjoints, par rapport à 41.9 pour 100 des directrices adjointes, gagnent moins de 57 000 $. Chez les deux sexes, le salaire moyen se situe entre 57 000 $ et 59 999 $.
- On constate qu'il y a presque trois hommes chefs de section pour chaque femme qui occupe le même poste. Bien que le salaire moyen des hommes et des femmes à ce poste se situe entre 51 000 $ et 53 999 $, le pourcentage de femmes chefs de section (26.2 pour 100) qui gagnent moins de 48 000 $ est presque deux fois et demie plus élevé que celui des hommes.
- On compte 1.5 enseignant de classe ordinaire pour chaque enseignante de classe ordinaire dans les écoles secondaires de l'Ontario. Environ 13 pour 100 des enseignantes, contre 6 pour 100 des enseignants, gagnent moins de 30 000 $. À l'extrémité supérieure de l'échelle salariale (51 000 $ ou plus), on retrouve environ 20 pour 100 des enseignants, comparativement à 10 pour 100 des enseignantes. Le salaire moyen se situe entre 48 000 $ et 50 999 $ pour les hommes, mais entre 42 000 $ et 44 999 $ pour les femmes.

La figure 5 donne les grandes lignes de la répartition du personnel à plein temps des écoles secondaires, selon le sexe et la rémunération.

Figure 5 : Répartition du personnel à plein temps au palier secondaire, selon la rémunération et le sexe, 1987-1988

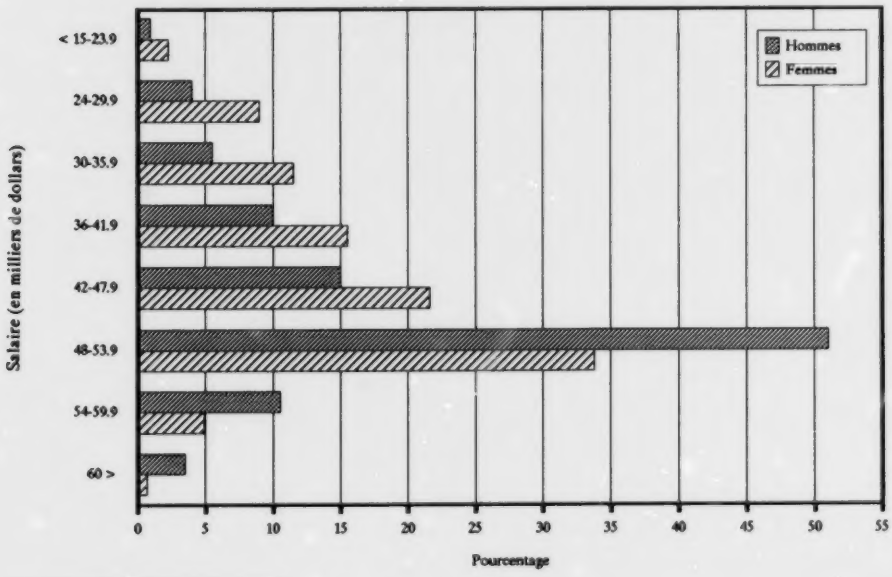

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Tableau 2 : Répartition des employés et employées à plein temps, selon le sexe, à l'intérieur des catégories d'emploi, au 30 septembre 1987

Catégorie d'emploi	Répartition provinciale				Répartition de votre conseil			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Groupes 1 et 1A								
Directeurs et directrices de l'éducation	116	98.3	2	1.7				
Directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation	24	96.0	1	4.0				
Agents et agentes de supervision	668	90.3	72	9.7				
Total (Groupe 1)	**808**		**75**					
Groupe 1A								
Conseillers et conseillères pédagogiques	881	46.6	1 010	53.4				
Total (Groupes 1 et 1A)	**1 689**		**1 085**					
Groupe 2 [a]								
Directeurs et directrices d'école								
Élémentaire	3 112	82.6	654	17.4				
Secondaire	664	88.8	84	11.2				
Directeurs et directrices adjoint(e)s d'école								
Élémentaire	1 134	68.8	515	31.2				
Secondaire	848	82.5	180	17.5				
Chefs de section [b]								
Élémentaire	271	55.0	222	45.0				
Secondaire	5 810	73.3	2 116	26.7				
Enseignants et enseignantes [b]								
Élémentaire	13 101	25.7	37 817	74.3				
Secondaire	16 912	59.7	11 404	40.3				
Autres enseignants et enseignantes[c]								
Élémentaire	1 029	20.4	4 022	79.6				
Secondaire	800	55.4	644	44.6				
Total (Groupe 2)	**43 681**		**57 658**					
Groupe 3								
Autre personnel professionnel (non enseignant)[d]	454	31.9	968	68.1				
Paraprofessionnels et paraprofessionnelles								
Adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s	263	6.3	3 938	93.7				
Techniciens et techniciennes	531	74.3	184	25.7				
Autres [e]	106	18.9	454	81.1				
Personnel de bureau et de soutien	338	3.2	10 329	96.8				
Autre personnel sur la liste du conseil scolaire [f]								
Personnel de supervision	1 737	75.6	561	24.4				
Personnel non affecté à la supervision	13 749	85.1	2 407	14.9				
Total (Groupe 3)	**17 178**		**18 841**					
Total (Groupes 1, 1A, 2 et 3)	**62 548**		**77 584**					

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. - Les données incluent les écoles secondaires catholiques, de la neuvième à la treizième année.

a) Les chiffres se rapportant au groupe 2 peuvent varier à l'intérieur du rapport en raison des diverses méthodes utilisées pour en faire le résumé.

b) Comme l'un des grands conseils scolaires a procédé à un reclassement approfondi des chefs de section et des enseignants et enseignantes, les données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

c) Il s'agit des personnes qui, dans une école, n'ont pas de fonctions liées à l'enseignement comme les bibliothécaires et les orienteurs et orienteuses.

d) Cette catégorie inclut le personnel professionnel qui offre des services éducatifs aux élèves comme les psychologues, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales et les conseillers et conseillères en assiduité scolaire.

e) Ceci comprend les aumôniers, les surveillants et surveillantes de baignade, le personnel assigné à l'enseignement de plein air, les surveillants et surveillantes des repas et les aides-infirmiers et aides-infirmières.

f) Cette catégorie recouvre le personnel assigné aux renseignements au public, aux services alimentaires, aux services techniques et d'entretien et au transport des élèves.

Tableau 3 : Répartition des employés et employées à plein temps, selon le sexe, à l'intérieur et dans l'ensemble des principales catégories d'emploi, au 30 septembre 1987

Catégorie d'emploi	Répartition provinciale				Répartition de votre conseil			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Groupes 1 et 1A								
Directeurs et directrices de l'éducation	116	6.9	2	0.2				
Directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation	24	1.4	1	0.1				
Agents et agentes de supervision	668	39.6	72	6.6				
Total (Groupe 1)	**808**		**75**					
Pourcentage du groupe 1 par rapport au total général		1.3		0.1				
Groupe 1A								
Conseillers et conseillères pédagogiques	881	52.2	1 010	93.1				
Pourcentage du groupe 1A par rapport au total général		1.4		1.3				
Total (Groupes 1 et 1A)	**1 689**	**100.0**	**1 085**	**100.0**				
Pourcentage des groupes 1 et 1A par rapport au total général		2.7		1.4				
Groupe 2 [a]								
Directeurs et directrices d'école								
Élémentaire	3 112	7.1	654	1.1				
Secondaire	664	1.5	84	0.1				
Directeurs et directrices adjoint(e)s d'école								
Élémentaire	1 134	2.6	515	0.9				
Secondaire	848	1.9	180	0.3				
Chefs de section [b]								
Élémentaire	271	0.6	222	0.4				
Secondaire	5 810	13.3	2 116	3.7				
Enseignants et enseignantes [b]								
Élémentaire	13 101	30.0	37 817	65.6				
Secondaire	16 912	38.7	11 404	19.8				
Autres enseignants et enseignantes [c]								
Élémentaire	1 029	2.4	4 022	7.0				
Secondaire	800	1.8	644	1.1				
Total (Groupe 2)	**43 681**	**100.0**	**57 658**	**100.0**				
Pourcentage du groupe 2 par rapport au total général		69.8		74.3				
Groupe 3								
Autre personnel professionnel (non enseignant) [d]	454	2.6	968	5.1				
Paraprofessionnels et paraprofessionnelles								
Adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s	263	1.5	3 938	20.9				
Techniciens et techniciennes	531	3.1	184	1.0				
Autres [e]	106	0.6	454	2.4				
Personnel de bureau et de soutien	338	2.0	10 329	54.8				
Autre personnel sur la liste du conseil scolaire [f]								
Personnel de supervision	1 737	10.1	561	3.0				
Personnel non affecté à la supervision	13 749	80.0	2 407	12.8				
Total (Groupe 3)	**17 178**	**100.0**	**18 841**	**100.0**				
Pourcentage du groupe 3 par rapport au total général		27.5		24.3				
Total (Groupes 1, 1A, 2 et 3)	**62 548**		**77 584**					

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. - Les données incluent les écoles secondaires catholiques, de la neuvième à la treizième année.

a) Les chiffres se rapportant au groupe 2 peuvent varier à l'intérieur du rapport en raison des diverses méthodes utilisées pour en faire le résumé.

Tableau 4 : Rapport hommes/femmes dans les catégories d'emploi du groupe 3

Catégorie d'emploi	Rapport hommes/femmes		
Dans l'ensemble (Groupe 3)	1.0	:	1.1
Autre personnel professionnel (non enseignant)	1.0	:	2.1
Autre personnel paraprofessionnel	1.0	:	4.3
Adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s	1.0	:	15.0
Personnel de bureau et de soutien	1.0	:	30.6
Techniciens et techniciennes	2.9	:	1.0
Autre personnel sur la liste du conseil scolaire (personnel de supervision)	3.1	:	1.0
Autre personnel sur la liste du conseil scolaire (personnel non affecté à la supervision)	5.7	:	1.0

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

b) Comme l'un des grands conseils scolaires a procédé à un reclassement approfondi des chefs de section et des enseignants et enseignantes, les données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

c) Il s'agit des personnes qui, dans une école, n'ont pas de fonctions liées à l'enseignement comme les bibliothécaires et les orienteurs et orienteuses.

d) Cette catégorie inclut le personnel professionnel qui offre des services éducatifs aux élèves comme les psychologues, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales et les conseillers et conseillères en assiduité scolaire.

e) Ceci comprend les aumôniers, les surveillants et surveillantes de baignade, le personnel assigné à l'enseignement de plein air, les surveillants et surveillantes des repas et les aides-infirmiers et aides-infirmières.

f) Cette catégorie recouvre le personnel assigné aux renseignements au public, aux services alimentaires, aux services techniques et d'entretien et au transport des élèves.

Tableau 5 : Répartition des employés et employées à plein temps pour chaque catégorie d'emploi, selon le sexe, au 30 septembre 1987

Catégorie d'emploi	Hommes seulement		Femmes seulement		Hommes et femmes		Ensemble des conseils		Conseils employant des femmes	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Groupes 1 et 1A										
Directeurs et directrices de l'éducation	116	98.3	2	1.7	0	0.0	118	100	2	1.7
Directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation	12	92.3	0	0.0	1	7.7	13	100	1	7.7
Agents et agentes de supervision	69	61.1	2	1.8	42	37.2	113	100	44	38.9
Groupe 1A										
Conseillers et conseillères pédagogiques	9	8.0	13	11.5	91	80.5	113	100	104	92.0
Groupe 2 [a]										
Directeurs et directrices d'école										
Élémentaire	37	21.8	13	7.6	120	70.6	170	100	133	78.2
Secondaire	71	63.4	0	0.0	41	36.6	112	100	41	36.6
Directeurs et directrices adjoint(e)s d'école										
Élémentaire	26	22.4	3	2.6	87	75.0	116	100	90	77.6
Secondaire	46	42.6	0	0.0	62	57.4	108	100	62	57.4
Chefs de section [b]										
Élémentaire	4	16.0	8	32.0	13	52.0	25	100	21	84.0
Secondaire	8	7.3	0	0.0	101	92.7	109	100	101	92.7
Enseignants et enseignantes [b]										
Élémentaire	1	0.6	12	7.2	153	92.2	166	100	165	99.4
Secondaire	0	0.0	0	0.0	117	100.0	117	100	117	100.0
Autres enseignants et enseignantes [c]										
Élémentaire	2	1.4	25	18.1	111	80.4	138	100	136	98.6
Secondaire	14	14.0	6	6.0	80	80.0	100	100	86	86.0
Groupe 3										
Autre personnel professionnel (non enseignant) [d]	13	12.0	23	21.3	72	66.7	108	100	95	88.0
Paraprofessionnels et paraprofessionnelles										
Adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s	1	0.8	66	51.6	61	47.7	128	100	127	99.2
Techniciens et techniciennes	46	43.8	13	12.4	46	43.8	105	100	59	56.2
Autres [e]	4	7.3	28	50.9	23	41.8	55	100	51	92.7
Personnel de bureau et de soutien	0	0.0	103	70.1	44	29.9	147	100	147	100.0
Autre personnel sur la liste du conseil scolaire [f]										
Personnel de supervision	44	32.1	3	2.2	90	65.7	137	100	93	67.9
Personnel non affecté à la supervision	15	10.3	11	7.6	119	82.1	145	100	130	89.7

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. - Les données incluent les écoles secondaires catholiques, de la neuvième à la treizième année.

a) Les chiffres se rapportant au groupe 2 peuvent varier à l'intérieur du rapport en raison des diverses méthodes utilisées pour en faire le résumé.

b) Comme l'un des grands conseils scolaires a procédé à un reclassement approfondi des chefs de section et des enseignants et enseignantes, les données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

c) Il s'agit des personnes qui, dans une école, n'ont pas de fonctions liées à l'enseignement comme les bibliothécaires et les orienteurs et orienteuses.

d) Cette catégorie inclut le personnel professionnel qui offre des services éducatifs aux élèves comme les psychologues, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales et les conseillers et conseillères en assiduité scolaire.

e) Ceci comprend les aumôniers, les surveillants et surveillantes de baignade, le personnel assigné à l'enseignement de plein air, les surveillants et surveillantes des repas et les aides-infirmiers et aides-infirmières.

f) Cette catégorie recouvre le personnel assigné aux renseignements au public, aux services alimentaires, aux services techniques et d'entretien et au transport des élèves.

Tableau 6 : Personnel enseignant à plein temps des conseils scolaires et des écoles, réparti selon le sexe, l'échelle de salaire et le type de fonctions, 1987-1988 (Groupes 1 et 1A)

	Groupe 1										Groupe 1A							
	Directeurs et directrices de l'éducation Directeurs et directrices adjoint(e)s de l'éducation [a]				Agents et agentes de supervision				Total (Groupe 1)				Conseillers et conseillères pédagogiques				Total (Groupes 1 et 1A)				
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		
Salaire (en dollars)	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	Total
Moins de 30 000													2	0.2	8	0.8	2	0.1	8	0.7	10
30 000 - 32 999					1	0.1			1	0.1			1	0.1	11	1.1	2	0.1	11	1.0	13
33 000 - 35 999													3	0.3	10	1.0	3	0.2	10	0.9	13
36 000 - 38 999					1	0.1			1	0.1			10	1.1	25	2.5	11	0.7	25	2.3	36
39 000 - 41 999													12	1.4	42	4.2	12	0.7	42	3.9	54
42 000 - 44 999					3	0.4			3	0.4			21	2.4	53	5.2	24	1.4	53	4.9	77
45 000 - 47 999							1	1.4			1	1.3	57	6.5	122	12.1	57	3.4	123	11.3	180
48 000 - 50 999					2	0.3			2	0.2			146	16.6	279	27.6	148	8.8	279	25.7	427
51 000 - 53 999					6	0.9	1	1.4	6	0.7	1	1.3	201	22.8	218	21.6	207	12.3	219	20.2	426
54 000 - 56 999					4	0.6			4	0.5			220	25.0	148	14.7	224	13.3	148	13.6	372
57 000 - 59 999					8	1.2			8	1.0			116	13.2	68	6.7	124	7.3	68	6.3	192
60 000 - 62 999	1	0.7			10	1.5	1	1.4	11	1.4	1	1.3	51	5.8	13	1.3	62	3.7	14	1.3	76
63 000 - 65 999	2	1.4			25	3.7	6	8.3	27	3.3	6	8.0	22	2.5	7	0.7	49	2.9	13	1.2	62
66 000 - 68 999	3	2.1			66	9.9	13	18.1	69	8.5	13	17.3	15	1.7	1	0.1	84	5.0	14	1.3	98
69 000 - 71 999	7	5.0			116	17.4	9	12.5	123	15.2	9	12.0	3	0.3	1	0.1	126	7.5	10	0.9	136
72 000 - 74 999	12	8.6			167	25.0	14	19.4	179	22.2	14	18.7			4	0.4	179	10.6	18	1.7	197
75 000 - 77 999	17	12.1	1	33.3	94	14.1	6	8.3	111	13.7	7	9.3					111	6.6	7	0.6	118
78 000 - 80 999	22	15.7			64	9.6	7	9.7	86	10.6	7	9.3	1	0.1			87	5.2	7	0.6	94
81 000 - 83 999	20	14.3			58	8.7	9	12.5	78	9.7	9	12.0					78	4.6	9	0.8	87
84 000 et plus	56	40.0	2	66.7	43	6.4	5	6.9	99	12.3	7	9.3					99	5.9	7	0.6	106
Total	**140**	**100.0**	**3**	**100.0**	**668**	**100.0**	**72**	**100.0**	**808**	**100.0**	**75**	**100.0**	**881**	**100.0**	**1 010**	**100.0**	**1 689**	**100.0**	**1 085**	**100.0**	**2 774**

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

a) Dans ce tableau seulement, les postes de directeur et directrice ainsi que ceux de directeur et directrice adjoint(e) ont été combinés à des fins de confidentialité.

Tableau 6B : Personnel enseignant à plein temps des conseils scolaires et des écoles, réparti selon le sexe, l'échelle de salaire et le type de fonctions, 1987-1988 (Groupe 3)

	Autre personnel professionnel (non enseignant)[a]				Adjoints et adjointes d'enseignement rémunéré(e)s				Techniciens et techniciennes				Autre personnel paraprofessionnel[b]			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Salaire (en dollars)	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Moins de 9 000	1	0.2	2	0.2	5	1.9	115	2.9			1	0.5			2	0.4
9 000 - 11 999			2	0.2	9	3.4	388	9.9			2	1.1			5	1.1
12 000 - 14 999			3	0.3	74	28.1	794	20.2	2	0.4	1	0.5	2	1.9	31	6.8
15 000 - 17 999	2	0.4	18	1.9	97	36.9	1 393	35.4	5	0.9	23	12.5	18	17.0	105	23.1
18 000 - 20 999	4	0.9	37	3.8	56	21.3	664	16.9	38	7.2	62	33.7	18	17.0	157	34.6
21 000 - 23 999	11	2.4	51	5.3	15	5.7	511	13.0	235	44.3	70	38.0	38	35.8	82	18.1
24 000 - 26 999	10	2.2	68	7.0	7	2.7	64	1.6	107	20.2	14	7.6	13	12.3	43	9.5
27 000 - 29 999	39	8.6	121	12.5			7	0.2	93	17.5	9	4.9	10	9.4	9	2.0
30 000 - 32 999	41	9.0	102	10.5			1	0.0	34	6.4	2	1.1	5	4.7	7	1.5
33 000 - 35 999	35	7.7	89	9.2					8	1.5					9	2.0
36 000 - 38 999	33	7.3	101	10.4			1	0.0	4	0.8					1	0.2
39 000 - 41 999	45	9.9	96	9.9					4	0.8			1	0.9	1	0.2
42 000 - 44 999	26	5.7	63	6.5									1	0.9		
45 000 - 47 999	57	12.6	121	12.5											2	0.4
48 000 - 50 999	60	13.2	50	5.2												
51 000 - 53 999	55	12.1	22	2.3												
54 000 - 56 999	13	2.9	10	1.0												
57 000 - 59 999	13	2.9	8	0.8												
60 000 et plus	9	2.0	4	0.4					1	0.2						
Total	**454**	**100.0**	**968**	**100.0**	**263**	**100.0**	**3 938**	**100.0**	**531**	**100.0**	**184**	**100.0**	**106**	**100.0**	**454**	**100.0**

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

a) Cette catégorie inclut le personnel professionnel qui offre des services éducatifs aux élèves comme les psychologues, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales et les conseillers et conseillères en assiduité scolaire.

b) Ceci comprend les aumôniers, les surveillants et surveillantes de baignade, le personnel assigné à l'enseignement de plein air, les surveillants et surveillantes des repas, les aides-infirmiers et aides-infirmières.

Tableau 6B (suite)

Salaire (en dollars)	Autre personnel sur la liste du conseil scolaire [c] — Personnel non affecté à la supervision — Hommes N^bre	Hommes %	Femmes N^bre	Femmes %	Autre personnel sur la liste du conseil scolaire [c] — Personnel de supervision — Hommes N^bre	Hommes %	Femmes N^bre	Femmes %	Personnel de bureau et de soutien — Hommes N^bre	Hommes %	Femmes N^bre	Femmes %	Total — Hommes N^bre	Hommes %	Femmes N^bre	Femmes %	Total
Moins de 9 000	24	0.2	83	3.4			1	0.2			6	0.1	30	0.2	209	1.1	**239**
9 000 - 11 999	24	0.2	43	1.8							34	0.3	33	0.2	474	2.5	**507**
12 000 - 14 999	139	1.0	116	4.8	2	0.1	4	0.7	2	0.6	395	3.8	221	1.3	1 344	7.1	**1 565**
15 000 - 17 999	108	0.8	414	17.2			18	3.2	28	8.3	2 334	22.6	258	1.5	4 305	22.8	**4 563**
18 000 - 20 999	781	5.7	404	16.8	10	0.6	4	0.7	83	24.6	3 730	36.1	990	5.8	5 058	26.8	**6 048**
21 000 - 23 999	3 859	28.1	690	28.7	99	5.7	37	6.6	90	26.6	2 582	25.0	4 347	25.3	4 023	21.4	**8 370**
24 000 - 26 999	5 104	37.1	349	14.5	186	10.7	61	10.9	33	9.8	772	7.5	5 460	31.8	1 371	7.3	**6 831**
27 000 - 29 999	2 297	16.7	117	4.9	137	7.9	92	16.4	65	19.2	391	3.8	2 641	15.4	746	4.0	**3 387**
30 000 - 32 999	392	2.9	91	3.8	157	9.0	99	17.6	27	8.0	65	0.6	656	3.8	367	1.9	**1 023**
33 000 - 35 999	426	3.1	42	1.7	234	13.5	72	12.8	8	2.4	19	0.2	711	4.1	231	1.2	**942**
36 000 - 38 999	356	2.6	22	0.9	180	10.4	58	10.3			1	0.0	573	3.3	184	1.0	**757**
39 000 - 41 999	148	1.1	17	0.7	207	11.9	45	8.0	1	0.3			406	2.4	159	0.8	**565**
42 000 - 44 999	43	0.3	3	0.1	102	5.9	21	3.7	1	0.3			173	1.0	87	0.5	**260**
45 000 - 47 999	15	0.1	6	0.2	136	7.8	21	3.7					208	1.2	148	0.8	**356**
48 000 - 50 999	13	0.1	3	0.1	69	4.0	10	1.8					142	0.8	63	0.3	**205**
51 000 - 53 999	2	0.0	5	0.2	36	2.1	3	0.5					93	0.5	32	0.2	**125**
54 000 - 56 999	5	0.0	2	0.1	55	3.2	6	1.1					73	0.4	18	0.1	**91**
57 000 - 59 999	10	0.1			51	2.9	1	0.2					74	0.4	9	0.0	**83**
60 000 et plus	3	0.0			76	4.4	8	1.4					88	0.5	12	0.1	**100**
Total	**13 749**	**100.0**	**2 407**	**100.0**	**1 737**	**100.0**	**561**	**100.0**	**338**	**100.0**	**10 329**	**100.0**	**17 178**	**100.0**	**18 841**	**100.0**	**36 019**

c) Cette catégorie recouvre le personnel assigné aux renseignements au public, aux services alimentaires, aux services techniques et d'entretien et au transport des élèves.

Tableau 7 : Personnel enseignant à plein temps des écoles élémentaires, réparti selon le sexe, l'échelle de salaire et le type de fonctions, 1987-1988 (Groupe 2)

	Directeurs et directrices d'école				Directeurs et directrices adjoint(e)s d'école				Chefs de section [a]			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Salaire (en dollars)	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Moins de 15 000			1	0.2								
15 000 - 17 999												
18 000 - 20 999												
21 000 - 23 999									1	0.5		
24 000 - 26 999			1	0.2			1	0.2	1	0.5	1	0.9
27 000 - 29 999			1	0.2			4	0.8			1	0.9
30 000 - 32 999			4	0.7			1	0.2	3	1.6	4	3.5
33 000 - 35 999	3	0.1	2	0.3	2	0.2	2	0.4			5	4.4
36 000 - 38 999	1	0.0	4	0.7	6	0.5	8	1.6	3	1.6	8	7.0
39 000 - 41 999	6	0.2	6	1.0	7	0.6	10	2.0	10	5.3	10	8.8
42 000 - 44 999	17	0.6	8	1.3	36	3.2	12	2.4	18	9.6	12	10.5
45 000 - 47 999	32	1.1	12	2.0	72	6.4	20	4.0	7	3.7	5	4.4
48 000 - 50 999	71	2.3	23	3.8	182	16.3	75	14.9	39	20.7	10	8.8
51 000 - 53 999	196	6.5	64	10.6	383	34.2	186	37.1	105	55.9	53	46.5
54 000 - 56 999	489	16.2	127	21.0	403	36.0	175	34.9	1	0.5	1	0.9
57 000 - 59 999	916	30.3	165	27.2	19	1.7	4	0.8				
60 000 - 62 999	602	19.9	79	13.0	5	0.4						
63 000 - 65 999	547	18.1	89	14.7								
66 000 et plus	136	4.5	18	3.0								
Non déclaré	7	0.2	2	0.3	5	0.4	4	0.8			4	3.5
Total	**3 023**	**100.0**	**606**	**100.0**	**1 120**	**100.0**	**502**	**100.0**	**188**	**100.0**	**114**	**100.0**

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. – On entend par «personnel enseignant» les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école, les chefs de section, les enseignants et enseignantes assigné(e)s à une classe ordinaire et les autres membres du personnel enseignant. Dans la section 2.5 (partie 2), les faits saillants du tableau 7 concernant le salaire font exception de la catégorie «Non déclaré».

a) L'un des principaux conseils scolaires a classé 76 hommes et 102 femmes comme enseignants et enseignantes plutôt que comme chefs de section; par conséquent, ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

Tableau 7 (suite)

Salaire (en dollars)	Enseignants et enseignantes assigné(e)s à une classe ordinaire [a]				Autres enseignants et enseignantes [b]				Total du personnel enseignant				
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Total
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	
Moins de 15 000	10	0.1	71	0.2			6	0.2	10	0.1	78	0.2	**88**
15 000 - 17 999	7	0.1	81	0.2			9	0.2	7	0.0	90	0.2	**97**
18 000 - 20 999	15	0.1	112	0.3	1	0.1	16	0.4	16	0.1	128	0.3	**144**
21 000 - 23 999	134	1.1	678	1.9	13	1.3	67	1.7	148	0.8	745	1.8	**893**
24 000 - 26 999	317	2.6	2 160	6.1	28	2.8	163	4.2	346	2.0	2 326	5.7	**2 672**
27 000 - 29 999	488	4.0	3 325	9.3	25	2.5	288	7.3	513	2.9	3 619	8.9	**4 132**
30 000 - 32 999	574	4.7	3 918	11.0	45	4.5	317	8.1	622	3.6	4 244	10.4	**4 866**
33 000 - 35 999	615	5.1	4 222	11.9	55	5.5	480	12.2	675	3.9	4 711	11.6	**5 386**
36 000 - 38 999	595	4.9	2 755	7.7	59	5.9	337	8.6	664	3.8	3 112	7.6	**3 776**
39 000 - 41 999	1 356	11.1	3 580	10.1	74	7.4	292	7.4	1 453	8.3	3 898	9.6	**5 351**
42 000 - 44 999	1 485	12.2	3 599	10.1	75	7.5	318	8.1	1 631	9.3	3 949	9.7	**5 580**
45 000 - 47 999	2 364	19.4	5 303	14.9	198	19.9	684	17.4	2 673	15.3	6 024	14.8	**8 697**
48 000 - 50 999	3 487	28.7	4 217	11.9	326	32.8	709	18.1	4 105	23.5	5 034	12.4	**9 139**
51 000 - 53 999	697	5.7	723	2.0	79	7.9	156	4.0	1 460	8.3	1 182	2.9	**2 642**
54 000 - 56 999	17	0.1	7	0.0	4	0.4	4	0.1	914	5.2	314	0.8	**1 228**
57 000 - 59 999	1	0.0	1	0.0	1	0.1			937	5.4	170	0.4	**1 107**
60 000 - 62 999	1	0.0			1	0.1			609	3.5	79	0.2	**688**
63 000 - 65 999					1	0.1			548	3.1	89	0.2	**637**
66 000 et plus	1	0.0	1	0.0					137	0.8	19	0.0	**156**
Non déclaré	7	0.1	820	2.3	10	1.0	80	2.0	24	0.1	910	2.2	**934**
Total	**12 171**	**100.0**	**35 573**	**100.0**	**995**	**100.0**	**3 926**	**100.0**	**17 497**	**100.0**	**40 721**	**100.0**	**58 218**

a) L'un des principaux conseils scolaires a classé 76 hommes et 102 femmes comme enseignants et enseignantes plutôt que comme chefs de section; par conséquent, ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

b) On entend en règle générale par « autres enseignants et enseignantes » les enseignants et enseignantes qui ne sont pas assigné(e)s à une classe ordinaire, comme les bibiothécaires et les orienteurs et orienteuses.

Tableau 8 : Personnel enseignant à plein temps des écoles secondaires, réparti selon le sexe, l'échelle de salaire et le type de fonctions, 1987-1988 (Groupe 2)

Salaire (en dollars)	Directeurs et directrices d'école				Directeurs et directrices adjoint(e)s d'école				Chefs de section [a]			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Moins de 15 000									1	0.0		
15 000 - 17 999									1	0.0		
18 000 - 20 999												
21 000 - 23 999									1	0.0	3	0.1
24 000 - 26 999									7	0.1	4	0.2
27 000 - 29 999									11	0.2	10	0.5
30 000 - 32 999									10	0.2	12	0.6
33 000 - 35 999									26	0.5	20	1.0
36 000 - 38 999							1	0.6	49	0.9	46	2.2
39 000 - 41 999					3	0.4			94	1.7	90	4.4
42 000 - 44 999	1	0.2	1	1.3	6	0.7			200	3.5	157	7.6
45 000 - 47 999					8	0.9	2	1.1	198	3.5	183	8.9
48 000 - 50 999	4	0.6	1	1.3	22	2.6	4	2.2	632	11.1	317	15.4
51 000 - 53 999	5	0.8			47	5.5	8	4.4	2 530	44.6	714	34.7
54 000 - 56 999	7	1.1	4	5.2	172	20.3	60	33.3	1 862	32.8	446	21.7
57 000 - 59 999	41	6.6	11	14.3	300	35.4	67	37.2	12	0.2	3	0.1
60 000 - 62 999	47	7.6	10	13.0	279	32.9	37	20.6			2	0.1
63 000 - 65 999	136	22.0	21	27.3	6	0.7						
66 000 et plus	373	60.4	27	35.1					1	0.0		
Non déclaré	4	0.6	2	2.6	5	0.6	1	0.6	36	0.6	52	2.5
Total	**618**	**100.0**	**77**	**100.0**	**848**	**100.0**	**180**	**100.0**	**5 671**	**100.0**	**2 059**	**100.0**

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. – On entend par «personnel enseignant» les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école, les chefs de section, les enseignants et enseignantes assigné(e)s à une classe ordinaire et les autres membres du personnel enseignant. Dans la section 2.5 (partie 2), les faits saillants du tableau 8 concernant le salaire font exception de la catégorie «Non déclaré».

a) L'un des principaux conseils scolaires a classé 139 hommes et 57 femmes comme enseignants et enseignantes plutôt que comme chefs de section; par conséquent, ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

Tableau 8 (suite)

Salaire (en dollars)	Enseignants et enseignantes assigné(e)s à une classe ordinaire [a]				Autres enseignants et enseignantes [b]				Total du personnel enseignant [c]			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Moins de 15 000	16	0.1	16	0.1	1	0.1			18	0.1	16	0.1
15 000 - 17 999	4	0.0	7	0.1					5	0.0	7	0.0
18 000 - 20 999	11	0.1	40	0.4					11	0.0	40	0.3
21 000 - 23 999	149	0.9	207	1.8	3	0.4			153	0.6	210	1.5
24 000 - 26 999	342	2.0	442	3.9	4	0.5	5	0.8	353	1.4	451	3.2
27 000 - 29 999	538	3.2	737	6.5	5	0.6	15	2.3	554	2.2	762	5.3
30 000 - 32 999	641	3.8	781	6.9	8	1.0	14	2.2	659	2.7	807	5.7
33 000 - 35 999	571	3.4	715	6.3	7	0.9	16	2.5	604	2.4	751	5.3
36 000 - 38 999	625	3.7	691	6.1	15	1.9	27	4.2	689	2.8	765	5.4
39 000 - 41 999	1 625	9.6	1 241	11.0	30	3.8	55	8.5	1 752	7.1	1 386	9.7
42 000 - 44 999	1 393	8.3	1 247	11.0	42	5.3	54	8.4	1 642	6.6	1 459	10.2
45 000 - 47 999	1 778	10.5	1 330	11.8	64	8.0	85	13.2	2 048	8.3	1 600	11.2
48 000 - 50 999	5 607	33.2	2 331	20.6	237	29.6	173	26.9	6 502	26.2	2 826	19.8
51 000 - 53 999	3 216	19.1	1 084	9.6	329	41.1	163	25.3	6 127	24.7	1 969	13.8
54 000 - 56 999	149	0.9	45	0.4	39	4.9	20	3.1	2 229	9.0	575	4.0
57 000 - 59 999	4	0.0			4	0.5	2	0.3	361	1.5	83	0.6
60 000 - 62 999	3	0.0							329	1.3	49	0.3
63 000 - 65 999							1	0.2	142	0.7	22	0.2
66 000 et plus	1	0.0	1	0.0			1	0.2	375	1.5	29	0.2
Non déclaré	201	1.2	380	3.4	12	1.5	13	2.0	258	1.0	448	3.1
Total	**16 874**	**100.0**	**11 295**	**100.0**	**800**	**100.0**	**644**	**100.0**	**24 811**	**100.0**	**14 255**	**100.0**

a) L'un des principaux conseils scolaires a classé 139 hommes et 57 femmes comme enseignants et enseignantes plutôt que comme chefs de section; par conséquent, ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes.

b) On entend en règle générale par «autres enseignants et enseignantes» les enseignants et enseignantes qui ne sont pas assigné(e)s à une classe ordinaire, comme les bibliothécaires et les orienteurs et orienteuses.

c) Les données incluent les écoles secondaires catholiques, de la neuvième à la treizième année.

3. Le programme du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi

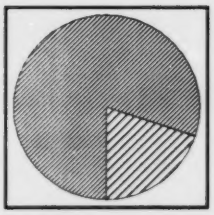

Depuis 1985, 102 conseils (80 pour 100) ont participé au programme du Fonds pendant au moins un an.

Le 3 décembre 1984, M^{me} Bette Stephenson, alors ministre de l'Éducation, annonçait que son ministère, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, établirait un Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi pour aider les conseils scolaires à élaborer, puis à mettre en œuvre, des programmes d'action positive/équité d'emploi à l'intention de leurs employées.

Depuis 1985, des fonds ont été mis à la disposition des conseils scolaires de l'Ontario, et d'autres subventions leur seront accordées jusqu'en 1989. Chaque conseil peut obtenir jusqu'à concurrence de 51 000 $ au cours de trois des années comprises entre 1985 et 1989.

En plus d'allouer des fonds aux conseils scolaires par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario en a également affecté à divers organismes du secteur parapublic. Les conseils scolaires ont obtenu la plus grande partie des subventions ainsi allouées (plus de quatre millions de dollars en date de décembre 1988), par comparaison aux autres organismes du secteur parapublic.

Comme on l'a indiqué dans la note Politique/Programmes n^{o} 92 (décembre 1986), il est prévu que d'ici la fin de la période de fonctionnement du Fonds d'encouragement, les conseils scolaires devront prendre des dispositions pour prouver que des progrès importants ont été accomplis concernant la mise en place d'un système capable de servir de modèle en matière d'égalité des sexes.

3.1 Subventions et critères

Deux subventions sont offertes au titre du Fonds d'encouragement : une subvention d'élaboration du programme et une subvention spéciale non renouvelable. Les conseils participants sont encouragés à présenter une demande pour chacune de ces subventions.

Subvention spéciale non renouvelable	3 000 $ au maximum
Subvention d'élaboration du programme	20 000 $ au maximum (1re année) 18 000 $ au maximum (2^{e} année) 10 000 $ au maximum (3^{e} année)
Subvention totale possible	51 000 $ au maximum

La subvention d'élaboration du programme peut représenter jusqu'à 75 pour 100 du coût total des initiatives approuvées entreprises par le conseil. Toutes les sommes accordées au titre du Fonds d'encouragement sont sujettes à vérification par le vérificateur provincial et le ministère de l'Éducation.

Le programme doit comporter des mesures et des initiatives spéciales axées sur les résultats, ainsi que des objectifs et des calendriers. Pour avoir droit à une subvention, les conseils doivent :

- soit avoir adopté une politique officielle d'action positive/équité d'emploi pour l'ensemble de leur personnel féminin (enseignant et non enseignant);
- soit avoir adopté une politique officielle d'égalité des chances comprenant des mesures et des initiatives spéciales pour l'ensemble du personnel féminin (enseignant et non enseignant).

Avant la mise en œuvre du programme du Fonds, seulement 28 conseils scolaires avaient adopté des politiques et/ou programmes d'action positive/équité d'emploi. Trois ans après la mise en place du programme, ce nombre est passé à 96.

3.2 Administration

L'Unité de l'égalité des chances/Action positive de la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation est chargée de l'administration du programme du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi. L'Unité s'occupe de la coordination du programme à l'échelle de la province, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, en vue d'assurer une certaine cohésion dans l'application du programme par les organismes du secteur parapublic.

Au sein de chacun des six bureaux régionaux du ministère, des agents et agentes d'éducation jouent un rôle de premier plan dans l'administration du programme du Fonds d'encouragement en assurant la liaison entre les conseils scolaires et l'Unité de l'égalité des chances/Action positive.

Les conseils scolaires qui reçoivent des subventions du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi font l'objet d'un contrôle effectué dans le cadre d'un processus d'examen annuel exécuté par un comité d'évaluation. Ce comité comprend des représentants et représentantes de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation, et de l'Unité de l'égalité des chances/Action positive.

Avant la fin de l'année civile, les conseils scolaires de la province reçoivent des exemplaires de formulaire de demande et de rapport de fin d'année, ainsi que des directives concernant le Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi. Chaque proposition est examinée en détail afin de vérifier si elle est conforme aux critères d'admissibilité. Les conseils qui participent déjà au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi doivent remplir un rapport de fin d'année très détaillé. Ce rapport fait l'objet d'un examen dans le but de vérifier sa conformité avec la proposition originale et approuvée du conseil scolaire, la précision et l'exhaustivité des états financiers, ainsi que la mise en œuvre des initiatives approuvées. Il arrive que le comité d'évaluation demande des renseignements supplémentaires, des éclaircissements ou des modifications à la demande ou aux rapports de fin d'année d'un conseil scolaire avant d'approuver le document;

dans certains cas, la proposition n'est pas approuvée et le financement n'est pas accordé.

Parmi les activités que le comité peut approuver, on relève des mesures et initiatives spéciales à l'intention des employées, des séances de sensibilisation, des programmes de communication, l'évaluation et la révision des pratiques d'emploi, ainsi que diverses initiatives se rapportant aux politiques et aux programmes.

3.3 Participation des conseils scolaires

Le processus d'évaluation entrepris en 1988 a abouti à l'approbation des propositions soumises par 11 nouveaux conseils participants et 40 conseils qui avaient déjà participé. On avait prévu, au départ, que 126 conseils scolaires seraient particulièrement intéressés à participer; ce chiffre ne tient pas compte des très petits conseils, des conseils isolés, des conseils relevant des Forces canadiennes et des centres de traitement.

Depuis 1985, 102 conseils (soit 80 pour 100 de ceux dont la participation avait été jugée *probable*) ont participé au programme du Fonds pendant au moins un an, et un montant de 4 020 014.79 $ leur a été versé sous la forme de subventions pendant les périodes de financement 1985, 1986, 1987 et 1988. Pendant le processus d'évaluation entrepris en 1988, 81 rapports de fin d'année ont été évalués et approuvés; sur les 57 formulaires de demande qui ont été évalués, 51 ont été approuvés et ont donné lieu à l'octroi de subventions d'un montant total de 788 213 $. L'annexe A du présent rapport présente un aperçu récapitulatif des fonds alloués aux conseils participants, par région. Le tableau 9 illustre le degré de participation au programme du Fonds d'encouragement, par année.

Tableau 9 : Participation des conseils scolaires au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, 1985-1988

Région	Année 1985	1986	1987[a]	1988[b]	Nombre de conseils scolaires ayant participé au Fonds[c] N[bre]	%
Centre	20	34	38	18	40	91
Est	10	13	26	7	17	100
Centre-Nord	3	5	3	4	7	50
Nord-Est	7	9	8	9	15	88
Nord-Ouest	2	4	3	4	6	40
Ouest	8	13	11	9	17	81
Total	**50**	**78**	**79**	**51**	**102**	**80**

Source : Direction des ressources humaines, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1988.

a) Quarante et un conseils scolaires se sont prévalus de leur dernière année de financement en 1987.

b) Dix-sept conseils scolaires se sont prévalus de leur dernière année de financement en 1988.

c) Cent vingt-six conseils scolaires avaient la possibilité de participer au Fonds, à l'exception des très petits conseils et des conseils qui n'administrent pas d'écoles sur leur territoire.

3.4 Conseils ayant atteint la dernière année d'admissibilité aux subventions du Fonds d'encouragement

À la fin de décembre 1987, 41 conseils avaient obtenu l'aide financière maximale allouée dans le cadre de leur participation au Fonds d'encouragement. L'annexe C contient une énumération des principaux faits saillants signalés par des conseils scolaires participants.

On prévoit que même après la fin de la période de fonctionnement du Fonds d'encouragement, les conseils continueront de mettre en œuvre des initiatives visant à encourager l'action positive/équité d'emploi. Quatre-vingt-cinq pour cent des conseils ont indiqué, dans le rapport qu'ils ont présenté à la fin de 1987, que leur programme se poursuivrait; 10 pour 100 ont fait savoir qu'une décision dans ce sens était encore en suspens; 2.5 pour 100 ont décidé de ne pas continuer de participer au programme, et 2.5 pour 100 n'ont pas répondu à la question posée à ce sujet.

En décembre 1988, 17 autres conseils scolaires auront reçu l'aide financière maximale allouée dans le cadre de leur participation au Fonds.

4. Initiatives des conseils scolaires et résultats

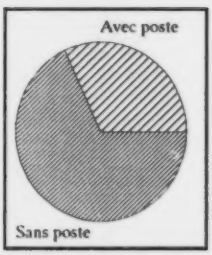

Bien que l'on ait reconnu la nécessité de nommer un coordonnateur ou une coordonnatrice qui serait chargé(e) d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action positive/équité d'emploi, seulement 32 pour 100, soit 25 conseils sur 77 qui ont participé au programme du Fonds d'encouragement en 1987, ont créé un poste permanent à cet effet.

Chaque conseil scolaire adopte des méthodes qui lui sont propres pour participer au programme d'action positive/équité d'emploi, chaque organisation devant élaborer son plan d'action en fonction de ses besoins et de sa situation. Toutefois, la plupart des programmes d'action positive/équité d'emploi comportent les éléments suivants :

- un énoncé de politique
- un comité d'action positive/équité d'emploi
- un coordonnateur ou une coordonnatrice de l'action positive/équité d'emploi
- un plan d'action avec objectifs et calendriers

Les conseils scolaires de l'Ontario disposent de deux options pour faire rapport sur leurs initiatives d'action positive/équité d'emploi pour le personnel féminin; ils ont en effet le choix entre une section prévue à cette fin dans le Rapport de septembre des conseils scolaires (pour tous les conseils), et le rapport de fin d'année du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi (pour les conseils qui participent au Fonds). Les renseignements qui suivent proviennent de ces deux sources.

4.1 Énoncés de politique

Pour participer au programme du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, un conseil scolaire doit démontrer publiquement qu'il s'est engagé à agir en faveur de l'action positive/équité d'emploi en adoptant une politique d'action positive/équité d'emploi à l'intention de son personnel féminin. Voici un exemple d'énoncé de politique :

Le conseil s'engage à assurer à toutes ses employées des chances égales d'accès au travail. Par conséquent, il entreprend un programme d'action positive/équité d'emploi pour son personnel féminin afin de diversifier la représentation des femmes dans tous les postes et d'éliminer les obstacles qui s'opposent à leur participation totale et égale au travail.

Le tableau 10 présente le nombre de conseils scolaires, selon l'importance du personnel, qui ont adopté des mesures d'action positive/équité d'emploi pour leur personnel féminin ou des politiques d'égalité des chances prévoyant des mesures spéciales à l'intention du personnel féminin avant 1985 ainsi qu'en 1985, 1986 et 1987. Dans toute la province, le nombre de conseils ayant adopté des politiques d'action positive/équité d'emploi pour leur personnel féminin de 1986 à 1987 a augmenté d'environ 10 pour 100.

Tableau 10 : Nombre de conseils scolaires qui ont adopté des mesures d'action positive/équité d'emploi, selon l'importance du personnel

Année d'adoption	Nombre d'employés et d'employées			
	400 et moins	401 - 1 000	1 001 et plus	Total
1975-1984	5	3	14	22
1985	18	18	12	48
1986	7	4	8	19
1987	1	2	4	7
Total	31	27	38	96

Source : Rapport de septembre des conseils scolaires, 1987.

Des 126 conseils scolaires jugés susceptibles de participer au Fonds d'encouragement, 49 comptaient 400 employés et employées ou moins, 31 en comptaient entre 401 et 1 000, et 46 en comptaient 1 001 ou plus. Le tableau 11 indique le pourcentage de conseils jugés susceptibles de participer au Fonds d'encouragement qui ont déjà adopté des politiques d'action positive/équité d'emploi à l'intention de leur personnel féminin, ou des politiques d'égalité des chances prévoyant des mesures spéciales pour le personnel féminin.

Tableau 11 : Conseils scolaires susceptibles de participer au Fonds d'encouragement qui ont déjà adopté des politiques d'action positive/équité d'emploi, selon l'importance du personnel

Année	Nombre d'employés et d'employées			
	400 et moins	401 - 1 000	1 001 et plus	Total
1986	53 %	77 %	73 %	66 %
1987	63 %	87 %	83 %	76 %

Source : Rapport de septembre des conseils scolaires, 1987.

Il est non seulement essentiel que les conseils scolaires adoptent publiquement une politique d'action positive/équité d'emploi pour favoriser l'accession des femmes à des postes plus élevés et pour diversifier la répartition des postes qu'elles occupent au sein du système scolaire, mais il est également indispensable, si on veut assurer le succès des programmes d'action positive/équité d'emploi, que cette politique soit efficacement communiquée à tous les intéressés et à toutes les intéressées afin d'aider le personnel féminin à améliorer sa condition dans le secteur de l'enseignement. Le tableau 12 donne une indication des projets de mise en œuvre de la politique décrits dans les 77 rapports de fin d'année soumis par des conseils dans le cadre du programme du Fonds d'encouragement et analysés par le ministère de l'Éducation.

Tableau 12 : Projets de mise en œuvre mentionnés par des conseils scolaires, 1987

Projet	Nombre de conseils scolaires
Communication de la politique à l'ensemble du personnel	71
Séances de sensibilisation à l'intention des conseillers et conseillères scolaires	61
Séances de sensibilisation à l'intention des cadres supérieurs	55
Établissement d'un comité d'action positive/équité d'emploi	70
Établissement d'objectifs à court et à long terme	47
Préparation de matériel documentaire sur l'action positive/équité d'emploi	40

Source : Rapports de fin d'année relatifs au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, 1987.

4.2 Comités d'action positive/équité d'emploi

Parmi les conseils scolaires qui ont mis sur pied un programme d'action positive/équité d'emploi, beaucoup ont jugé utile de créer un comité d'action positive/équité d'emploi. Celui-ci les conseille sur les questions relatives à la situation du personnel féminin. Ce comité se compose habituellement de représentants et représentantes de tout le personnel du conseil, enseignant et non enseignant. Le coordonnateur ou la coordonnatrice des activités liées à l'action positive/équité d'emploi y occupe généralement une place prépondérante.

Les données provenant de 77 des 78 conseils qui ont participé au programme du Fonds d'encouragement en 1987 ont été analysées par le ministère. Soixante-dix des conseils ayant présenté un rapport, soit 91 pour 100, ont indiqué qu'un comité d'action positive/équité d'emploi avait été établi. Parmi les conseils ayant établi un comité, 66, soit 94 pour 100, ont indiqué que des représentants et représentantes de tous les groupes d'employés et employées en faisaient partie.

Quarante-cinq des comités en question, soit 61 pour 100, soumettent des rapports périodiques au directeur ou à la directrice de l'éducation, et 44, soit 59 pour 100, soumettent aussi périodiquement un rapport au comité de direction du conseil scolaire.

4.3 Postes de coordonnateur et coordonnatrice de l'action positive/équité d'emploi

Pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action positive/équité d'emploi, il faut, en principe, nommer un coordonnateur ou une coordonnatrice qui dispose du temps, du personnel et des ressources financières nécessaires pour planifier, élaborer, coordonner, contrôler et évaluer le programme mis sur pied par le conseil. Cette personne relève généralement du directeur ou de la directrice de l'éducation et il ou elle doit maintenir des contacts suivis avec les comités compétents, les groupes d'employés et employées, et les principaux membres du conseil scolaire.

En septembre 1986, on comptait 68 conseils scolaires employant un coordonnateur ou une coordonnatrice de l'action positive/équité d'emploi à plein temps ou à temps partiel. En 1987, le nombre total de coordonnateurs et coordonnatrices nommé(e)s par les conseils est passé à 77.

Le tableau 13 présente le nombre de postes de coordonnateur et coordonnatrice par région.

Tableau 13 : Nombre de postes de coordonnateur et coordonnatrice par région

Région	Postes à plein temps	Postes à temps partiel	Total
Centre	14	25	39
Est	5	8	13
Centre-Nord	1	2	3
Nord-Est	0	6	6
Nord-Ouest	2	2	4
Ouest	4	8	12
Total	**26**	**51**	**77**

Source : Rapport de septembre des conseils scolaires, 1987.

L'analyse des réponses valides soumises par 77 des 78 conseils scolaires ayant participé au programme du Fonds d'encouragement en 1987 révèle que 43 coordonnateurs et coordonnatrices, soit 58 pour 100, relevaient directement du directeur ou de la directrice de l'éducation, tandis que 31 d'entre eux, soit 42 pour 100, relevaient d'une personne autre que le directeur ou la directrice.

4.4 Plans d'action

Avant de mettre au point un bon plan d'action, le conseil peut juger utile de recueillir tous les renseignements nécessaires et de revoir la politique et les méthodes qu'il applique dans le domaine de l'emploi, afin de définir les secteurs dans lesquels des changements peuvent s'avérer nécessaires.

Après avoir analysé les données et évalué les politiques, le conseil devrait élaborer un plan détaillé visant à assurer à tous des chances égales en matière d'emploi. Des objectifs et calendriers établis de manière à obtenir le plus rapidement possible les résultats recherchés devraient être mis au point en vue de favoriser le recrutement, la formation, le perfectionnement et la promotion des femmes.

Dans le cadre de la fixation des objectifs, le conseil voudra peut-être élaborer un modèle cible numérique pour le recrutement et la promotion du personnel féminin. Les chiffres à atteindre sont fixés en tenant compte de facteurs tels que le taux de roulement prévu, l'élargissement ou la compression de l'effectif employé, le nombre de personnes disponibles possédant les compétences requises, et la possibilité de fournir une formation en cours d'emploi. Ces buts ne sont pas des quotas, mais constituent plutôt des valeurs qui permettent une certaine souplesse et qui font chaque année l'objet d'une évaluation et d'une révision. Des objectifs et calendriers à long terme

peuvent également être fixés. Dans la note Politique/Programmes n° 92 (décembre 1986), le ministre de l'Éducation avait demandé à tous les conseils scolaires de l'Ontario d'améliorer et de diversifier la représentation féminine dans le secteur de l'éducation, l'objectif minimal étant de 30 pour 100, dans toutes les catégories d'emploi d'ici l'an 2000.

Jusqu'à présent, seulement 17 des conseils scolaires participant au programme du Fonds d'encouragement, soit 24 pour 100, ont mis en œuvre un plan d'action positive/équité d'emploi se fixant comme objectif une représentation féminine d'au moins 30 pour 100 dans toutes les catégories d'emploi, comme le ministre l'avait demandé dans sa note.

Outre les objectifs et les calendriers à fixer pour la réalisation du programme, le plan d'action devrait également comprendre des stratégies permettant d'évaluer et de surveiller les progrès du programme d'action positive/équité d'emploi du conseil. Cinquante et un conseils participant au Fonds d'encouragement, soit 66 pour 100, ont élaboré des plans officiels d'action positive/équité d'emploi avec objectifs et calendriers. Vingt-six d'entre eux, soit 34 pour 100, doivent encore le faire.

Certaines des activités prévues pour favoriser l'accession des femmes à des postes plus élevés et pour diversifier la répartition des postes qu'elles occupent au sein du système scolaire pourraient consister à chercher activement des candidates capables d'occuper des postes dans des secteurs professionnels où elles sont sous-représentées, à organiser des séances de sensibilisation à l'intention de tous les employés et de toutes les employées, et à mettre sur pied des programmes de formation et de perfectionnement spéciaux à l'intention du personnel féminin.

Au cours de l'année civile 1987, les subventions accordées par le Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi ont permis aux conseils scolaires de l'Ontario de mener à bien un grand nombre d'initiatives définies dans leurs plans d'action positive/équité d'emploi. Le tableau 14 permet de se faire une idée des nombreuses activités d'implantation entreprises par les conseils en 1987 et décrites dans les 77 rapports de fin d'année soumis dans le cadre de la participation au Fonds d'encouragement.

Tableau 14 : Activités d'implantation mentionnées par des conseils scolaires, 1987

	Nombre de conseils scolaires		
Activité	**Menée à terme**	**En cours**	**Total**
Étude de la répartition du personnel des conseils, selon le sexe	68	9	77
Cueillette de données sur les demandes d'emploi	22	27	49
Postes vacants prévus	35	23	58
Identification des disponibilités en personnel féminin compétent	23	34	57
Enquête sur les attitudes	40	7	47
Révision des critères de sélection	19	40	59
Établissement de plans scolaires individuels	13	35	48
Établissement d'objectifs numériques	4	8	12

Source : Rapports de fin d'année relatifs au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, 1987.

5. Activités de l'Unité de l'égalité des chances/Action positive

En plus d'administrer le programme d'action positive/équité d'emploi, l'Unité de l'égalité des chances/Action positive du ministère met sur pied plusieurs autres initiatives dans le cadre des politiques et des programmes visant à améliorer la condition féminine dans le secteur de l'éducation. Elle s'acquitte souvent de ces tâches en collaboration avec d'autres directions du ministère de l'Éducation, ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes officiels. L'année 1988 s'est avérée particulièrement productive sur le plan de la prise de nouvelles initiatives et de l'élargissement des activités en cours. On trouvera ci-après une description de quelques-unes des réalisations accomplies pendant l'année.

5.1 Projet pilote de cueillette de données

Dans le cadre des activités provinciales de cueillette de données sur l'action positive/équité d'emploi pour les femmes, le ministère de l'Éducation et d'autres ministères qui gèrent des fonds d'encouragement pour des organismes du secteur parapublic (conseils scolaires, collèges, universités, hôpitaux et municipalités) se sont entendus avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario pour recueillir des renseignements semblables sur les concours pour des postes et sur la formation et le perfectionnement du personnel. L'Unité de l'égalité des chances/Action positive a travaillé en collaboration avec les Services de statistique de la Direction de l'analyse des politiques et de la recherche du ministère, pour élaborer la procédure de cueillette de données que devront appliquer les conseils scolaires.

On a demandé aux conseils scolaires de publier les données dans les nouvelles sections du Rapport de septembre des conseils scolaires à compter de l'automne 1988, après la mise à l'essai de ces sections dans certains conseils scolaires en mars 1988. On prévoit que les conseils scolaires pourront utiliser ces données dans le cadre de leur processus de contrôle et d'évaluation pour juger des résultats de leurs programmes en faveur des femmes, ainsi que pour reconnaître les obstacles systémiques possibles.

Les données sont recueillies selon le sexe et comprennent des indications sur le nombre de postulants et postulantes, le nombre de personnes interviewées et le nombre de personnes embauchées. Les conseils scolaires qui utilisent une liste d'admissibilité ou une liste restreinte sont également appelés à fournir les renseignements qu'elle contient. Cette section était facultative en septembre 1988, et on s'attend à ce qu'elle devienne obligatoire en septembre 1989.

La section relative à la formation et au perfectionnement du personnel comprend des données sur les montants que les conseils scolaires accordent à leurs employés et employées en vue de les aider à participer à des programmes de formation. Cette section était également facultative en septembre 1988, et on s'attend à ce qu'elle devienne obligatoire d'ici septembre 1990.

5.2 Nouvelles ressources

Cette année, l'Unité de l'égalité des chances/Action positive a publié deux nouveaux documents. En septembre 1987, un questionnaire d'enquête a été envoyé à tous les conseils scolaires de l'Ontario pour leur demander de fournir des renseignements sur la documentation et les politiques qu'ils avaient élaborées dans le cadre du programme d'action positive/équité d'emploi. Les résultats de l'enquête ont été rassemblés et publiés dans le *Répertoire du matériel de ressources des conseils scolaires sur l'action positive/l'équité d'emploi*, qui a été distribué dans toute la province.

Le *Bulletin du réseau des conseils scolaires* est une nouvelle publication de l'Unité de l'égalité des chances/Action positive. Publié trois fois par an, ce bulletin fait rapport sur les progrès accomplis en matière d'action positive/équité d'emploi dans le secteur scolaire et comprend des comptes rendus sur des manifestations spéciales, les nouvelles initiatives prises dans le cadre du programme, et les réalisations accomplies par les nombreuses personnes participant aux efforts déployés pour que l'éducation devienne un milieu exemplaire en ce qui a trait à l'égalité des sexes.

5.3 Réseaux

Des organisations des secteurs public et privé tiennent fréquemment des réunions de réseau consacrées à l'action positive/équité d'emploi. Dans toute la province, des réseaux intersectoriels, des réseaux régionaux et le Réseau provincial d'action positive et d'équité d'emploi au sein des conseils scolaires organisent des réunions périodiques.

Le personnel responsable des programmes d'action positive/équité d'emploi entrepris dans les collèges, hôpitaux, municipalités, conseils scolaires, universités et services gouvernementaux d'une région donnée assiste à des réunions intersectorielles de réseau. Parmi les participants et participantes au Réseau provincial d'action positive et d'équité d'emploi au sein des conseils scolaires, on trouve des responsables de l'action positive/équité d'emploi travaillant pour des conseils scolaires, des représentants et représentantes de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, et des membres du personnel du ministère de l'Éducation. Les réunions sont organisées, selon un système de roulement, par un ou plusieurs conseils d'une région, et les services auxiliaires nécessaires sont fournis par des membres du personnel de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, de l'Unité de l'égalité des chances/Action positive et des agents et agentes d'éducation désigné(e)s en poste dans chacun des six bureaux régionaux du ministère.

Les réseaux régionaux des conseils scolaires sont coordonnés par l'agent ou l'agente d'éducation dans chacun des six bureaux régionaux du ministère de l'Éducation afin de répondre aux besoins particuliers des responsables de l'équité en matière d'emploi en poste dans les secteurs relevant de leur compétence.

Réseau des conseils scolaires

Les réunions du Réseau provincial d'action positive et d'équité d'emploi au sein des conseils scolaires ont lieu trois fois par an. Pour marquer l'appui que le gouvernement accorde aux initiatives en faveur de l'équité en matière d'emploi actuellement prises dans le système scolaire, le ministère de l'Éducation a organisé, avec le concours de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, la réunion tenue au printemps 1988 à Toronto. Plus de 150 responsables de l'équité en matière d'emploi, directeurs et directrices de conseils scolaires, conseillers et conseillères scolaires, employés et employées du ministère de l'Éducation, et de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, ont assisté à la réunion, d'une durée de deux jours et demi, qui avait pour thème «Qu'est-ce que l'égalité? Hier, aujourd'hui et demain».

Parmi les points saillants de la réunion, on peut mentionner le débat avec Chris Ward, ministre de l'Éducation, et avec Gregory Sorbara, ministre délégué à la Condition féminine, ainsi que le discours-programme de Linda Silver Dranoff, avocate et championne de longue date de l'égalité des femmes.

Des coordonnateurs et coordonnatrices de l'action positive/équité d'emploi dans les conseils scolaires de l'Ontario et des représentants et représentantes du ministère de l'Éducation et de conseils scolaires du Québec ont animé des ateliers. C'est la première fois que le programme du réseau a officiellement bénéficié de la participation de représentants et représentantes d'organismes d'une autre province.

À la réunion du Réseau d'action positive et d'équité d'emploi au sein des conseils scolaires tenue en automne 1988, il a été décidé qu'un comité du perfectionnement professionnel serait créé pour choisir chaque année le thème central des réunions provinciales.

5.4 Séminaire sur les femmes et le leadership

La Direction des liaisons et des échanges en éducation du ministère offre régulièrement divers séminaires permettant à leurs participants et participantes d'en apprendre davantage sur la culture, les habitants et le système d'éducation des pays d'outre-mer.

À l'automne 1987, les membres qui avaient assisté à la réunion du Réseau d'action positive et d'équité d'emploi au sein des conseils scolaires à Ottawa avaient exprimé des commentaires sur le contenu et la conception d'un séminaire qui porterait sur «Les femmes et le leadership».

Le nouveau séminaire s'est tenu en juillet 1988. Trente représentants et représentantes des conseils scolaires ont assisté à ce programme de deux

semaines offert en Allemagne et en Suisse. Dans leur évaluation du séminaire, les participants et participantes ont recommandé que ce programme soit offert de nouveau et que d'autres femmes du secteur de l'éducation de l'Ontario aient la possibilité de se renseigner sur les activités consacrées à la promotion de la condition féminine dans d'autres pays.

5.5 Séminaires à l'intention d'éducateurs européens et d'éducatrices européennes

Les séminaires d'été organisés à l'intention d'éducateurs européens et d'éducatrices enropéennes, et également coordonnés par la Direction des liaisons et des échanges en éducation du ministère, fournissent l'occasion de rassembler en Ontario, pendant les mois de juillet et d'août, plus de 80 éducateurs et éducatrices originaires de plusieurs pays européens. La coordonnatrice de l'Unité de l'égalité des chances/Action positive a, pour la seconde année, participé au programme du séminaire en animant une séance sur les femmes dans le secteur de l'éducation au Canada. Cette séance a été suivie d'une période de questions pendant laquelle des échanges de vue informels ont eu lieu sur des questions d'équité d'emploi présentant un intérêt réciproque.

5.6 Programme d'emplois d'été Expérience 88

En 1988, l'Unité de l'égalité des chances/Action positive de la Direction des ressources humaines a mis en œuvre, pour la seconde fois, un programme d'emplois d'été subventionné par le ministère de la Formation professionnelle et par le Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi du ministère de l'Éducation. Le projet d'action positive dans les conseils scolaires a connu un tel succès en 1987 que les deux ministères ont décidé d'en étendre la portée. Deux projets distincts, axés sur l'action positive et l'équité d'emploi, ont donc été mis sur pied : le premier visait les trois régions du Nord de l'Ontario, et l'autre, les conseils scolaires et les élèves des régions du Centre, de l'Est et de l'Ouest de la province.

Le programme a constitué, pour les quinze participants et participantes, une expérience de travail des plus utiles qui a fourni des ressources et des résultats tangibles pour les conseils scolaires. Les projets entrepris cet été portaient notamment sur la cueillette de données, la planification des carrières, les politiques et procédures d'utilisation d'un langage non sexiste, et la recherche sur l'équité en matière d'emploi.

5.7 Projet de loi 69

En décembre 1986, le ministre de l'Éducation a publié la note Politique/Programmes n^{o} 92, dans laquelle il annonçait que la *Loi sur l'éducation* serait amendée prochainement de façon à obliger les conseils scolaires à promouvoir et à maintenir l'action positive/équité d'emploi pour leur personnel féminin. Le sous-alinéa 1(1)z)(c) a été rédigé et inclus au Projet de loi 69, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. L'adoption de ce sous-alinéa donnerait au ministre le pouvoir d'obliger les conseils à établir et à maintenir une politique d'action positive en matière d'emploi et d'avancement du

personnel féminin. Ce sous-alinéa a passé le stade de la première lecture en décembre 1987.

5.8 Rapports annuels des chefs de service administratif

En janvier 1988, le ministre de l'Éducation a publié la note Politique/Programmes n° 102, dans laquelle il annonçait que les rapports annuels à présenter à l'avenir par les chefs de service administratif de conseil scolaire devaient faire état des initiatives d'action positive/équité d'emploi prises par les conseils en faveur de leur personnel féminin. À compter de décembre 1988, les rapports annuels devaient comprendre des éléments précis se rapportant au programme d'action positive/équité d'emploi du conseil.

5.9 Conférence «Focus on Leadership II: Affirmative Action in School Boards»

Le ministère de l'Éducation et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, de concert avec les quinze groupes intéressés énumérés ci-après, ont décidé à l'unanimité d'entreprendre les préparatifs d'une conférence qui aura lieu en 1989 pour donner suite aux initiatives et programmes annoncés à la conférence «Focus on Leadership II» tenue en 1984. Ces groupes sont les suivants :

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
Association des enseignants catholiques de langue française de l'Ontario
Association des grands conseils scolaires de l'Ontario
Association française des conseils scolaires de l'Ontario
Association ontarienne des agents de l'administration
Association ontarienne des agents de l'administration scolaire
Fédération des associations d'enseignantes de l'Ontario
Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Fédération des enseignants des écoles publiques de l'Ontario
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association
Ontario Public School Boards Association
Ontario Separate School Business Officials' Association
Ontario Separate School Trustees' Association
Women in Educational Administration Ontario

La ministre de l'Éducation avait annoncé lors de la conférence de 1984 que son ministère prendrait des mesures spéciales pour encourager les conseils scolaires à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'action positive pour leur personnel féminin.

La conférence «Focus on Leadership II: Affirmative Action in School Boards» est une réunion conçue pour évaluer, cinq ans plus tard, les progrès qui ont été accomplis et les nouveaux besoins qu'il faut satisfaire pour favoriser l'accession des femmes à des postes plus élevés et pour diversifier la répartition des postes qu'elles occupent au sein des conseils scolaires.

Les directeurs et directrices de l'éducation, les présidents et présidentes des conseils et comités, les responsables de l'équité en matière d'emploi et les représentants et représentantes des organisations commanditaires y participeront. Ce groupe présente le même profil que celui que l'on avait réussi à constituer à l'occasion de la conférence de 1984, à laquelle quelque 400 délégués et déléguées avaient assisté. La conférence aura lieu à Toronto les 30 et 31 mars 1989.

6. Avantages d'un programme d'action positive/équité d'emploi

Tout changement organisationnel ou social important, quelle qu'en soit la nature, suscite des controverses et des difficultés. Il remet en question les vues et opinions de ceux qui sont satisfaits du statu quo. Un programme d'action positive/équité d'emploi représente un changement, tant sur le plan organisationnel que social.

Comme le traitement inéquitable réservé au personnel féminin du secteur de l'enseignement de l'Ontario le place en position inférieure, les conseils scolaires ont été mis au défi de modifier leurs méthodes de gestion des ressources humaines en entreprenant des programmes d'action positive/équité d'emploi qui produiront les résultats réclamés par leur personnel féminin.

Le rôle que l'éducation joue au niveau de la création de valeurs relatives à l'égalité des sexes et à l'égalité des chances est vital. Il est tout aussi important que ces valeurs soient reflétées par les pratiques des conseils scolaires en matière d'emploi. La politique adoptée par le ministère de l'Éducation exige que les élèves aient l'occasion de voir les hommes et les femmes assumer toutes sortes de rôles. En mettant en œuvre un plan d'action positive/équité d'emploi pour leur personnel féminin, les conseils scolaires peuvent :

- montrer qu'ils se sont engagés à donner aux femmes des chances égales en matière d'emploi;
- aider leur personnel, les élèves et la collectivité à se préparer à faire face aux mutations que va subir le lieu de travail;
- offrir une vaste gamme de modèles de rôles pour leur personnel et les élèves;
- assurer la pleine utilisation de précieuses ressources humaines.

Même s'il est vrai que les changements organisationnels et sociaux sont souvent difficiles à mettre en œuvre, il est évident que les programmes d'action positive/équité d'emploi offrent de nombreux avantages pour un conseil scolaire :

- Le principe de l'égalité des chances pour tous est mieux respecté lorsque les pratiques et les conditions d'emploi sont équitables.
- Les mouvements de personnel diminuent et la productivité s'accroît, ce qui entraîne une baisse des coûts de recrutement et de formation.
- L'organisation apprécie et approuve la diversité des styles de leadership, ce qui, à son tour, en améliore la qualité.

- Les membres du personnel sont plus nombreux à se rendre compte des possibilités qui s'offrent à eux au sein de l'organisation, ce qui améliore le moral et accroît la motivation au travail.
- Un meilleur moral se traduit par un taux moins élevé d'absentéisme.
- La diversité des modèles de rôles proposés aux membres du personnel et aux élèves s'accroît, ce qui est particulièrement important pour les élèves de sexe féminin.
- Les formalités (engagement, promotion, évaluation du travail) sont à la fois plus justes et plus simples si on élimine la discrimination.
- La réserve de personnes compétentes est plus vaste et va même souvent jusqu'à doubler lorsque les femmes en font partie, ce qui augmente les possibilités de choisir la meilleure personne pour occuper un emploi.
- Le choix se fait selon les aptitudes et la compétence, alors qu'il se faisait surtout en fonction du sexe par le passé.
- L'organisation se modernise à mesure que les attitudes et stéréotypes dépassés sont surmontés et éliminés grâce à une plus grande sensibilisation à la question.
- L'organisation se conforme à la fois à l'esprit et à la lettre de la loi concernant les droits de la personne et reconnaît les droits et les besoins des hommes et des femmes au travail.
- Les initiatives fructueuses d'action positive/équité d'emploi aident les employés et employées, les élèves et la collectivité à comprendre l'évolution des rôles de l'homme et de la femme et à mettre en valeur leur propre potentiel.
- Nombre d'employés et d'élèves masculins ne se sentiront plus obligés d'adopter les manières agressives et l'esprit de compétition traditionnellement associés au rôle de leader et conformes au stéréotype du comportement masculin.

Il y a de bonnes raisons de mettre en œuvre des mesures d'accès à l'égalité pour les femmes. En effet, 80 pour 100 des élèves de sexe féminin vont passer au moins trente ans sur le marché du travail, et la plupart d'entre elles ne compteront que sur elles-mêmes durant une partie de leur vie pour assurer leur sécurité financière. Le système scolaire est un microcosme où les élèves découvrent le rôle que jouent les femmes sur le marché du travail et acquièrent des attitudes fondamentales quant au rôle qu'ils ou elles seront appelé(e)s à y exercer.

Les conseils scolaires de l'Ontario ont accompli certains progrès sur la voie menant à l'égalité des chances en matière d'emploi pour le personnel féminin. Il faut qu'ils s'engagent de plus en plus à mettre en œuvre le principe de l'équité d'emploi si l'on veut que le système scolaire continue de jouer un rôle de chef de file en matière de valorisation des ressources humaines et de prouver qu'il est un secteur capable de servir de modèle sur le plan de l'égalité des sexes.

Annexe A

Subventions aux conseils scolaires du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, 1985-1988

Annexe A : Subventions aux conseils scolaires du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi, 1985-1988 : Relevé par conseil et par région

Région/Conseil scolaire	Subvention d'élaboration du programme ($)				Subvention spéciale non renouvelable (maximum 3 000 $)			
	1985	1986	1987	1988	1985	1986	1987	1988
Centre (44 conseils scolaires)								
Borden, CE des FAC de				20 000				x
Brant, CE du comté de	10 594	16 568	10 000			x		
Brant, CESC du comté de	15 000	18 000	10 000		x			
Dufferin, CE du comté de				20 000		x		
Dufferin-Peel, CESC de		20 000	18 000	10 000		x		
Durham, CE de	20 000	18 000	10 000		x			
Durham, CESC de la région de	15 355.50	18 000	10 000		x			
East York, CE d'								
Etobicoke, CE d'								
Grand Toronto, CES du	20 000	18 000	10 000		x			
Grand Toronto, CS du								
Haldimand, CE de			20 000	18 000			x	
Haldimand-Norfolk, CESC de	3 758.50	6 818	10 000		x			
Haliburton, CE du comté de			20 000	17 213		x		
Halton, CE de			20 000				x	
Halton, CESC de	12 337.75	18 000	10 000		x			
Hamilton, CE de		20 000	18 000	10 000			x	
Hamilton-Wentworth, CESC de		20 000	18 000	10 000		x		
Hastings, CE du comté de	13 828.50	18 000	10 000		x			
Hastings-Prince Edward, CESC du comté de			20 000	18 000			x	
Lincoln, CE du comté de		20 000	18 000	10 000		x		
Lincoln, CESC du comté de			20 000	18 000		x		
Niagara South, CE de	20 000	18 000	10 000		x			
Norfolk, CE de	4 874	3 750	10 000		x			
North York, CE de	20 000	18 000	10 000			x		
Northumberland-Newcastle, CE de	18 165	17 925	10 000		x			
Peel, CE de		20 000	18 000	10 000			x	
Peterborough, CE du comté de	5 916	18 000	10 000			x		
Peterborough-Victoria-Northumberland-Newcastle, CESC de	19 327.61	18 000	10 000		x			
Prince Edward, CE du comté de	20 000	18 000	10 000			x		
Scarborough, CE de	20 000	18 000	10 000		x			
Simcoe, CE du comté de		20 000	18 000			x		
Simcoe, CESC du comté de	7 322.63		18 000			x	x	
Toronto, CE de	20 000	18 000	10 000		x			
Victoria, CE du comté de		20 000	18 000	10 000		x		
Waterloo, CE du comté de		20 000	18 000	10 000		x		
Waterloo, CESC de la région de			20 000	18 000		x		
Welland, CESC du comté de		20 000	18 000	10 000		x		
Wellington, CE du comté de			20 000	18 000		x		
Wellington, CESC du comté de		20 000	18 000	10 000		x		
Wentworth, CE du comté de			20 000	18 000			x	
York, CE d'	20 000	18 000	10 000			x		
York, CE de la région d'								
York, CESC de la région d'	20 000	18 000	10 000		x			

Centre de l'Ontario		
Totaux annuels	**1985**	**351 479.49 $**
	1986	**569 061.00**
	1987	**566 000.00**
	1988	**258 213.00**
Total		**1 744 753.49 $**

Région/Conseil scolaire	Subvention d'élaboration du programme ($) 1985	1986	1987	1988	Subvention spéciale non renouvelable (maximum 3 000 $) 1985	1986	1987	1988
Est (17 conseils scolaires)								
Carleton, CE de	20 000	18 000	10 000		x			
Carleton, CESC de			20 000	18 000			x	
Frontenac, CE du comté de	18 737.50	18 000	10 000		x			
Frontenac-Lennox-Addington, CESC du comté de	20 000	18 000	10 000		x			
Lanark, CE du comté de	20 000	18 000	10 000		x			
Lanark-Leeds-Grenville, CESC du comté de		20 000	18 000	10 000		x		
Leeds-Grenville, CE du comté de	20 000	18 000	10 000		x			
Lennox-Addington, CE du comté de		20 000	18 000 (retournée)	18 000		x		
Ottawa, CESC d'	20 000	18 000	10 000		x			
Ottawa, CS d'	20 000	18 000	10 000		x			
Petawawa, CE des FAC de			20 000	18 000			x	
Prescott-Russell, CE du comté de	20 000	18 000	10 000		x			
Prescott-Russell, CESC du comté de	20 000	18 000	10 000		x			
Renfrew, CE du comté de			20 000	18 000			x	
Renfrew, CESC du comté de				20 000				x
Stormont-Dundas-Glengarry, CE du comté de	20 000	18 000	10 000		x			
Stormont-Dundas-Glengarry, CESC du comté de		20 000	18 000	10 000			x	

Est de l'Ontario		
Totaux annuels	**1985**	**228 737.50 $**
	1986	**249 000.00**
	1987	**223 000.00**
	1988	**115 000.00**
Total		**815 737.50 $**

Région/Conseil scolaire	Subvention d'élaboration du programme ($) 1985	1986	1987	1988	Subvention spéciale non renouvelable (maximum 3 000 $) 1985	1986	1987	1988
Centre-Nord (15 conseils scolaires)								
Central Algoma, CE de	7 210	12 155			x			
Chapleau, CE de								
Chapleau, CESC du district de								
Dryden, CE de								
Espanola, CE d'	7 631.63	13 500	10 000		x			
Hornepayne, CE de								
Manitoulin, CE de								
Michipicoten, CE de								
Michipicoten, CESC du district de								
North Shore, CE de		5 625	18 000	10 000		x		
North Shore, CESC du district de								x
Sault Ste. Marie, CE de	11 573.25	18 000	10 000		x			
Sault Ste. Marie, CESC du district de				20 000		x		
Sudbury, CE de				20 000				
Sudbury, CESC du district de								

Centre-Nord de l'Ontario		
Totaux annuels	**1985**	**35 414.88 $**
	1986	**55 280.00**
	1987	**38 000.00**
	1988	**53 000.00**
Total		**181 694.88 $**

Région/Conseil scolaire	Subvention d'élaboration du programme ($) 1985	1986	1987	1988	Subvention spéciale non renouvelable (maximum 3 000 $) 1985	1986	1987	1988
Nord-Est (17 conseils scolaires)								
Cochrane-Iroquois Falls, CE de			20 000	18 000				x
Cochrane-Iroquois Falls, CESC du district de	10 733	18 000				x		
East Parry Sound, CE d'		18 375	18 000	10 000				
Hearst, CE de								
Hearst, CESC du district de	8 625	14 738				x		
Kapuskasing, CE de				20 000				x
Kapuskasing, CESC du district de	6 000	18 000	10 000		x			
Kirkland Lake, CE de	10 683.88	18 000	10 000				x	
Kirkland Lake, CESC du district de		20 000	18 000	10 000				
Muskoka, CE de				20 000				x
Nipissing, CE de	3 750	18 000		10 000	x			
Nipissing, CESC du district de	8 408	18 000	10 000		x			
Timiskaming, CE de			9 000	18 000			x	
Timiskaming, CESC du district de				20 000				x
Timmins, CE de								x
Timmins, CESC du district de								
West Parry Sound, CE de	4 219.50	18 000	10 000			x		

Nord-Est de l'Ontario		
Totaux annuels	**1985**	**61 271.99 $**
	1986	**170 113.00**
	1987	**111 000.00**
	1988	**141 000.00**
Total		**483 384.99 $**

Région/Conseil scolaire	Subvention d'élaboration du programme ($) 1985	1986	1987	1988	Subvention spéciale non renouvelable (maximum 3 000 $) 1985	1986	1987	1988
Nord-Ouest (14 conseils scolaires)								
Atikokan, CE d'								
Dryden, CESC du district de								
Fort Frances-Rainy River, CE de	7 500	12 889				x		
Fort Frances-Rainy River, CESC du district de								
Geraldton, CE de				20 000				x
Geraldton, CESC du district de								
Kenora, CE de		20 000	18 000	10 000		x		
Kenora, CESC du district de								
Lakehead, CE de	8 616	18 000	10 000			x		
Lakehead, CESC du district de		20 000	18 000	10 000		x		
Lake Superior, CE de								
Nipigon-Red Rock, CE de								
North of Superior, CESC du district de				20 000				x
Red Lake, CE de								

Nord-Ouest de l'Ontario		
Totaux annuels	**1985**	**16 116.00 $**
	1986	**82 889.00**
	1987	**46 000.00**
	1988	**66 000.00**
Total		**211 005.00 $**

Région/Conseil scolaire	Subvention d'élaboration du programme ($) 1985	1986	1987	1988	Subvention spéciale non renouvelable (maximum 3 000 $) 1985	1986	1987	1988
Ouest (21 conseils scolaires)								
Bruce, CE du comté de								
Bruce-Grey, CESC du comté de			20 000	18 000			x	
Elgin, CE du comté d'			6 000			x		
Elgin, CESC du comté d'								
Essex, CE du comté d'			20 000	18 000			x	
Essex, CESC du comté d'	12 948	18 000	10 000			x		
Grey, CE du comté de			15 300	18 000		x		
Huron, CE du comté de	12 690	18 000	10 000			x		
Huron-Perth, CESC du comté de								
Kent, CE du comté de		20 000	18 000	10 000	x			
Kent, CESC du comté de		20 000	18 000	10 000	x			
Lambton, CE du comté de		3 750				x		
Lambton, CESC du comté de				20 000		x		
London, CE de								
London-Middlesex, CESC du comté de	20 000	18 000			x			
Middlesex, CE du comté de				20 000		x		
Oxford, CE du comté d'	12 312.52	17 983	10 000		x			
Oxford, CESC du comté d'				20 000				x
Perth, CE du comté de			20 000	18 000			x	
Windsor, CE de	5 365.41	12 000	8 852			x		
Windsor, CESC de	5 238	18 000	10 000			x		

Ouest de l'Ontario		
Totaux annuels	1985	77 553.93 $
	1986	181 733.00
	1987	169 152.00
	1988	155 000.00
Total		583 438.93 $

Grands totaux - toutes les régions		
Totaux annuels	1985	770 573.79 $
	1986	1 308 076.00
	1987	1 153 152.00
	1988	788 213.00
Grand total		4 020 014.79 $

Annexe B

Pourcentage d'administratrices dans l'ensemble du personnel administratif, 1987

Annexe B : Pourcentage d'administratrices dans l'ensemble du personnel administratif, 1987

Première partie : Agents et agentes de supervision

Région/Conseil scolaire	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Centre			
Borden, CE des FAC de	2	---	---
Brant, CE du comté de	8	---	---
Brant, CESC du comté de	4	---	---
Dufferin, CE du comté de	4	---	---
Dufferin-Peel, CESC de	16	2	12.5
Durham, CE de	13	1	7.7
Durham, CESC de la région de	8	---	---
East York, CE d'	9	1	11.1
Etobicoke, CE d'	17	2	11.8
Grand Toronto, CES du	51	8	15.7
Grand Toronto, CS du	11	1	9.1
Haldimand, CE de	4	---	---
Haldimand-Norfolk, CESC de	4	---	---
Haliburton, CE du comté de	1	---	---
Halton, CE de	13	1	7.7
Halton, CESC de	6	---	---
Hamilton, CE de	12	---	---
Hamilton-Wentworth, CESC de	11	1	9.1
Hastings, CE du comté de	9	---	---
Hastings-Prince Edward, CESC du comté de	4	---	---
Hugh MacMillan Centre, CE du	---	---	---
Lincoln, CE du comté de	9	1	11.1
Lincoln, CESC du comté de	6	---	---
Niagara Peninsula Crippled Children's Centre, CE du	---	---	---
Niagara South, CE de	14	1	7.1
Norfolk, CE de	5	---	---
North York, CE de	25	5	20.0
Northumberland-Newcastle, CE de	8	---	---
Peel, CE de	22	1	4.5
Penetanguishene, CESP de	---	---	---
Peterborough, CE du comté de	8	1	12.5
Peterborough-Victoria-Northumberland-Newcastle, CESC de	5	---	---
Prince Edward, CE du comté de	3	---	---
Scarborough, CE de	29	2	6.9
Simcoe, CE du comté de	16	---	---
Simcoe, CESC du comté de	6	1	16.7
Simcoe Hall Children's School, CE du	---	---	---
Toronto, CE de	33	9	27.3
Trenton, CE des FAC de	---	---	---
Victoria, CE du comté de	4	---	---
Waterloo, CE du comté de	18	1	5.6
Waterloo, CESC de la région de	11	2	18.2
Waterloo N. Children's Centre, CE du	---	---	---
Welland, CESC du comté de	7	---	---
Wellington, CE du comté de	11	1	9.1
Wellington, CESC du comté de	5	---	---
Wentworth, CE du comté de	7	1	14.3
York, CE d'	11	2	18.2
York, CE de la région d'	19	1	5.3
York, CESC de la région d'	13	2	15.4
Total - Centre de l'Ontario	**502**	**48**	**9.6**

Région/Conseil scolaire	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Est			
Carleton, CE de	14	1	7.1
Carleton, CESC de	15	2	13.3
Frontenac, CE du comté de	6	1	16.7
Frontenac-Lennox-Addington, CESC du comté de	4	---	---
Kingston, CE des FAC de	---	---	---
Lanark, CE du comté de	6	---	---
Lanark-Leeds-Grenville, CESC du comté de	5	1	20.0
Leeds-Grenville, CE du comté de	7	---	---
Lennox-Addington, CE du comté de	4	---	---
Ottawa, CE des FAC d'	---	---	---
Ottawa, CESC d'	8	---	---
Ottawa Children's Treatment Centre, CE du	---	---	---
Ottawa, CS d'	15	3	20.0
Petawawa, CE des FAC de	1	---	---
Prescott-Russell, CE du comté de	4	---	---
Prescott-Russell, CESC du comté de	4	1	25.0
Renfrew, CE du comté de	5	---	---
Renfrew, CESC du comté de	4	---	---
Stormont-Dundas-Glengarry, CE du comté de	7	---	---
Stormont-Dundas-Glengarry, CESC du comté de	6	---	---
Total - Est de l'Ontario	**115**	**9**	**7.8**
Centre-Nord			
Asquith-Garvey, CSS du district d'	---	---	---
Central Algoma, CE de	2	1	50.0
Chapleau, CE de	1	---	---
Chapleau, CESC du district de	---	---	---
Dubreuilville, CESC de	---	---	---
Espanola, CE d'	2	---	---
Foleyet, CESC de	---	---	---
Foleyet, CSS du district de	---	---	---
Gogama, CESC de	---	---	---
Gogama, CSS du district de	---	---	---
Hornepayne, CE de	---	---	---
Hornepayne, CESC de	---	---	---
Manitoulin, CE de	2	---	---
Michipicoten, CE de	---	---	---
Michipicoten, CESC du district de	---	---	---
Missarenda, CSS du district de	---	---	---
North Shore, CE de	3	---	---
North Shore, CESC du district de	4	---	---
Sault Ste. Marie, CE de	6	1	16.7
Sault Ste. Marie, CESC du district de	6	---	---
Sudbury, CE de	9	2	22.2
Sudbury, CESC du district de	14	---	---
Total - Centre-Nord de l'Ontario	**49**	**4**	**8.2**

Région/Conseil scolaire	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Nord-Est			
Airy-Sabine, CSS du district d'	---	---	---
Canfield, CSS du district de	---	---	---
Cochrane-Iroquois Falls, CE de	3	1	33.3
Cochrane-Iroquois Falls, CESC du district de	2	---	---
East Parry Sound, CE d'	3	---	---
Hearst, CE de	---	---	---
Hearst, CESC du district de	1	---	---
James Bay Lowlands, CES de	---	---	---
Kapuskasing, CE de	2	---	---
Kapuskasing, CESC du district de	3	---	---
Kirkland Lake, CE de	2	---	---
Kirkland Lake, CESC du district de	1	---	---
Moose Factory Island, CSS du district de	---	---	---
Moosonee, CESC de	---	---	---
Moosonee, CSS du district de	---	---	---
Murchison-Lyell, CSS du district de	---	---	---
Muskoka, CE de	6	---	---
Nipissing, CE de	5	---	---
Nipissing, CESC du district de	7	---	---
North Bay, CE des FAC de	---	---	---
Smoky Falls, CSS du district de	---	---	---
Timiskaming, CE de	5	---	---
Timiskaming, CESC du district de	3	---	---
Timmins, CE de	4	1	25.0
Timmins, CESC du district de	6	---	---
West Parry Sound, CE de	3	---	---
Total - Nord-Est de l'Ontario	**56**	**2**	**3.6**
Nord-Ouest			
Atikokan, CE d'	2	---	---
Atikokan, CESC d'	---	---	---
Caramat, CSS du district de	---	---	---
Collins, CSS du district de	---	---	---
Connell-Ponsford, CSS du district de	---	---	---
Dryden, CE de	3	---	---
Dryden, CESC du district de	---	---	---
Fort Frances-Rainy River, CE de	3	---	---
Fort Frances-Rainy River, CESC du district de	---	---	---
Geraldton, CE de	---	---	---
Geraldton, CESC du district de	---	---	---
Ignace, CESC d'	---	---	---
Kenora, CE de	2	---	---
Kenora, CESC du district de	2	---	---
Kilkenny, CSS du district de	---	---	---
Lake Superior, CE de	2	1	50.0
Lakehead, CE de	9	1	11.1
Lakehead, CESC du district de	5	---	---
Mine Centre, CSS du district de	---	---	---
Nakina, CSS du district de	---	---	---
Nipigon-Red Rock, CE de	1	---	---
North of Superior, CESC du district de	3	---	---
Northern, CSS du district de	1	---	---
Red Lake, CE de	2	---	---
Red Lake, CFESC du secteur de	---	---	---
Slate Falls, CSS du district de	---	---	---
Summer Beaver, CSS du district de	---	---	---
Upsala, CSS du district d'	---	---	---
Total - Nord-Ouest de l'Ontario	**35**	**2**	**5.7**

Région/Conseil scolaire	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Ouest			
Bruce, CE du comté de	6	---	---
Bruce-Grey, CESC du comté de	5	---	---
Elgin, CE du comté d'	5	1	20.0
Elgin, CESC du comté d'	2	---	---
Essex, CE du comté d'	6	1	16.7
Essex, CESC du comté d'	7	2	28.6
Essex County Children's Rehabilitation Centre, CE du	—	---	---
Grey, CE du comté de	6	1	16.7
Huron, CE du comté de	5	---	---
Huron-Perth, CESC du comté de	4	---	---
Kent, CE du comté de	5	---	---
Kent, CESC du comté de	5	---	---
Lambton, CE du comté de	7	---	---
Lambton, CESC du comté de	4	---	---
London, CE de	15	2	13.3
London-Middlesex, CESC du comté de	8	1	12.5
Middlesex, CE du comté de	7	---	---
Oxford, CE du comté d'	6	---	---
Oxford, CESC du comté d'	4	1	25.0
Perth, CE du comté de	5	---	---
Sarnia and District Children's Treatment Centre, CE du	---	---	---
Thames Valley Children's Centre, CE du	---	---	---
Windsor, CE de	10	1	10.0
Windsor, CESC de	4	---	---
Total - Ouest de l'Ontario	**126**	**10**	**7.9**
Total provincial	**883**	**75**	**8.5**

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. - La première partie de cette annexe regroupe les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école et les chefs de section classé(e)s dans la catégorie «Agents et agentes de supervision», et comprend des données provenant de tous les conseils scolaires de l'Ontario.

Annexe B : Pourcentage d'administratrices dans l'ensemble du personnel administratif, 1987

Deuxième partie : Enseignants et enseignantes ayant des responsabilités administratives

Région/Conseil scolaire	Élémentaire			Secondaire		
	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Centre						
Borden, CE des FAC de	7	2	28.6	14	3	21.4
Brant, CE du comté de	46	6	13.0	94	24	25.5
Brant, CESC du comté de	15	2	13.3	10	2	20.0
Dufferin, CE du comté de	22	4	18.2	23	6	26.1
Dufferin-Peel, CESC de	121	26	21.5	136	36	26.5
Durham, CE de	134	31	23.1	280	70	25.0
Durham, CESC de la région de	45	9	20.0	51	19	37.3
East York, CE d'	52	11	21.2	61	16	26.2
Etobicoke, CE d'	150	34	22.7	245	64	26.1
Grand Toronto, CES du	240	72	30.0	308	115	37.3
Grand Toronto, CS du	13	7	53.8	---	---	---
Haldimand, CE de	22	2	9.1	57	11	19.3
Haldimand-Norfolk, CESC de	16	---	---	---	---	---
Haliburton, CE du comté de	7	3	42.9	11	2	18.2
Halton, CE de	103	27	26.2	271	81	29.9
Halton, CESC de	37	12	32.4	34	7	20.6
Hamilton, CE de	87	20	23.0	207	51	24.6
Hamilton-Wentworth, CESC de	62	16	25.8	128	39	30.5
Hastings, CE du comté de	77	14	18.2	118	19	16.1
Hastings-Prince Edward, CESC du comté de	17	4	23.5	9	3	33.3
Hugh MacMillan Centre, CE du	2	1	50.0	---	---	---
Lincoln, CE du comté de	85	13	15.3	193	41	21.2
Lincoln, CESC du comté de	34	6	17.6	28	8	28.6
Niagara Peninsula Crippled Children's Centre, CE du	1	---	---	---	---	---
Niagara South, CE de	76	10	13.2	204	43	21.1
Norfolk, CE de	36	4	11.1	90	25	27.8
North York, CE de	341	146	27.0	302	91	32.1
Northumberland-Newcastle, CE de	66	10	15.2	109	23	21.1
Peel, CE de	202	44	21.8	435	145	33.3
Penetanguishene, CESP de	1	1	100.0	---	---	---
Peterborough, CE du comté de	52	9	17.3	90	19	21.1
Peterborough-Victoria-Northumberland-Newcastle, CESC de	39	8	20.5	18	6	33.3
Prince Edward, CE du comté de	15	1	6.7	12	---	---
Scarborough, CE de	383	110	28.7	435	130	29.9
Simcoe, CE du comté de	137	24	17.5	270	57	21.1
Simcoe, CESC du comté de	39	11	28.2	19	6	31.6
Simcoe Hall Children's School, CE du	1	1	100.0	---	---	---
Toronto, CE de	189	57	30.2	445	136	30.6
Trenton, CE des FAC de	4	1	25.0	---	---	---
Victoria, CE du comté de	34	6	17.6	51	12	23.5
Waterloo, CE du comté de	118	13	11.0	334	73	21.9
Waterloo, CESC de la région de	48	13	27.1	72	21	29.2
Waterloo N. Children's Centre, CE du	1	1	100.0	---	---	---
Welland, CESC du comté de	42	5	11.9	23	5	21.7
Wellington, CE du comté de	66	7	10.6	152	31	20.4
Wellington, CESC du comté de	18	8	44.4	23	3	13.0
Wentworth, CE du comté de	40	8	20.0	107	27	25.2
York, CE d'	52	14	26.9	119	42	35.3
York, CE de la région d'	127	35	27.6	303	102	33.7
York, CESC de la région d'	72	23	31.9	71	25	35.2
Total - Centre de l'Ontario	**3 594**	**892**	**24.8**	**5 962**	**1 639**	**27.5**

Région/Conseil scolaire	Élémentaire			Secondaire		
	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Est						
Carleton, CE de	119	22	18.5	226	43	19.0
Carleton, CESC de	68	24	35.3	50	11	22.0
Frontenac, CE du comté de	64	8	12.5	104	19	18.3
Frontenac-Lennox-Addington, CESC du comté de	18	5	27.8	21	7	33.3
Kingston, CE des FAC de	5	2	40.0	---	---	---
Lanark, CE du comté de	24	5	20.8	59	11	18.6
Lanark-Leeds-Grenville, CESC du comté de	21	7	33.3	1	---	---
Leeds-Grenville, CE du comté de	48	6	12.5	98	24	24.5
Lennox-Addington, CE du comté de	23	5	21.7	42	9	21.4
Ottawa, CE des FAC d'	5	---	---	---	---	---
Ottawa, CESC d'	52	10	19.2	35	12	34.3
Ottawa Children's Treatment Centre, CE du	1	---	---	---	---	---
Ottawa, CS d'	95	35	36.8	278	51	18.3
Petawawa, CE des FAC de	7	1	14.3	6	---	---
Prescott-Russell, CE du comté de	6	1	16.7	69	14	20.3
Prescott-Russell, CESC du comté de	34	2	5.9	---	---	---
Renfrew, CE du comté de	30	10	33.3	98	18	18.4
Renfrew, CESC du comté de	26	11	42.3	1	---	---
Stormont-Dundas-Glengarry, CE du comté de	41	6	14.6	147	25	17.0
Stormont-Dundas-Glengarry, CESC du comté de	42	16	38.1	3	---	---
Total - Est de l'Ontario	**729**	**176**	**24.1**	**1 238**	**244**	**19.7**
Centre-Nord						
Asquith-Garvey, CSS du district d'	1	---	---	---	---	---
Central Algoma, CE de	10	1	10.0	10	1	10.0
Chapleau, CE de	1	---	---	3	2	66.7
Chapleau, CESC du district de	2	---	---	---	---	---
Dubreuilville, CESC de	1	---	---	---	---	---
Espanola, CE d'	10	2	20.0	16	3	18.8
Foleyet, CESC de	1	1	100.0	---	---	---
Foleyet, CSS du district de	1	---	---	---	---	---
Gogama, CESC de	1	1	100.0	---	---	---
Gogama, CSS du district de	1	1	100.0	---	---	---
Hornepayne, CE de	2	---	---	1	---	---
Hornepayne, CESC de	1	---	---	---	---	---
Manitoulin, CE de	8	2	25.0	15	5	33.3
Michipicoten, CE de	2	---	---	15	5	33.3
Michipicoten, CESC du district de	3	1	33.3	---	---	---
Missarenda, CSS du district de	1	---	---	---	---	---
North Shore, CE de	13	1	7.7	34	3	8.8
North Shore, CESC du district de	12	6	50.0	---	---	---
Sault Ste. Marie, CE de	49	4	8.2	73	15	20.5
Sault Ste. Marie, CESC du district de	43	8	18.6	29	8	27.6
Sudbury, CE de	57	10	17.5	220	45	20.5
Sudbury, CESC du district de	75	20	26.7	54	28	51.9
Total - Centre-Nord de l'Ontario	**295**	**58**	**19.7**	**470**	**115**	**24.5**

Région/Conseil scolaire	Élémentaire			Secondaire		
	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Nord-Est						
Airy-Sabine, CSS du district d'	1	1	100.0	—	—	—
Canfield, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Cochrane-Iroquois Falls, CE de	7	1	14.3	32	8	25.0
Cochrane-Iroquois Falls, CESC du district de	6	1	16.7	5	1	20.0
East Parry Sound, CE d'	16	1	6.3	15	3	20.0
Hearst, CE de	1	—	—	13	3	23.1
Hearst, CESC du district de	4	2	50.0	—	—	—
James Bay Lowlands, CES de	—	—	—	10	5	50.0
Kapuskasing, CE de	3	—	—	14	—	—
Kapuskasing, CESC du district de	13	7	53.8	17	5	29.4
Kirkland Lake, CE de	6	—	—	21	3	14.3
Kirkland Lake, CESC du district de	7	3	42.9	—	—	—
Moose Factory Island, CSS du district de	2	—	—	—	—	—
Moosonee, CESC de	1	—	—	—	—	—
Moosonee, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Murchison-Lyell, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Muskoka, CE de	30	5	16.7	38	4	10.5
Nipissing, CE de	33	10	30.3	71	9	12.7
Nipissing, CESC du district de	29	6	20.7	43	11	25.6
North Bay, CE des FAC de	2	—	—	—	—	—
Smoky Falls, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Timiskaming, CE de	12	3	25.0	36	6	16.7
Timiskaming, CESC du district de	10	5	50.0	—	—	—
Timmins, CE de	12	4	33.3	30	7	23.3
Timmins, CESC du district de	19	5	26.3	20	5	25.0
West Parry Sound, CE de	10	2	20.0	19	4	21.1
Total - Nord-Est de l'Ontario	**228**	**56**	**24.6**	**384**	**74**	**19.3**
Nord-Ouest						
Atikokan, CE d'	1	—	—	3	—	—
Atikokan, CESC d'	2	—	—	—	—	—
Caramat, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Collins, CSS du district de	1	1	100.0	—	—	—
Connell-Ponsford, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Dryden, CE de	15	5	33.3	28	5	17.9
Dryden, CESC du district de	2	2	100.0	—	—	—
Fort Frances-Rainy River, CE de	10	—	—	20	—	—
Fort Frances-Rainy River, CESC du district de	4	2	50.0	—	—	—
Geraldton, CE de	4	1	25.0	13	2	15.4
Geraldton, CESC du district de	3	1	33.3	—	—	—
Ignace, CESC d'	1	1	100.0	—	—	—
Kenora, CE de	13	5	38.5	16	2	12.5
Kenora, CESC du district de	3	—	—	1	—	—
Kilkenny, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Lake Superior, CE de	6	2	33.3	27	5	18.5
Lakehead, CE de	88	17	19.3	125	26	20.8
Lakehead, CESC du district de	31	6	19.4	12	4	33.3
Mine Centre, CSS du district de	2	1	50.0	—	—	—
Nakina, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Nipigon-Red Rock, CE de	4	3	75.0	5	2	40.0
North of Superior, CESC du district de	12	5	41.7	—	—	—
Northern, CSS du district de	3	—	—	—	—	—
Red Lake, CE de	5	2	40.0	6	2	33.3
Red Lake, CFESC du secteur de	1	—	—	—	—	—
Slate Falls, CSS du district de	1	1	100.0	—	—	—
Summer Beaver, CSS du district de	1	—	—	—	—	—
Upsala, CSS du district d'	1	—	—	—	—	—
Total - Nord-Ouest de l'Ontario	**218**	**55**	**24.8**	**256**	**48**	**18.8**

Région/Conseil scolaire	Élémentaire			Secondaire		
	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre de postes	Nombre de femmes	% de femmes
Ouest						
Bruce, CE du comté de	44	8	18.2	70	10	14.3
Bruce-Grey, CESC du comté de	10	4	40.0	10	---	---
Elgin, CE du comté d'	38	6	15.8	73	13	17.8
Elgin, CESC du comté d'	7	1	14.3	1	1	100.0
Essex, CE du comté d'	41	9	22.0	112	15	13.4
Essex, CESC du comté d'	32	5	15.6	17	3	17.6
Essex County Children's Rehabilitation Centre, CE du	2	1	50.0	---	---	---
Grey, CE du comté de	39	9	23.1	89	22	24.7
Huron, CE du comté de	40	7	17.5	76	10	13.2
Huron-Perth, CESC du comté de	17	2	11.8	1	---	---
Kent, CE du comté de	46	6	13.0	108	12	11.1
Kent, CESC du comté de	27	2	7.4	9	2	22.2
Lambton, CE du comté de	54	7	13.0	92	15	16.3
Lambton, CESC du comté de	32	8	25.0	12	1	8.3
London, CE de	113	25	22.1	248	53	21.4
London-Middlesex, CESC du comté de	39	4	10.3	38	3	7.9
Middlesex, CE du comté de	43	7	16.3	81	18	22.2
Oxford, CE du comté d'	51	8	15.7	114	30	26.3
Oxford, CESC du comté d'	8	3	37.5	2	---	---
Perth, CE du comté de	38	8	21.1	80	19	23.8
Sarnia and District Children's Treatment Centre, CE du	1	1	100.0	---	---	---
Thames Valley Children's Centre, CE du	1	1	100.0	---	---	---
Windsor, CE de	62	11	17.7	112	21	18.8
Windsor, CESC de	53	9	17.0	47	12	25.5
Total - Ouest de l'Ontario	**838**	**152**	**18.1**	**1 392**	**260**	**18.7**
Total provincial	**5 902**	**1 389**	**23.5**	**9 702**	**2 380**	**24.5**

Source : Banque de données sur l'action positive, 1987.

Remarque. - La deuxième partie de cette annexe regroupe les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école et les chefs de section classé(e)s dans la catégorie «Enseignants et enseignantes ayant des responsabilités administratives», et comprend des données provenant de tous les conseils scolaires de l'Ontario.

Annexe C

Faits saillants signalés par des conseils scolaires ayant obtenu en 1987 l'aide financière maximale allouée dans le cadre de leur participation au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi

Annexe C : Faits saillants signalés par des conseils scolaires ayant obtenu en 1987 l'aide financière maximale allouée dans le cadre de leur participation au Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi

Ce rapport présente les faits saillants des projets d'action positive/équité d'emploi signalés par des conseils scolaires ayant obtenu en 1987 l'aide financière maximale allouée par le Fonds d'encouragement. Cette information provient des rapports de fin d'année de 1987 des conseils des régions du Centre, de l'Est, du Nord-Est, du Nord-Ouest, du Centre-Nord et de l'Ouest de la province.

Centre

Brant, Conseil de l'éducation du comté de

- A adopté des dispositions pour la constitution d'équipes de sélection composées d'examinateurs et d'examinatrices responsables de la conduite des entrevues
- A assuré la participation des femmes à la préparation d'initiatives de gestion et à des affectations spéciales
- A reproduit la mention «Chances d'emploi égales pour tous» sur toutes les annonces et offres d'emploi

Brant, CESC du comté de

- A approuvé une demande de garderie sur le lieu de travail et a attribué les locaux nécessaires
- A élaboré une politique contre le harcèlement sexuel
- A évalué les besoins des employés et employées

Durham, Conseil de l'éducation de

- A établi un comité d'action positive
- A élaboré des pratiques et des directives relatives au recrutement et à la sélection
- A préparé un bulletin sur l'action positive

Durham, CESC de la région de

- A établi un comité d'action positive
- A apporté des ajustements aux politiques et procédures en matière d'emploi

Grand Toronto, Conseil des écoles séparées du

- A organisé des séances de formation sur l'action positive à l'intention de 400 participantes
- A préparé un dépliant sur la question du harcèlement sexuel
- A présenté des objectifs et des échéanciers au Comité consultatif des conseillers et conseillères scolaires en décembre 1986

Haldimand-Norfolk, CESC de

- A mis en place un service d'orientation professionnelle pour les femmes
- A évalué les politiques et procédures en matière d'emploi
- A établi un comité d'action positive

Halton, CESC de

- A indiqué clairement que les cadres supérieurs sont prêts à fournir un soutien énergique et tangible aux programmes d'action positive
- A assuré la participation des conseillers et conseillères scolaires aux programmes d'action positive

Hastings, Conseil de l'éducation du comté de

- A préparé un document sur la conduite des entrevues et le processus de sélection des dirigeants et dirigeantes
- A formé un comité d'évaluation chargé d'examiner les descriptions de tâches
- A élaboré des plans d'action positive pour les écoles

Niagara South, Conseil de l'éducation de

- A établi un comité d'action positive
- A supprimé les termes et expressions sexistes dans les nouveaux règlements du conseil et a assuré l'emploi d'un langage inclusif dans tous les documents du conseil
- A organisé des séances de sensibilisation à l'action positive pour le personnel s'occupant du recrutement

Norfolk, Conseil de l'éducation de

- A établi un comité d'action positive

North York, Conseil de l'éducation de

- A gagné le Prix d'équité en matière d'emploi, 1984
- A conçu des affiches sur l'action positive et le harcèlement sexuel
- A mené une étude sur les enseignants et enseignantes à temps partiel

Northumberland-Newcastle, Conseil de l'éducation de

- A préparé un bulletin sur l'action positive et a présenté des articles à la Fédération des associations d'enseignantes de l'Ontario, à la Fédération des enseignants des écoles publiques de l'Ontario et à la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
- A établi des profils et des critères de promotion
- A créé un fonds de financement du recyclage ou du perfectionnement professionnel des femmes en ce qui a trait à l'action positive

Peterborough, Conseil de l'éducation du comté de

- A établi un comité d'action positive
- A établi des objectifs dans le domaine de l'action positive pour les écoles et les bureaux du conseil

Peterborough-Victoria-Northumberland-Newcastle, CESC de

- A préparé un bulletin sur l'action positive
- A organisé un atelier sur le programme d'action portant sur l'étude des techniques de leadership

Prince Edward, Conseil de l'éducation du comté de

- A établi un comité d'action positive
- A mené une enquête sur les besoins en services de garderie
- A créé un programme de leadership

Scarborough, Conseil de l'éducation de

- A préparé un bulletin intitulé *Changing Images*
- A organisé une conférence intitulée *Role Modelling the Future*, avec la participation de cadres supérieurs et de conseillers et conseillères scolaires
- A organisé des ateliers sur le processus de promotion et les stratégies d'entrevues

Toronto, Conseil de l'éducation de

- A gagné le Prix d'équité en matière d'emploi, 1985
- A réimprimé des directives sur les méthodes de traitement des demandes d'emploi et de conduite des entrevues
- A organisé des séances de formation à l'intention des examinateurs et examinatrices chargé(e)s de conduire des entrevues

York, Conseil de l'éducation de la région d'

- A mené une enquête sur l'emploi en vue d'élaborer un inventaire des femmes susceptibles d'être promues dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines
- A organisé des séances de simulation d'entrevues avec bandes vidéo pour aider les femmes à accéder à des postes de direction
- A ajouté une section sur l'action positive au bulletin périodique

York, CESC de la région d'

- A consacré une page dans le bulletin mensuel du directeur aux questions relatives à l'action positive
- A organisé une série de séminaires de formation aux techniques de leadership

- A organisé une journée du perfectionnement professionnel à l'intention de tout le personnel du conseil

Est

Carleton, Conseil de l'éducation de

- A consacré une rubrique à l'action positive dans le bulletin *Nuts & Bolts*
- A mis en œuvre un programme d'observation au poste de travail
- A élaboré un processus de contrôle et une norme de comparaison pour évaluer l'augmentation du nombre de femmes nommées à certains postes

Frontenac, Conseil de l'éducation du comté de

- A offert un service d'orientation professionnelle pour les femmes
- A préparé un bulletin sur l'action positive

Frontenac-Lennox-Addington, CESC du comté de

- A établi un comité consultatif sur l'action positive
- A formé un réseau d'aide au personnel féminin
- A lancé un bulletin sur l'action positive destiné aux employés et employées

Lanark, Conseil de l'éducation du comté de

- A formé un réseau à l'intention du personnel féminin
- A mis en œuvre un programme d'observation au poste de travail
- A fait de nombreux exposés et a organisé des ateliers sur des sujets concernant l'action positive (gestion du temps, résolution des conflits, rédaction de curriculum vitæ, techniques de conduite des entrevues, etc.)

Leeds-Grenville, Conseil de l'éducation du comté de

- A établi un comité d'action positive
- A mis en œuvre un programme d'observation au poste de travail
- A organisé des séminaires sur le leadership

Ottawa, CESC d'

- A recueilli et analysé des données statistiques sur la main-d'œuvre
- A établi un comité d'action positive
- A participé à l'organisation de la réunion du réseau tenue à l'automne 1987

Ottawa, Conseil scolaire d'

- A publié un calendrier des séminaires sur l'action positive
- A consacré une rubrique aux questions relatives à l'action positive dans le bulletin du conseil
- A conçu un logo et une brochure sur l'action positive

Prescott-Russell, Conseil de l'éducation du comté de

- A établi un comité d'action positive
- A proposé un plan d'action triennal concernant l'action positive/équité d'emploi

Prescott-Russell, CESC du comté de

- A dressé une liste des employées susceptibles d'être promues

- A élaboré un plan de mise en œuvre d'action positive
- A formé un réseau de communication pour les agents et agentes de liaison du conseil s'intéressant à des projets d'action positive

Stormont-Dundas-Glengarry, Conseil de l'éducation du comté de

- A mis en œuvre un programme d'observation au poste de travail
- A élaboré des documents sur le processus de sélection des employés et employées
- A élaboré une politique contre le harcèlement sexuel

Centre-Nord

Espanola, Conseil de l'éducation d'

- A établi un comité d'action positive
- A rédigé des descriptions de tâches pour le personnel non enseignant

Sault Ste. Marie, Conseil de l'éducation de

- A élaboré une nouvelle politique régissant les procédures de recrutement et de promotion
- A établi un comité d'action positive

Nord-Est

Kapuskasing, CESC du district de

- A préparé un bulletin sur l'action positive à l'intention des employés et employées
- A organisé des ateliers sur l'action positive

Kirkland Lake, Conseil de l'éducation de

- A élaboré des directives et une politique sur l'utilisation de termes et expressions non sexistes
- A établi un comité d'action positive
- A préparé un bulletin sur l'action positive

Nipissing, CESC du district de

- A rédigé un document contenant des directives à l'intention des examinateurs et examinatrices chargé(e)s de conduire des entrevues
- A préparé un catalogue d'emplois
- A mis en œuvre un cours sur le leadership

West Parry Sound, Conseil de l'éducation de

- A créé un bulletin intitulé *Employment Equity Newsletter*
- A préparé une bibliographie énumérant des activités évitant les stéréotypes sexuels

Nord-Ouest

Lakehead, Conseil de l'éducation de

- A produit un vidéo sur l'équité en matière d'emploi dans le secteur de l'éducation
- A élaboré un manuel sur l'orientation professionnelle

Ouest

Essex, CESC du comté d'

- A établi un comité d'action positive
- A constitué une bibliothèque de ressources sur le perfectionnement professionnel et le leadership
- A publié un bulletin bimensuel

Huron, Conseil de l'éducation du comté de

- A mené une enquête sur l'administration des traitements et salaires
- A organisé des ateliers de sensibilisation à l'action positive/équité d'emploi

Oxford, Conseil de l'éducation du comté d'

- A mené une enquête auprès du personnel sur les attitudes en matière d'action positive/équité d'emploi
- A publié un bulletin mensuel sur l'action positive
- A élaboré des formulaires d'analyse pour le recrutement

Windsor, Conseil de l'éducation de

- A organisé un atelier sur l'influence et le pouvoir des professionnels et professionnelles
- A mis en œuvre un programme d'observation au poste de travail
- A mené une enquête sur les études universitaires complétées

Windsor, CESC de

- A mené des enquêtes sur les attitudes en matière d'action positive/équité d'emploi
- A établi un réseau pour le personnel féminin du secteur de l'enseignement
- A confié à des membres du personnel la tâche d'assurer la liaison dans le cadre du programme d'action positive

Annexe D

Analyse comparative des données sur le personnel masculin et féminin du système scolaire de l'Ontario, 1978 et 1987

Annexe D : Analyse comparative des données sur le personnel masculin et féminin du système scolaire de l'Ontario, 1978 et 1987

Cette analyse comparative, préparée par l'Unité de l'égalité des chances/ Action positive et la Direction de l'analyse des politiques et de la recherche, est le huitième d'une série de rapports consacrés aux changements dans la composition du personnel enseignant à plein temps de l'Ontario à l'intérieur d'une période donnée. Le personnel enseignant masculin et féminin à plein temps est comparé selon certaines caractéristiques et variables comme l'âge, le poste, la rémunération, l'expérience d'enseignement, l'année d'enseignement et le diplôme. Ce rapport est donc une «photographie instantanée» du système scolaire en Ontario plutôt qu'une explication de la situation dépeinte par les données statistiques.

Ces données proviennent de trois sources : le Rapport sur le personnel enseignant, qui fait partie du Rapport de septembre des écoles, les dossiers des enseignants et les renseignements sur le traitement des enseignants. Les données sur les systèmes scolaires public et catholique figurent dans cette annexe, mais y sont analysées séparément. (Consulter les tableaux P1 à P12 pour les données sur les écoles publiques et les tableaux R1 à R12 pour les données sur les écoles catholiques.) Le financement par les fonds publics a été étendu à la onzième année en 1985, à la douzième année en 1986 et à la treizième année en 1987 dans les écoles séparées catholiques, ce qui rend impossible toute comparaison de l'ensemble du système avec les années précédentes. On trouvera ci-après les faits saillants de ces tableaux.

Dans le présent rapport, on utilise les définitions suivantes :

- *Personnel enseignant* (ou enseignants et enseignantes) comprend : les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école, les chefs de section, les enseignants et enseignantes de classe ordinaire, et d'autres catégories de personnel enseignant travaillant à plein temps dans le système public élémentaire ou secondaire. L'expression «Autres» s'applique aux membres du personnel enseignant qui ne sont pas assignés à une classe ordinaire (comme le personnel d'orientation et les bibliothécaires). Ceci n'inclut *pas* le personnel des conseils scolaires.
- *Postes de responsabilité supérieure* désigne : les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école et les chefs de section.

Conseils d'écoles publiques (Tableaux P1 à P12)

Les tableaux concernant les conseils scolaires publics établissent une comparaison entre les données de 1978 et 1987. Comme pour les années précédentes, les données sur la rémunération sont analysées selon une période de deux années consécutives (1986 et 1987). Comme les sommes versées sont calculées en dollars actuels et non en dollars constants, l'effet combiné de l'inflation, de l'indexation de l'échelle salariale après négociations avec les conseils scolaires et de l'évolution des titres du personnel rend moins significative toute comparaison des données relatives à la rémunération qui porterait sur une plus longue période. On retrouve deux pourcentages de représentation : les pourcentages de femmes et d'hommes dans chacune des catégories et les pourcentages respectifs de femmes par rapport au total de femmes, et d'hommes par rapport au total d'hommes.

Les figures 1 à 4 et le tableau A s'inspirent des données de ces tableaux.

Palier élémentaire

La conclusion générale que l'on peut tirer de la comparaison entre les effectifs employés au palier élémentaire en 1978 et 1987 est qu'en 1987, cet effectif est plus âgé, plus expérimenté et plus qualifié, et qu'il compte un pourcentage de femmes plus élevé qu'en 1978.

- Le tableau P1 montre que les femmes représentent 67.2 pour 100 de l'effectif total employé au palier élémentaire en 1987, contre 65.1 pour 100 en 1978.

Tableau A : Enseignants et enseignantes qui occupent des postes de responsabilité supérieure, écoles élémentaires et secondaires publiques

	1978			1987		
Poste	**F**	**H**	**Total**	**F**	**H**	**Total**
			Élémentaire			
Directeur/Directrice d'école	166	2 325	2 491	323	2 058	2 381
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école	176	963	1 139	387	900	1 287
Chef de section	133	232	365	212	263	475
Total	475	3 520	3 995	922	3 221	4 143
Pourcentage	11.89	88.11	100.00	22.25	77.75	100.00
			Secondaire			
Directeur/Directrice d'école	17	560	577	47	519	566
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école	59	759	818	145	702	847
Chef de section	1 328	5 406	6 734	1 772	5 105	6 877
Total	1 404	6 725	8 129	1 964	6 326	8 290
Pourcentage	17.27	82.73	100.00	23.69	76.31	100.00

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Figure 1 : Enseignants et enseignantes qui occupent des postes de responsabilité supérieure, écoles publiques, 1978 et 1987

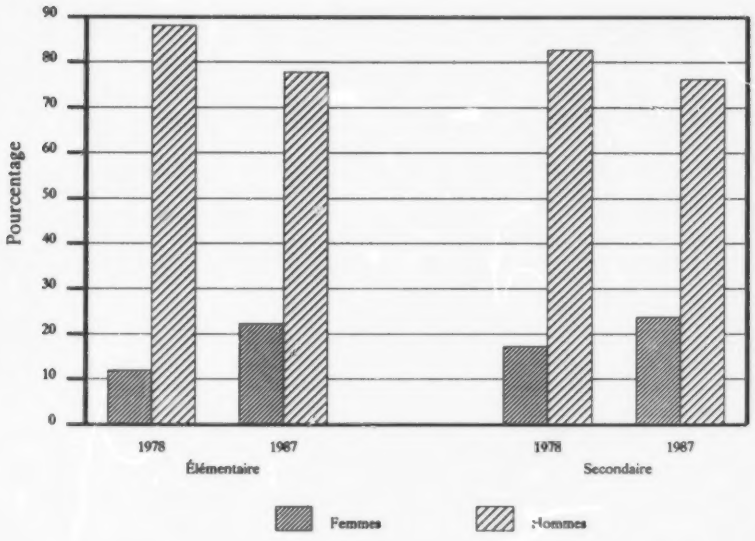

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Remarque. - «Postes de responsabilité supérieure» désigne les directeurs et directrices d'école, les directeurs et directrices adjoint(e)s d'école et les chefs de section.

Figure 2 : Enseignants et enseignantes de classe ordinaire, écoles publiques, 1978 et 1987

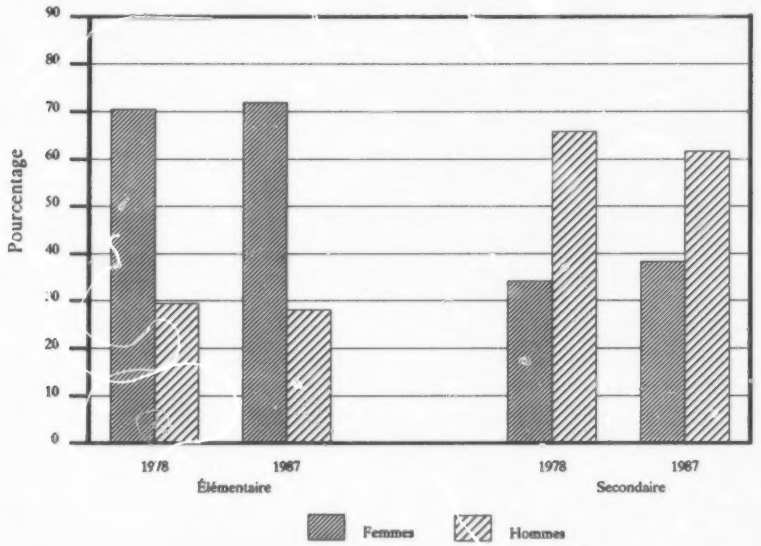

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

- Le tableau P2 montre l'évolution, entre 1978 et 1987, du pourcentage d'hommes et de femmes, y compris de ceux et celles qui occupent un poste de responsabilité supérieure (voir aussi tableau A et figure 1).
  - Les femmes occupent une place prépondérante dans la composition du système élémentaire public en 1987 : 71.9 pour 100 de tous les postes d'enseignants et enseignantes de classe ordinaire. En outre, les changements intervenus au niveau du nombre global d'enseignants et enseignantes entre 1978 et 1987 ont eu tendance à renforcer encore cette position prédominante : il y avait 1 287 femmes de plus et 573 hommes de moins en 1987 qu'en 1978 (voir aussi figure 2).
  - Parmi tous les postes d'enseignants et enseignantes comportant des responsabilités supérieures au palier élémentaire, 22 pour 100 étaient occupés par des femmes en 1987, contre environ 12 pour 100 en 1978.
  - La proportion de directrices d'école élémentaire en 1987 était de 13.6 pour 100, soit plus du double du chiffre (6.7 pour 100) enregistré en 1978.
  - Une augmentation comparable a été enregistrée en ce qui concerne le nombre de directrices adjointes d'école élémentaire : leur proportion est passée de 15.5 pour 100 en 1978 à 30.1 pour 100 en 1987.

- Les données du tableau P3 portent sur l'âge du personnel enseignant en Ontario.

  - Le personnel enseignant (masculin et féminin) au palier élémentaire vieillit. En 1978, 32 pour 100 des enseignantes et 19 pour 100 des enseignants avaient entre 19 et 29 ans. En 1987, ces chiffres sont tombés respectivement à 11.6 pour 100 et 4.3 pour 100. En revanche, la proportion des enseignantes de 50 ans et plus est passée de 11.7 pour 100 en 1978 à 14.2 pour 100 en 1987. La tendance est identique dans le cas des enseignants de 50 ans et plus, qui représentaient 7.1 pour 100 en 1978 comparativement à 14.2 pour 100 en 1987.
  - En 1978, la majorité des enseignants et enseignantes avaient entre 30 et 39 ans. En 1987, cependant, les proportions d'enseignantes faisant partie des groupes des 30 à 39 ans et des 40 à 49 ans sont pratiquement identiques, et la moitié de tous les enseignants ont entre 40 et 49 ans. De fait, depuis 1978, la proportion d'enseignants et d'enseignantes faisant partie de ce groupe d'âge a doublé.

- Les données du tableau P4 portent sur le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement du personnel enseignant masculin et féminin en Ontario (voir aussi figure 3). On constate qu'il existe un rapport étroit entre l'âge et le nombre d'années d'expérience. Les données portant sur l'expérience viennent donc renforcer l'assertion selon laquelle le personnel enseignant du palier élémentaire vieillit. Par ailleurs, le déséquilibre constaté dans la proportion hommes/femmes s'accroît en même temps que l'âge et les années d'expérience.

  - Le nombre d'enseignantes dans la catégorie «débutant/débutante» continue de s'accroître : en 1978, 72.5 pour 100 des nouvelles recrues étaient des femmes; en 1987, ce pourcentage est passé à 80.9 pour 100.
  - On compte 444 «débutantes» de plus en 1987 qu'en 1978 et 41 «débutants» de plus pour les mêmes années.

Figure 3 : Expérience d'enseignement, écoles élémentaires publiques, 1978 et 1987

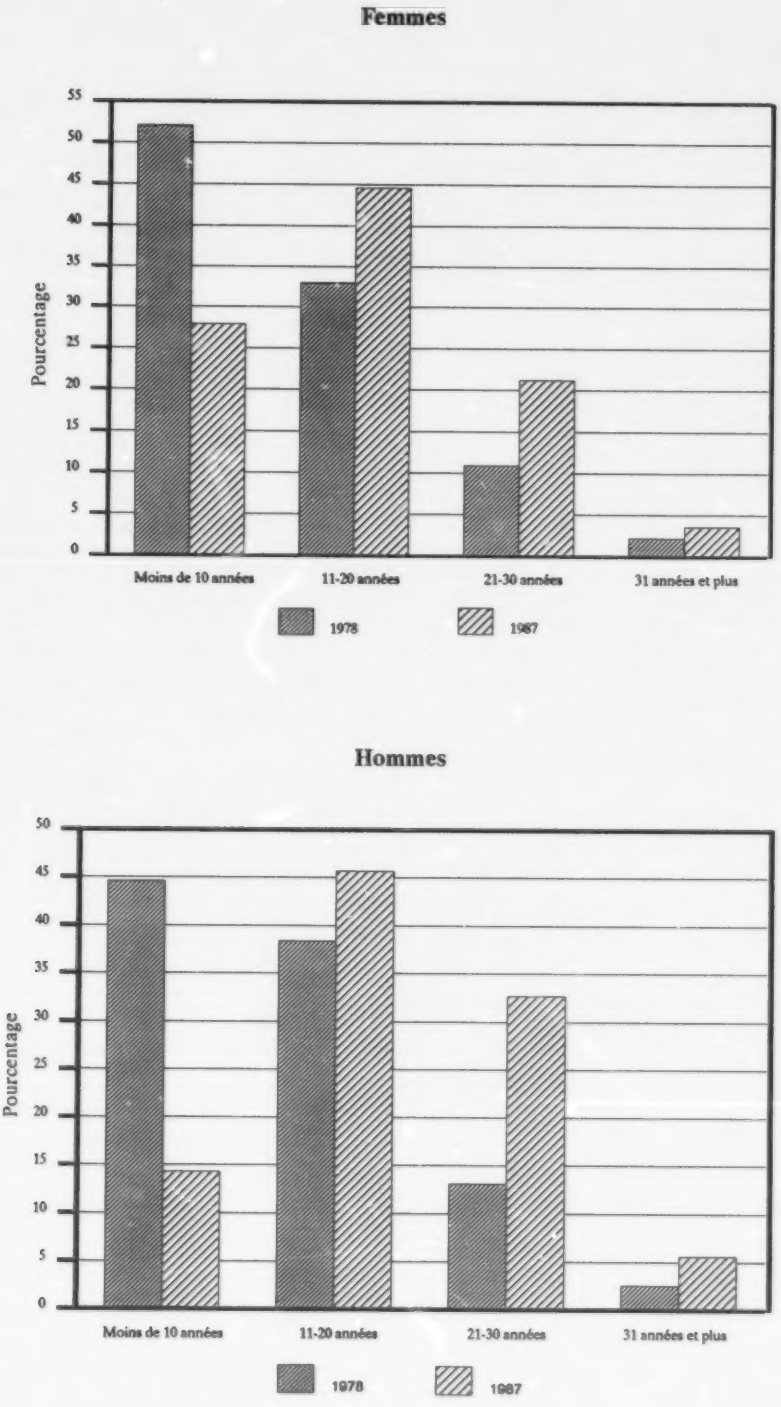

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

- En 1978, 52.1 pour 100 des enseignantes et 44.6 pour 100 des enseignants comptaient entre une et dix années d'expérience. Les pourcentages de 1987 indiquent une nette régression : seulement 27.9 pour 100 des enseignantes et 14.3 pour 100 des enseignants font partie de la même catégorie.
- En 1987, la majorité des enseignants et des enseignantes avaient entre onze et vingt années d'expérience.
- Une plus grande proportion d'enseignants (32.7 pour 100) que d'enseignantes (21.2 pour 100) avaient de vingt et une à trente années d'expérience.

• Les données du tableau P5 portent sur le diplôme le plus avancé obtenu par les enseignants et les enseignantes de l'Ontario.

- En 1987, les membres du personnel enseignant au palier élémentaire des écoles publiques sont plus instruits qu'en 1978. Des 39 175 membres qui, en 1987, ont répondu à la question concernant le diplôme obtenu, 27.5 pour 100 seulement ont dit ne pas avoir de diplôme. En 1978, cette proportion s'établissait à 41.2 pour 100. Inversement, la proportion de titulaires de diplôme s'est accrue : 64.9 pour 100 des enseignantes et 88.2 pour 100 des enseignants au palier élémentaire dans les écoles publiques de l'Ontario possèdent un diplôme en 1987. En 1978, seulement 47.4 pour 100 des femmes et 80.3 pour 100 des hommes possédaient un diplôme.
- Les données réelles portant sur les titulaires d'une maîtrise en 1987 indiquent une augmentation par rapport à 1978. Bien que les pourcentages réels soient relativement faibles par rapport à l'ensemble du personnel, le nombre de détentrices d'une maîtrise est près de quatre fois plus élevé qu'en 1978 et le nombre de détenteurs a presque doublé.

• Les données du tableau P6 portent sur la rémunération. Ce tableau diffère des autres en ce que les données qu'il contient ne portent que sur les deux années les plus récentes. Les données sur la rémunération sont réparties par tranches de 3 000 $, à l'exception des sommes inférieures à 21 000 $ et supérieures à 45 000 $. On établit la rémunération en fonction de la compétence et de l'expérience. Selon sa compétence et le nombre d'années d'expérience, l'enseignant ou l'enseignante se voit donc verser une rémunération en conséquence.

- En 1987, le salaire moyen versé aux enseignantes des écoles élémentaires publiques en Ontario est de 40 295 $, ce qui représente 83.6 pour 100 du salaire moyen des enseignants. En 1986, ce chiffre atteignait 83.1 pour 100.
- Le pourcentage d'enseignantes (34.8 pour 100) recevant un salaire de 45 000 $ ou plus représente un peu plus de la moitié de la proportion d'enseignants (67.5 pour 100) faisant partie de cette catégorie de salaire.

• Dans le tableau P7, on a réparti le personnel enseignant (aux paliers élémentaire et secondaire) selon le sexe et l'année d'enseignement.

- En 1978, 56.3 pour 100 des femmes et 15.1 pour 100 des hommes enseignaient de la maternelle à la sixième année. Ces chiffres atteignaient respectivement 56.4 pour 100 et 17.1 pour 100 en 1987.
- En 1978, 66.1 pour 100 des hommes et 30 pour 100 des femmes enseignaient de la neuvième à la treizième année. En 1987, ces chiffres atteignaient respectivement 63.6 pour 100 et 28.3 pour 100.

Palier secondaire

Comme dans le cas du personnel enseignant du palier secondaire, la conclusion d'ensemble que l'on peut tirer d'une comparaison du personnel enseignant des écoles secondaires publiques en 1987 et 1978 est que celui de 1987 est plus âgé, plus expérimenté et plus qualifié. Les femmes représentent maintenant 34.7 pour 100 de ce groupe, contre 30.2 pour 100 en 1978 (voir tableau P1).

- Le tableau P8 montre l'évolution du pourcentage de femmes qui occupent des postes de responsabilité supérieure (voir aussi figure 1).
  - Parmi tous les postes d'enseignant et enseignante comportant des responsabilités supérieures au palier secondaire, 24 pour 100 étaient occupés par des femmes en 1987, contre environ 17 pour 100 en 1978.
  - Bien que le nombre réel de directrices d'école soit passé de dix-sept en 1978 à quarante-sept en 1987, la proportion demeure peu élevée : 8.3 pour 100 en 1987 par rapport à 2.9 pour 100 en 1978.
  - En 1987, la proportion de directrices adjointes d'école s'établissait à 17.1 pour 100, soit plus du double de celle (7.2 pour 100) de 1978.
- Le tableau P9 montre la répartition du personnel enseignant à plein temps d'après l'âge. À l'instar du personnel enseignant au palier élémentaire, celui du palier secondaire a vieilli entre 1978 et 1987.
  - En 1978, 30.6 pour 100 des enseignantes et 43.3 pour 100 des enseignants au palier secondaire avaient 40 ans et plus. En 1987, un peu plus de la moitié (50.7 pour 100) des enseignantes et près des trois quarts (74 pour 100) des enseignants à ce palier avaient 40 ans ou plus.
  - En 1978, 30.4 pour 100 des enseignantes avaient entre 19 et 29 ans. En 1987, cette proportion n'était plus que de 13.2 pour 100.
  - En 1978, la majorité des enseignants et enseignantes avaient entre 30 et 39 ans. En 1987, la majorité des enseignants (49.1 pour 100) avaient entre 40 et 49 ans. Pour les enseignantes, le groupe des 30 à 39 ans (avec 36.1 pour 100) et le groupe des 40 à 49 ans (avec 36.8 pour 100) sont les deux groupes qui atteignent les plus hauts pourcentages.
- Les données du tableau P10 portent sur le nombre d'années d'expérience du personnel enseignant des écoles secondaires (voir aussi figure 4).
  - Bien que le nombre réel de «débutants/débutantes» dans l'enseignement ait diminué de 103 depuis 1978, la proportion des sexes s'est modifiée : en 1978, on comptait 48.7 pour 100 d'enseignantes, contre 56.8 pour 100 en 1987.
  - Le personnel enseignant au palier secondaire est plus expérimenté en 1987 qu'en 1978. En 1978, on comptait 61.7 pour 100 des femmes et 41 pour 100 des hommes avec une expérience d'enseignement de dix années ou moins. En 1987, ces chiffres étaient respectivement de 39 pour 100 et 16.6 pour 100.
  - En 1978, près de 60 pour 100 des enseignantes avaient entre une et dix années d'expérience; en 1987, la majorité d'entre elles avaient entre onze et vingt années d'expérience. Pour les deux années à l'étude, la majorité des enseignants possédaient entre onze et vingt années d'expérience.

Figure 4 : Expérience d'enseignement, écoles secondaires publiques, 1978 et 1987

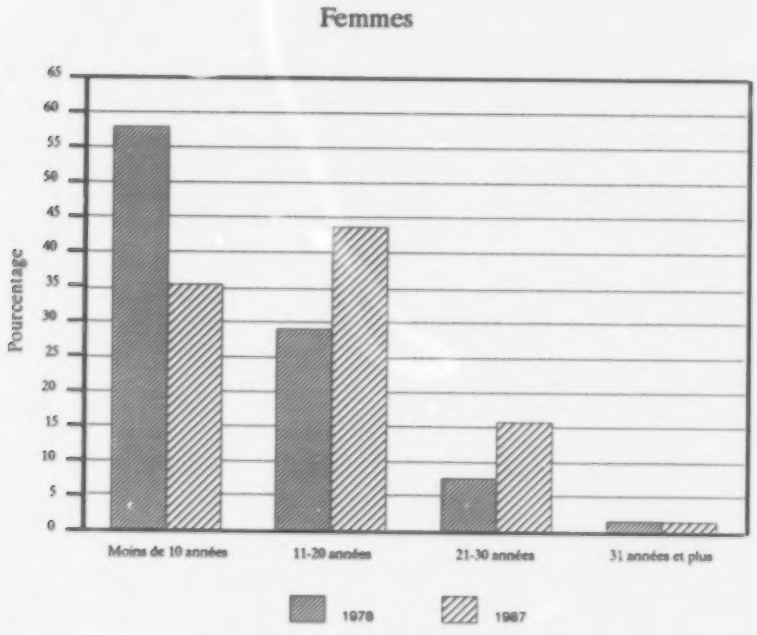

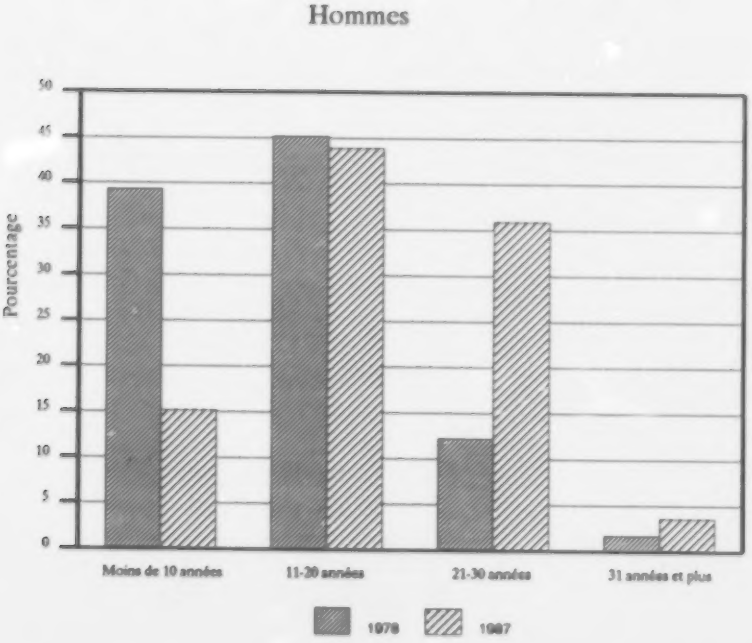

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987

- On a constaté une nette augmentation de la proportion d'enseignants et d'enseignantes avec vingt et une à trente années d'expérience : le pourcentage de femmes dans cette catégorie a doublé depuis 1978, alors que celui des hommes a presque triplé, ce qui tend à confirmer le vieillissement des enseignants et des enseignantes au secondaire.

- Les données du tableau P11 portent sur le diplôme obtenu par les enseignants et enseignantes au palier secondaire.
  - En 1987, les membres du personnel enseignant au palier secondaire étaient plus instruits qu'en 1978. La proportion de ceux et celles ne possédant pas de diplôme est passée de 14.4 pour 100 en 1978 à 9.1 pour 100 en 1987. Dans cette catégorie, la répartition selon le sexe est demeurée à peu près la même qu'en 1978 : environ 17 pour 100 de femmes, contre 83 pour 100 d'hommes.
  - En 1987, environ 95 pour 100 des enseignantes et 88 pour 100 des enseignants déclaraient posséder un diplôme, par rapport à 92 pour 100 et 83 pour 100 respectivement en 1978.

- Les données du tableau P12 portent sur la rémunération. On notera que ces données comparatives ne portent que sur 1986 et 1987.
  - En 1987, le salaire moyen versé aux enseignantes des écoles secondaires publiques de l'Ontario était de 46 285 $, soit 92.3 pour 100 du salaire moyen des enseignants. En 1986, il était de 44 243 $ ou 92.5 pour 100 du salaire moyen des enseignants.
  - En 1987, la majorité des enseignants et enseignantes recevaient un salaire de 45 000 $ ou plus : 55 pour 100 des enseignantes et presque 77 pour 100 des enseignants appartenaient à cette catégorie. Ces chiffres représentent une augmentation par rapport aux 47.8 pour 100 (enseignantes) et 72.4 pour 100 (enseignants) enregistrés en 1986.

Conseils d'écoles catholiques (Tableaux R1 à R12)

L'extension du financement par les fonds publics à la onzième année en 1985, à la douzième année en 1986, et à la treizième année en 1987, dans les écoles séparées catholiques, rend impossible toute analyse des données sur une base évolutive. Par conséquent, les données portant sur les écoles catholiques sont présentées dans des tableaux distincts de ceux relatifs aux écoles publiques. On utilisera donc les données de 1985 et 1987 à titre de comparaison au palier élémentaire, et uniquement celles de 1987 au palier secondaire. Dans les éditions futures de la présente analyse, 1987 sera l'année de base aux fins des comparaisons portant sur les écoles secondaires. Le tableau B s'inspire des données de ces tableaux.

Palier élémentaire

L'ensemble du personnel enseignant au palier élémentaire s'est accru légèrement (7.5 pour 100) depuis 1985.

- Le tableau R1 montre que le personnel enseignant comprend 75.3 pour 100 de femmes au palier élémentaire et 45.3 pour 100 au palier secondaire.
- Le tableau R2 montre qu'en 1987, le personnel enseignant comprenait 75.3 pour 100 de femmes et 24.7 pour 100 d'hommes. Il y a une légère augmentation de la proportion d'enseignantes et une légère diminution de la proportion d'enseignants, par rapport aux chiffres de 1985.

- On compte plus de femmes qui occupent un poste de responsabilité supérieure qu'en 1985. La proportion de directrices d'école est passée de 20.9 pour 100 en 1985 à 22.7 pour 100 en 1987, et celle de directrices adjointes d'école de 28.8 pour 100 à 34.3 pour 100.

• Le tableau R3 présente des données sur le profil d'âge des enseignants et enseignantes.

- Bien que la majorité des enseignants et enseignantes se retrouve toujours dans le groupe des 30 à 39 ans, on constate une augmentation en chiffres absolus et en pourcentage parmi les 40 à 49 ans des deux sexes.
- En 1985, 43.3 pour 100 des enseignantes faisaient partie du groupe des 30 à 39 ans, et 28.8 pour 100 avaient de 40 à 49 ans. Ces proportions sont passées à 38.8 pour 100 (30 à 39 ans) et 32.5 pour 100 (40 à 49 ans) en deux années seulement.
- En 1985, près de la moitié des enseignants faisaient partie du groupe des 30 à 39 ans, tandis que 32 pour 100 avaient de 40 à 49 ans. Chez eux également, les proportions se sont modifiées : en 1987, 40.7 pour 100 des enseignants se retrouvent dans le groupe des 30 à 39 ans, et 38.9 pour 100 parmi les 40 à 49 ans.

• Les données du tableau R4 portent sur le nombre d'années d'expérience.

- On compte 394 «débutants/débutantes» de plus en 1987, soit une augmentation de presque 80 pour 100 par rapport aux chiffres de 1985. La proportion de «débutantes» est passée d'environ 75 pour 100 en 1985 à presque 80 pour 100 en 1987.

Tableau B : Enseignants et enseignantes qui occupent des postes de responsabilité supérieure, écoles élémentaires et secondaires

	Élémentaire 1985			Élémentaire 1987		
Poste	**F**	**H**	**Total**	**F**	**H**	**Total**
Directeur/Directrice d'école	254	960	1 214	283	965	1 248
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école	86	213	299	115	220	335
Chef de section	4	3	7	4	1	5
Total	344	1 176	1 520	402	1 186	1 588
Pourcentage	22.6	77.4	100.0	25.3	74.7	100.0

	Secondaire 1987		
	F	**H**	**Total**
Directeur/Directrice d'école	30	99	129
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école	35	146	181
Chef de section	344	705	1 049
Total	409	950	1 359
Pourcentage	30.1	69.9	100.0

Source : Rapports de septembre des écoles, 1985 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

- La majorité des enseignants et des enseignantes comptait entre onze et vingt années d'expérience en 1985 comme en 1987.

- Les données du tableau R5 portent sur le diplôme le plus avancé obtenu par les enseignants et les enseignantes.

  - Quatre-vingt-dix pour cent des enseignants possédaient un diplôme en 1987, contre 88.9 pour 100 en 1985. En 1987, 62.2 pour 100 des enseignantes possédaient un diplôme, soit un peu plus que la proportion de 58.1 pour 100 en 1985.
  - Alors que 3.7 pour 100 seulement des enseignantes étaient titulaires d'une maîtrise en 1987, 17.8 pour 100 des enseignants possédaient ce diplôme pour cette même année.

- Les données du tableau R6 portent sur la rémunération.

  - Le salaire moyen versé aux enseignantes du palier élémentaire était de 38 390 $ en 1987, ce qui représente 81.7 pour 100 du salaire moyen des enseignants. En 1986, il était de 35 874 $, soit 81.9 pour 100 du salaire moyen des enseignants.
  - La répartition des enseignants et des enseignantes selon les diverses tranches salariales est relativement la même en 1987. Le seul changement important par rapport à 1986 est la proportion d'enseignants et d'enseignantes ayant un salaire de 45 000 $ ou plus, qui passe de 14.9 pour 100 à 28.2 pour 100 chez les femmes et de 44.5 pour 100 à 58.8 pour 100 chez les hommes.

- Dans le tableau R7, on a réparti le personnel enseignant selon le sexe et l'année d'enseignement. Ces données se rapportent à 1987 seulement, en raison de l'extension du financement par les fonds publics à la treizième année en 1987 dans les écoles séparées catholiques. Comme dans le cas du tableau P7, le tableau R7 regroupe les données sur le personnel enseignant des paliers élémentaire et secondaire.

  - Alors que 66 pour 100 des femmes enseignent de la maternelle à la sixième année, 75.8 pour 100 des hommes enseignent de la septième à la treizième année.
  - On ne compte que 4 pour 100 d'hommes qui enseignent de la maternelle à la troisième année.

Palier secondaire

Les données présentées ici ne peuvent être comparées avec celles des années précédentes, étant donné l'extension du financement par les fonds publics à la treizième année en 1987. Les tableaux R8 à R12 ne tiennent donc compte que des données de 1987. Ces données serviront cependant de base pour les analyses comparatives futures. On trouvera ci-après les faits saillants des tableaux R8 à R12.

- Les femmes occupent 30 pour 100 de l'ensemble des postes de responsabilité supérieure. La proportion de directrices d'école est d'environ 23 pour 100, celle de directrices adjointes d'école, d'environ 19 pour 100, et celle de chefs de section, d'environ 33 pour 100 (tableau R8).
- La majorité des enseignants et enseignantes ont entre 30 et 39 ans (tableau R9).
- Cinquante-six pour cent des «débutants/débutantes» en enseignement sont des femmes (tableau R10).

- La majorité des enseignants et enseignantes ont entre une et dix années d'expérience (tableau R10).
- Quatre-vingt-seize pour cent des membres du personnel enseignant sont au moins titulaires d'un baccalauréat (tableau R11).
- En 1987, le salaire moyen versé aux enseignantes était de 41 323 $, soit 89 pour 100 du salaire moyen versé aux enseignants (tableau R12).
- En 1987, la majorité des enseignants et des enseignantes se retrouvent dans la tranche salariale de 45 000 $ et plus : près de 40 pour 100 des enseignantes et plus de 55 pour 100 des enseignants font partie de cette catégorie (tableau R12).

Tableau P1 : Conseils d'écoles publiques, paliers élémentaire et secondaire : Répartition du personnel enseignant selon le sexe, 1978 et 1987

Année scolaire débutant en	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
Élémentaire					
1978	25 085	13 454	38 539	65.1	34.9
1987	26 372	12 881	39 253	67.2	32.8
Différence	1 287	-573	714	2.1	-2.1
Secondaire					
1978	10 676	24 651	35 327	30.2	69.8
1987	11 314	21 258	32 572	34.7	65.3
Différence	638	-3 393	-2 755	4.5	-4.5

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Tableau P2 : Conseils d'écoles publiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1978 et 1987

Poste	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Directeur/Directrice d'école							
1978	166	2 325	2 491	6.7	93.3	0.7	17.3
1987	323	2 058	2 381	13.6	86.4	1.2	16.0
Différence	157	-267	-110	6.9	-6.9	0.5	-1.3
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école							
1978	176	963	1 139	15.5	84.5	0.7	7.2
1987	387	900	1 287	30.1	69.9	1.5	7.0
Différence	211	-63	148	14.6	-14.6	0.8	-0.2
Chef de section							
1978	133	232	365	36.4	63.6	0.5	1.7
1987	212	263	475	44.6	55.4	0.8	2.0
Différence	79	31	110	8.2	-8.2	0.3	0.3
Enseignant/Enseignante de classe ordinaire							
1978	22 084	9 246	31 330	70.5	29.5	88.0	68.7
1987	22 985	8 965	31 950	71.9	28.1	87.2	69.6
Différence	901	-281	620	1.4	-1.4	-0.8	0.9
Autres							
1978	2 526	688	3 214	78.6	21.4	10.1	5.1
1987	2 465	695	3 160	78.0	22.0	9.3	5.4
Différence	-61	7	-54	-0.6	0.6	-0.8	0.3
Total							
1978	**25 085**	**13 454**	**38 539**	**65.1**	**34.9**	**100.0**	**100.0**
1987	**26 372**	**12 881**	**39 253**	**67.2**	**32.8**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 287**	**-573**	**714**	**2.1**	**-2.1**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Tableau P3 : Conseils d'écoles publiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon l'âge et le sexe, 1978 et 1987

Âge	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
19-29 ans							
1978	8 009	2 545	10 554	75.9	24.1	32.0	19.0
1987	3 064	555	3 619	84.7	15.3	11.6	4.3
Différence	-4 945	-1 990	-6 935	8.8	-8.8	-20.4	-14.7
30-39 ans							
1978	9 390	7 264	16 654	56.4	43.6	37.5	54.1
1987	9 647	4 055	13 702	70.4	29.6	36.6	31.6
Différence	257	-3 209	-2 952	14.0	-14.0	-0.9	-22.5
40-49 ans							
1978	4 732	2 666	7 398	64.0	36.0	18.9	19.9
1987	9 889	6 414	16 303	60.7	39.3	37.6	49.9
Différence	5 157	3 748	8 905	-3.3	3.3	18.7	30.0
50-59 ans							
1978	2 432	860	3 292	73.9	26.1	9.7	6.4
1987	3 464	1 749	5 213	66.4	33.6	13.2	13.6
Différence	1 032	889	1 921	-7.5	7.5	3.5	7.2
60 ans et plus							
1978	490	94	584	83.9	16.1	2.0	0.7
1987	262	71	333	78.7	21.3	1.0	0.6
Différence	-228	-23	-251	-5.2	5.2	-1.0	-0.1
Total*							
1978	**25 053**	**13 429**	**38 482**	**65.1**	**34.9**	**100.0**	**100.0**
1987	**26 326**	**12 844**	**39 170**	**67.2**	**32.8**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 273**	**-585**	**688**	**2.1**	**-2.1**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur âge : 32 femmes et 25 hommes en 1978; 46 femmes et 37 hommes en 1987.

Tableau P4 : Conseils d'écoles publiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement et le sexe, 1978 et 1987

Expérience dans l'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Débutants/Débutantes							
1978	446	169	615	72.5	27.5	1.8	1.3
1987	890	210	1 100	80.9	19.1	3.4	1.6
Différence	444	41	485	8.4	-8.4	1.6	0.3
1-10 années							
1978	13 065	6 004	19 069	68.5	31.5	52.1	44.6
1987	7 346	1 842	9 188	80.0	20.0	27.9	14.3
Différence	-5 719	-4 162	-9 881	11.5	-11.5	-24.2	-30.3
11-20 années							
1978	8 281	5 173	13 454	61.6	38.4	33.0	38.4
1987	11 775	5 886	17 661	66.7	33.3	44.6	45.7
Différence	3 494	713	4 207	5.1	-5.1	11.6	7.3
21-30 années							
1978	2 735	1 769	4 504	60.7	39.3	10.9	13.1
1987	5 584	4 217	9 801	57.0	43.0	21.2	32.7
Différence	2 849	2 448	5 297	-3.7	3.7	10.3	19.6
31 années et plus							
1978	558	339	897	62.2	37.8	2.2	2.5
1987	777	726	1 503	51.7	48.3	2.9	5.6
Différence	219	387	606	-10.5	10.5	0.7	3.1
Total							
1978	**25 085**	**13 454**	**38 539**	**65.1**	**34.9**	**100.0**	**100.0**
1987	**26 372**	**12 881**	**39 253**	**67.2**	**32.8**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 287**	**-573**	**714**	**2.1**	**-2.1**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Tableau P5 : Conseils d'écoles publiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le diplôme le plus avancé obtenu et le sexe, 1978 et 1987

Diplôme le plus avancé	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Sans diplôme							
1978	13 200	2 645	15 845	83.3	16.7	52.7	19.7
1987	9 242	1 514	10 756	85.9	14.1	35.1	11.8
Différence	-3 958	-1 131	-5 089	2.6	-2.6	-17.6	-7.9
Baccalauréat							
1978	11 485	9 540	21 025	54.6	45.4	45.8	71.[illegible]
1987	15 606	8 925	24 531	63.6	36.4	59.3	69.5
Différence	4 121	-615	3 506	9.0	-9.0	13.5	-1.5
Maîtrise							
1978	369	1 236	1 605	23.0	77.0	1.5	9.2
1987	1 464	2 393	3 857	38.0	62.0	5.6	18.6
Différence	1 095	1 157	2 252	15.0	-15.0	4.1	9.4
Doctorat							
1978	9	8	17	52.9	47.1	0.0	0.1
1987	19	12	31	61.3	38.7	0.1	0.1
Différence	10	4	14	8.4	-8.4	0.1	0.0
Total*							
1978	**25 063**	**13 429**	**38 492**	**65.1**	**34.9**	**100.0**	**100.0**
1987	**26 331**	**12 844**	**39 175**	**67.2**	**32.8**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 268**	**-585**	**683**	**2.1**	**-2.1**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué le diplôme le plus avancé obtenu : 22 femmes et 25 hommes en 1978; 41 femmes et 37 hommes en 1987.

Tableau P6 : Conseils d'écoles publiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le salaire global et le sexe, 1986 et 1987

Salaire ($)	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Moins de 21 000							
1986	188	8	196	95.9	4.1	0.8	0.1
1987	201	23	224	89.7	10.3	0.8	0.2
Différence	13	15	28	-6.2	6.2	0.0	0.1
21 000 - 23 999							
1986	749	93	842	89.0	11.0	3.1	0.7
1987	387	63	450	86.0	14.0	1.5	0.5
Différence	-362	-30	-392	-3.0	3.0	-1.6	-0.2
24 000 - 26 999							
1986	1 505	214	1 719	87.6	12.4	6.2	1.7
1987	1 408	184	1 592	88.4	11.6	5.5	1.4
Différence	-97	-30	-127	0.8	-0.8	-0.7	-0.3
27 000 - 29 999							
1986	2 874	367	3 241	88.7	11.3	11.8	2.9
1987	2 190	335	2 525	86.7	13.3	8.5	2.6
Différence	-684	-32	-716	-2.0	2.0	-3.3	-0.3
30 000 - 32 999							
1986	2 386	368	2 754	86.6	13.4	9.8	2.9
1987	2 577	370	2 947	87.4	12.6	10.0	2.9
Différence	191	2	193	0.8	-0.8	0.2	0.0
33 000 - 35 999							
1986	2 856	536	3 392	84.2	15.8	11.7	4.2
1987	2 962	439	3 401	87.1	12.9	11.5	3.4
Différence	106	-97	9	2.9	-2.9	-0.2	-0.8
36 000 - 38 999							
1986	2 388	1 028	3 416	69.9	30.1	9.8	8.0
1987	2 057	469	2 526	81.4	18.6	8.0	3.7
Différence	-331	-559	-890	11.5	-11.5	-1.8	-4.3
39 000 - 41 999							
1986	2 733	1 385	4 118	66.4	33.6	11.2	10.8
1987	2 471	1 083	3 554	69.5	30.5	9.6	8.5
Différence	-262	-302	-564	3.1	-3.1	-1.6	-2.3
42 000 - 44 999							
1986	3 273	1 672	4 945	66.2	33.8	13.4	13.1
1987	2 514	1 191	3 705	67.9	32.1	9.8	9.3
Différence	-759	-481	-1 240	1.7	-1.7	-3.6	-3.8
45 000 et plus							
1986	5 401	7 126	12 527	43.1	56.9	22.2	55.7
1987	8 931	8 634	17 565	50.8	49.2	34.8	67.5
Différence	3 530	1 508	5 038	7.7	-7.7	12.6	11.8
Total*							
1986	**24 353**	**12 797**	**37 150**	**65.6**	**34.4**	**100.0**	**100.0**
1987	**25 698**	**12 791**	**38 489**	**66.8**	**33.2**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 345**	**-6**	**1 339**	**1.2**	**-1.2**		
Salaire moyen							
1986	38 033 $	45 763 $	41 196 $				
1987	40 295 $	48 185 $	43 640 $				

Source : Rapports de septembre des écoles, 1986 et 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur salaire : 570 femmes et 90 hommes en 1986; 694 femmes et 90 hommes en 1987.

Tableau P7 : Conseils d'écoles publiques, paliers élémentaire et secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon l'année d'enseignement la plus élevée et le sexe, 1978 et 1987

Année d'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Maternelle/ Jardin d'enfants							
1978	2 109	22	2 131	99.0	1.0	6.6	0.1
1987	2 268	58	2 326	97.5	2.5	7.7	0.2
Différence	159	36	195	-1.5	1.5	1.1	0.1
1re - 3e année							
1978	9 531	638	10 169	93.7	6.3	29.6	1.9
1987	8 570	666	9 236	92.8	7.2	29.0	2.6
Différence	-1 304	28	-1 270	-0.9	0.9	-0.6	0.7
4e - 6e année							
1978	6 450	4 456	10 906	59.1	40.9	20.1	13.1
1987	5 831	3 641	9 472	61.6	38.4	19.7	14.3
Différence	-619	-815	-1 567	2.5	-2.5	-0.4	1.2
7e - 8e année							
1978	4 420	6 368	10 788	41.0	59.0	13.7	18.8
1987	4 530	4 928	9 458	47.9	52.1	15.3	19.3
Différence	110	-1 553	-1 722	6.9	-6.9	1.6	0.5
9e - 10e année							
1978	1 013	1 912	2 925	34.6	65.4	3.1	5.6
1987	895	1 172	2 067	43.3	56.7	3.0	4.6
Différence	-118	-740	-858	8.7	-8.7	-0.1	-1.0
11e - 12e année							
1978	6 305	12 794	19 099	33.0	67.0	19.6	37.7
1987	5 299	9 015	14 314	37.0	63.0	17.9	35.3
Différence	-1 317	-3 604	-4 921	4.0	-4.0	-1.7	-2.4
13e année							
1978	2 336	7 722	10 058	23.2	76.8	7.3	22.8
1987	2 191	6 046	8 237	26.6	73.4	7.4	23.7
Différence	-145	-2 025	-2 556	3.4	-3.4	0.1	0.9
Total							
1978	**32 164**	**33 912**	**66 076**	**48.7**	**51.3**	**100.0**	**100.0**
1987	**29 584**	**25 526**	**55 110**	**53.7**	**46.3**	**100.0**	**100.0**
Différence	**-4 320**	**-8 581**	**-12 901**	**5.0**	**-5.0**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Tableau P8 : Conseils d'écoles publiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1978 et 1987

Poste	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Directeur/Directrice d'école							
1978	17	560	577	2.9	97.1	0.2	2.3
1987	47	519	566	8.3	91.7	0.4	2.4
Différence	30	-41	-11	5.4	-5.4	0.2	0.1
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école							
1978	59	759	818	7.2	92.8	0.6	3.1
1987	145	702	847	17.1	82.9	1.3	3.3
Différence	86	-57	29	9.9	-9.9	0.7	0.2
Chef de section							
1978	1 328	5 406	6 734	19.7	80.3	12.4	21.9
1987	1 772	5 105	6 877	25.8	74.2	15.7	24.0
Différence	444	-301	143	6.1	-6.1	3.3	2.1
Enseignant/Enseignante de classe ordinaire							
1978	8 728	16 818	25 546	34.2	65.8	81.8	68.2
1987	8 838	14 234	23 072	38.3	61.7	78.1	67.0
Différence	110	-2 584	-2 474	4.1	-4.1	-3.7	-1.2
Autres							
1978	544	1 108	1 652	32.9	67.1	5.1	4.5
1987	512	698	1 210	42.3	57.7	4.5	3.3
Différence	-32	-410	-442	9.4	-9.4	-0.6	-1.2
Total							
1978	**10 676**	**24 651**	**35 327**	**30.2**	**69.8**	**100.0**	**100.0**
1987	**11 314**	**21 258**	**32 572**	**34.7**	**65.3**	**100.0**	**100.0**
Différence	**638**	**-3 393**	**-2 755**	**4.5**	**-4.5**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Tableau P9 : Conseils d'écoles publiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon l'âge et le sexe, 1978 et 1987

Âge	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
19-29 ans							
1978	3 239	2 783	6 022	53.8	46.2	30.4	11.3
1987	1 487	845	2 332	63.8	36.2	13.2	4.0
Différence	-1 752	-1 938	-3 690	10.0	-10.0	-17.2	-7.3
30-39 ans							
1978	4 149	11 148	15 297	27.1	72.9	39.0	45.3
1987	4 071	4 670	8 741	46.6	53.4	36.1	22.0
Différence	-78	-6 478	-6 556	19.5	-19.5	-2.9	-23.3
40-49 ans							
1978	1 814	6 919	8 733	20.8	79.2	17.0	28.1
1987	4 150	10 412	14 562	28.5	71.5	36.8	49.1
Différence	2 336	3 493	5 829	7.7	-7.7	19.8	21.0
50-59 ans							
1978	1 201	3 303	4 504	26.7	73.3	11.3	13.4
1987	1 391	4 859	6 250	22.3	77.7	12.3	22.9
Différence	190	1 556	1 746	-4.4	4.4	1.0	9.5
60 ans et plus							
1978	242	448	690	35.1	64.9	2.3	1.8
1987	185	431	616	30.0	70.0	1.6	2.0
Différence	-57	-17	-74	-5.1	5.1	-0.7	0.2
Total*							
1978	**10 645**	**24 601**	**35 246**	**30.2**	**69.8**	**100.0**	**100.0**
1987	**11 284**	**21 217**	**32 501**	**34.7**	**65.3**	**100.0**	**100.0**
Différence	**639**	**-3 384**	**-2 745**	**4.5**	**-4.5**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur âge : 31 femmes et 58 hommes en 1978; 30 femmes et 41 hommes en 1987.

Tableau P10 : Conseils d'écoles publiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement et le sexe, 1978 et 1987

Expérience dans l'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Débutants/Débutantes							
1978	407	428	835	48.7	51.3	3.8	1.7
1987	416	316	732	56.8	43.2	3.7	1.5
Différence	9	-112	-103	8.1	-8.1	-0.1	-0.2
1-10 années							
1978	6 182	9 687	15 869	39.0	61.0	57.9	39.3
1987	3 998	3 216	7 214	55.4	44.6	35.3	15.1
Différence	-2 184	-6 471	-8 655	16.4	-16.4	-22.6	-24.2
11-20 années							
1978	3 086	11 107	14 193	21.7	78.3	28.9	45.1
1987	4 934	9 331	14 265	34.6	65.4	43.6	43.9
Différence	1 848	-1 776	72	12.9	-12.9	14.7	-1.2
21-30 années							
1978	821	3 014	3 835	21.4	78.6	7.7	12.2
1987	1 783	7 631	9 414	18.9	81.1	15.8	35.9
Différence	962	4 617	5 579	-2.5	2.5	8.1	23.7
31 années et plus							
1978	180	415	595	30.3	69.7	1.7	1.7
1987	183	764	947	19.3	80.7	1.6	3.6
Différence	3	349	352	-11.0	11.0	-0.1	1.9
Total							
1978	**10 676**	**24 651**	**35 327**	**30.2**	**69.8**	**100.0**	**100.0**
1987	**11 314**	**21 258**	**32 572**	**34.7**	**65.3**	**100.0**	**100.0**
Différence	**638**	**-3 393**	**-2 755**	**4.5**	**-4.5**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

Tableau P11 : Conseils d'écoles publiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le diplôme le plus avancé obtenu et le sexe, 1978 et 1987

Diplôme le plus avancé	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Sans diplôme							
1978	846	4 217	5 063	16.7	83.3	7.9	17.1
1987	524	2 443	2 967	17.7	82.3	4.6	11.5
Différence	-322	-1 774	-2 096	1.0	-1.0	-3.3	-5.6
Baccalauréat							
1978	9 009	17 580	26 589	33.9	66.1	84.6	71.4
1987	9 445	15 282	24 727	38.2	61.8	83.7	72.0
Différence	436	-2 298	-1 862	4.3	-4.3	-0.9	0.6
Maîtrise							
1978	777	2 733	3 510	22.1	77.9	7.3	11.1
1987	1 286	3 407	4 693	27.4	72.6	11.4	16.1
Différence	509	674	1 183	5.3	-5.3	4.1	5.0
Doctorat							
1978	19	82	101	18.8	81.2	0.2	0.3
1987	29	88	117	24.8	75.2	0.3	0.4
Différence	10	6	16	6.0	-6.0	0.1	0.1
Total*							
1978	**10 651**	**24 612**	**35 263**	**30.2**	**69.8**	**100.0**	**100.0**
1987	**11 284**	**21 220**	**32 504**	**34.7**	**65.3**	**100.0**	**100.0**
Différence	**633**	**-3 392**	**-2 759**	**4.5**	**-4.5**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1978 et 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué le diplôme le plus avancé obtenu : 25 femmes et 39 hommes en 1978; 38 femmes et 30 hommes en 1987.

Tableau P12 : Conseils d'écoles publiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le salaire global et le sexe, 1986 et 1987

Salaire ($)	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Moins de 21 000							
1986	67	31	98	68.4	31.6	0.6	0.1
1987	52	28	80	65.0	35.0	0.5	0.1
Différence	-15	-3	-18	-3.4	3.4	-0.1	0.0
21 000 - 23 999							
1986	158	115	273	57.9	42.1	1.5	0.5
1987	128	81	209	61.2	38.8	1.2	0.4
Différence	-30	-34	-64	3.3	-3.3	-0.3	-0.1
24 000 - 26 999							
1986	345	258	603	57.2	42.8	3.3	1.2
1987	275	224	499	55.1	44.9	2.5	1.1
Différence	-70	-34	-104	-2.1	2.1	-0.8	-0.1
27 000 - 29 999							
1986	509	378	887	57.4	42.6	4.9	1.8
1987	544	364	908	59.9	40.1	5.0	1.7
Différence	35	-14	21	2.5	-2.5	0.1	-0.1
30 000 - 32 999							
1986	491	419	910	54.0	46.0	4.8	1.9
1987	527	421	948	55.6	44.4	4.8	2.0
Différence	36	2	38	1.6	-1.6	0.0	0.1
33 000 - 35 999							
1986	525	434	959	54.7	45.3	5.1	2.0
1987	529	407	936	56.5	43.5	4.8	1.9
Différence	4	-27	-23	1.8	-1.8	-0.3	-0.1
36 000 - 38 999							
1986	1 080	1 519	2 599	41.6	58.4	10.5	7.0
1987	564	514	1 078	52.3	47.7	5.1	2.4
Différence	-516	-1 005	-1 521	10.7	-10.7	-5.4	-4.6
39 000 - 41 999							
1986	1 180	1 468	2 648	44.6	55.4	11.4	6.8
1987	1 091	1 450	2 541	42.9	57.1	9.9	6.9
Différence	-89	-18	-107	-1.7	1.7	-1.5	0.1
42 000 - 44 999							
1986	1 039	1 334	2 373	43.8	56.2	10.1	6.2
1987	1 230	1 379	2 609	47.1	52.9	11.2	6.6
Différence	191	45	236	3.3	-3.3	1.1	0.4
45 000 et plus							
1986	4 939	15 608	20 547	24.0	76.0	47.8	72.4
1987	6 030	16 177	22 207	27.2	72.8	55.0	76.9
Différence	1 091	569	1 660	3.2	-3.2	7.2	4.5
Total*							
1986	**10 333**	**21 564**	**31 897**	**32.4**	**67.6**	**100.0**	**100.0**
1987	**10 970**	**21 045**	**32 015**	**34.3**	**65.7**	**100.0**	**100.0**
Différence	**637**	**-519**	**118**	**1.9**	**-1.9**		
Salaire moyen							
1986	44 243 $	47 845 $	46 843 $				
1987	46 285 $	50 124 $	49 228 $				

Source : Rapports de septembre des écoles, 1986 et 1987.

Remarque. - Les salaires moyens pour 1986 et 1987 ont été calculés à partir de groupes de données et selon des intervalles différents.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur salaire : 346 femmes et 205 hommes en 1986; 344 femmes et 213 hommes en 1987.

Tableau R1 : Conseils d'écoles catholiques, paliers élémentaire et secondaire : Répartition du personnel enseignant selon le sexe, 1985 et 1987

Année scolaire débutant en	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
Élémentaire					
1985	13 042	4 690	17 732	73.6	26.4
1987	14 349	4 718	19 067	75.3	24.7
Différence	1 307	28	1 335	1.7	-1.7
Secondaire					
1987	2 941	3 553	6 494	45.3	54.7

Source : Rapports de septembre des écoles, 1985 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année en 1987.

Tableau R2 : Conseils d'écoles catholiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1985 et 1987

Poste	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Directeur/Directrice d'école							
1985	254	960	1 214	20.9	79.1	1.9	20.5
1987	283	965	1 248	22.7	77.3	2.0	20.5
Différence	29	5	34	1.8	-1.8	0.1	0.0
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école							
1985	86	213	299	28.8	71.2	0.7	4.5
1987	115	220	335	34.3	65.7	0.8	4.7
Différence	29	7	36	5.5	-5.5	0.1	0.2
Chef de section							
1985	4	3	7	57.1	42.9	0.0	0.1
1987	4	1	5	80.0	20.0	0.0	0.0
Différence	0	-2	-2	22.9	-22.9	0.0	-0.1
Enseignant/Enseignante de classe ordinaire							
1985	11 460	3 218	14 678	78.1	21.9	87.9	68.6
1987	12 486	3 232	15 718	79.4	20.6	87.0	68.5
Différence	1 026	14	1 040	1.3	-1.3	-0.9	-0.1
Autres							
1985	1 238	296	1 534	80.7	19.3	9.5	6.3
1987	1 461	300	1 761	83.0	17.0	10.2	6.4
Différence	223	4	227	2.3	-2.3	0.7	0.1
Total							
1985	**13 042**	**4 690**	**17 732**	**73.6**	**26.4**	**100.0**	**100.0**
1987	**14 349**	**4 718**	**19 067**	**75.3**	**24.7**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 307**	**28**	**1 335**	**1.7**	**-1.7**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1985 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

Tableau R3 : Conseils d'écoles catholiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon l'âge et le sexe, 1985 et 1987

Âge	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
19-29 ans							
1985	2 189	505	2 694	81.3	18.7	16.8	10.8
1987	2 540	529	3 069	82.8	17.2	17.7	11.3
Différence	351	24	375	1.5	-1.5	0.9	0.5
30-39 ans							
1985	5 641	2 321	7 962	70.8	29.2	43.3	49.7
1987	5 558	1 909	7 467	74.4	25.6	38.8	40.7
Différence	-83	-412	-495	3.6	-3.6	-4.5	-9.0
40-49 ans							
1985	3 745	1 495	5 240	71.5	28.5	28.8	32.0
1987	4 663	1 823	6 486	71.9	28.1	32.5	38.9
Différence	918	328	1 246	0.4	-0.4	3.7	6.9
50-59 ans							
1985	1 287	329	1 616	79.6	20.4	9.9	7.0
1987	1 433	404	1 837	78.0	22.0	10.0	8.6
Différence	146	75	221	-1.6	1.6	0.1	1.6
60 ans et plus							
1985	160	23	183	87.4	12.6	1.2	0.5
1987	132	21	153	86.3	13.7	0.9	0.4
Différence	-28	-2	-30	-1.1	1.1	-0.3	-0.1
Total*							
1985	**13 022**	**4 673**	**17 695**	**73.6**	**26.4**	**100.0**	**100.0**
1987	**14 326**	**4 686**	**19 012**	**75.4**	**24.6**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 304**	**13**	**1 317**	**1.8**	**-1.8**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1985 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année en 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur âge : 39 femmes et 42 hommes en 1985; 23 femmes et 32 hommes en 1987.

Tableau R4 : Conseils d'écoles catholiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement et le sexe, 1985 et 1987

Expérience dans l'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Débutants/Débutantes							
1985	369	126	495	74.5	25.5	2.8	2.7
1987	701	188	889	78.9	21.1	4.9	4.0
Différence	332	62	394	4.4	-4.4	2.1	1.3
1-10 années							
1985	4 481	1 427	5 908	75.8	24.2	34.4	30.4
1987	4 829	1 218	6 047	79.9	20.1	33.7	25.8
Différence	348	-209	139	4.1	-4.1	-0.7	-4.6
11-20 années							
1985	5 484	2 059	7 543	72.7	27.3	42.0	43.9
1987	5 717	2 017	7 734	73.9	26.1	39.8	42.8
Différence	233	-42	191	1.2	-1.2	-2.2	-1.1
21-30 années							
1985	2 336	984	3 320	70.4	29.6	17.9	21.0
1987	2 698	1 168	3 866	69.8	30.2	18.8	24.8
Différence	362	184	546	-0.6	0.6	0.9	3.8
31 années et plus							
1985	372	94	466	79.8	20.2	2.9	2.0
1987	404	127	531	76.1	23.9	2.8	2.7
Différence	32	33	65	-3.7	3.7	-0.1	0.7
Total							
1985	**13 042**	**4 690**	**17 732**	**73.6**	**26.4**	**100.0**	**100.0**
1987	**14 349**	**4 718**	**19 067**	**75.3**	**24.7**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 307**	**28**	**1 335**	**1.7**	**-1.7**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1985 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

Tableau R5 : Conseils d'écoles catholiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le diplôme le plus avancé obtenu et le sexe, 1985 et 1987

Diplôme le plus avancé	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Sans diplôme							
1985	5 453	518	5 971	91.3	8.7	41.9	11.1
1987	5 410	467	5 877	92.1	7.9	37.8	10.0
Différence	-43	-51	-94	0.8	-0.8	-4.1	-1.1
Baccalauréat							
1985	7 120	3 366	10 486	67.9	32.1	54.7	72.0
1987	8 386	3 378	11 764	71.3	28.7	58.5	72.1
Différence	1 266	12	1 278	3.4	-3.4	3.8	0.1
Maîtrise							
1985	448	781	1 229	36.5	63.5	3.4	16.7
1987	526	836	1 362	38.6	61.4	3.7	17.8
Différence	78	55	133	2.1	-2.1	0.3	1.1
Doctorat							
1985	5	8	13	38.5	61.5	0.0	0.2
1987	7	5	12	58.3	41.7	0.0	0.1
Différence	2	-3	-1	19.8	-19.8	0.0	-0.1
Total*							
1985	**13 026**	**4 673**	**17 699**	**73.6**	**26.4**	**100.0**	**100.0**
1987	**14 329**	**4 686**	**19 015**	**75.4**	**24.6**	**100.0**	**100.0**
Différence	**1 303**	**13**	**1 316**	**1.8**	**-1.8**		

Source : Rapports de septembre des écoles, 1985 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué le diplôme le plus avancé obtenu : 16 femmes et 17 hommes en 1985; 14 femmes et 18 hommes en 1987.

Tableau R6 : Conseils d'écoles catholiques, palier élémentaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le salaire global et le sexe, 1986 et 1987

Salaire ($)	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Moins de 21 000							
1986	116	14	130	89.2	10.8	0.9	0.3
1987	95	10	105	90.5	9.5	0.7	0.2
Différence	-21	-4	-25	1.2	-1.2	-0.2	-0.1
21 000 - 23 999							
1986	548	103	651	84.2	15.8	4.1	2.2
1987	358	85	443	80.8	19.2	2.5	1.8
Différence	-190	-18	-208	-3.4	3.4	-1.6	-0.4
24 000 - 26 999							
1986	1 061	194	1 255	84.5	15.5	8.0	4.2
1987	918	162	1 080	85.0	15.0	6.5	3.5
Différence	-143	-32	-175	0.5	-0.5	-1.5	-0.7
27 000 - 29 999							
1986	1 573	217	1 790	87.9	12.1	11.8	4.6
1987	1 429	178	1 607	88.9	11.1	10.1	3.8
Différence	-144	-39	-183	1.0	-1.0	-1.7	-0.8
30 000 - 32 999							
1986	1 944	255	2 199	88.4	11.6	14.6	5.5
1987	1 667	252	1 919	86.9	13.1	11.8	5.4
Différence	-277	-3	-280	-1.5	1.5	-2.8	-0.1
33 000 - 35 999							
1986	1 461	276	1 737	84.1	15.9	11.0	5.9
1987	1 749	236	1 985	88.1	11.9	12.4	5.0
Différence	288	-40	248	4.0	-4.0	1.4	-0.9
36 000 - 38 999							
1986	1 215	339	1 554	78.2	21.8	9.1	7.3
1987	1 055	195	1 250	84.4	15.6	7.5	4.2
Différence	-160	-144	-304	6.2	-6.2	-1.6	-3.1
39 000 - 41 999							
1986	1 606	554	2 160	74.4	25.6	12.1	11.9
1987	1 427	370	1 797	79.4	20.6	10.1	7.9
Différence	-179	-184	-363	5.1	-5.1	-2.0	-4.0
42 000 - 44 999							
1986	1 777	641	2 418	73.5	26.5	13.4	13.7
1987	1 435	440	1 875	76.5	23.5	10.2	9.4
Différence	-342	-201	-543	3.0	-3.0	-3.2	-4.3
45 000 et plus							
1986	1 983	2 079	4 062	48.8	51.2	14.9	44.5
1987	3 980	2 749	6 729	59.1	40.9	28.2	58.8
Différence	1 997	670	2 667	10.3	-10.3	13.3	14.3
Total*							
1986	**13 284**	**4 672**	**17 956**	**74.0**	**26.0**	**100.0**	**100.0**
1987	**14 113**	**4 677**	**18 790**	**75.1**	**24.9**	**100.0**	**100.0**
Différence	**829**	**5**	**834**	**1.1**	**-1.1**		
Salaire moyen							
1986	35 874 $	43 797 $	38 347 $				
1987	38 390 $	46 964 $	40 679 $				

Source : Rapports de septembre des écoles, 1986 et 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur salaire : 325 femmes et 56 hommes en 1986; 236 femmes et 41 hommes en 1987.

Tableau R7 : Conseils d'écoles catholiques, paliers élémentaire et secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon l'année d'enseignement la plus élevée et le sexe, 1987

Année d'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Maternelle/ Jardin d'enfants	1 550	26	1 576	98.4	1.6	11.0	0.4
1re - 3e année	4 375	224	4 599	95.1	4.9	31.1	3.6
4e - 6e année	3 357	1 239	4 596	73.0	27.0	23.9	20.1
7e - 8e année	2 509	1 859	4 368	57.4	42.6	17.9	30.2
9e - 10e année	583	707	1 290	45.2	54.8	4.1	11.5
11e - 12e année	1 273	1 342	2 615	48.7	51.3	9.1	21.8
13e année	407	755	1 162	35.0	65.0	2.9	12.3
Total	**14 054**	**6 152**	**20 206**	**69.6**	**30.4**	**100.0**	**100.0**

Source : Rapport de septembre des écoles, 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

Tableau R8 : Conseils d'écoles catholiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1987

Poste	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Directeur/Directrice d'école	30	99	129	23.3	76.7	1.0	2.8
Directeur/Directrice adjoint(e) d'école	35	146	181	19.3	80.7	1.2	4.1
Chef de section	344	705	1 049	32.8	67.2	11.7	19.8
Enseignant/Enseignante de classe ordinaire	2 400	2 501	4 901	49.0	51.0	81.6	70.4
Autres	132	102	234	56.4	43.6	4.5	2.9
Total	**2 941**	**3 553**	**6 494**	**45.3**	**54.7**	**100.0**	**100.0**

Source : Rapport de septembre des écoles, 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

Tableau R9 : Conseils d'écoles catholiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon l'âge et le sexe, 1987

Âge	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
19-29 ans	836	602	1 438	58.1	41.9	28.6	17.0
30-39 ans	1 162	1 562	2 724	42.7	57.3	39.7	44.2
40-49 ans	710	1 076	1 786	39.8	60.2	24.3	30.4
50-59 ans	187	271	458	40.8	59.2	6.4	7.7
60 ans et plus	31	23	54	57.4	42.6	1.1	0.7
Total*	**2 926**	**3 534**	**6 460**	**45.3**	**54.7**	**100.0**	**100.0**

Source : Rapport de septembre des écoles, 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur âge : 15 femmes et 19 hommes en 1987.

Tableau R10 : Conseils d'écoles catholiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement et le sexe, 1987

Expérience dans l'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Débutants/Débutantes	210	165	375	56.0	44.0	7.1	4.6
1-10 années	1 472	1 448	2 920	50.4	49.6	50.1	40.8
11-20 années	931	1 380	2 311	40.3	59.7	31.7	38.8
21-30 années	280	513	793	35.3	64.7	9.5	14.4
31 années et plus	48	47	95	50.5	49.5	1.6	1.3
Total	**2 941**	**3 553**	**6 494**	**45.3**	**54.7**	**100.0**	**100.0**

Source : Rapport de septembre des écoles, 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

Tableau R11 : Conseils d'écoles catholiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le diplôme le plus avancé obtenu et le sexe, 1987

Diplôme le plus avancé	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Sans diplôme	108	134	242	44.6	55.4	3.7	3.8
Baccalauréat	2 493	2 798	5 291	47.1	52.9	85.2	79.2
Maîtrise	321	581	902	35.6	64.4	11.0	16.4
Doctorat	5	22	27	18.5	81.5	0.2	0.6
Total*	**2 927**	**3 535**	**6 462**	**45.3**	**54.7**	**100.0**	**100.0**

Source : Rapport de septembre des écoles, 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué le diplôme le plus avancé obtenu : 14 femmes et 18 hommes en 1987.

Tableau R12 : Conseils d'écoles catholiques, palier secondaire : Répartition du personnel enseignant à plein temps selon le salaire global et le sexe, 1987

Salaire ($)	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes par rapport au total de femmes	Pourcentage d'hommes par rapport au total d'hommes
Moins de 21 000	11	6	17	64.7	35.3	0.4	0.2
21 000 - 23 999	82	72	154	53.2	46.8	2.9	2.1
24 000 - 26 999	176	129	305	57.7	42.3	6.2	3.7
27 000 - 29 999	218	190	408	53.4	46.6	7.7	5.4
30 000 - 32 999	280	238	518	54.1	45.9	9.9	6.8
33 000 - 35 999	222	197	419	53.0	47.0	7.8	5.6
36 000 - 38 999	201	175	376	53.5	46.5	7.1	5.0
39 000 - 41 999	295	302	597	49.4	50.6	10.4	8.6
42 000 - 44 999	229	263	492	46.5	53.5	8.1	7.5
45 000 et plus	1 123	1 936	3 059	36.7	63.3	39.6	55.2
Total*	**2 837**	**3 508**	**6 345**	**44.7**	**55.3**	**100.0**	**100.0**
Salaire moyen	41 323 $	46 500 $	44 307 $				

Source : Rapport de septembre des écoles, 1987.

Remarque. - Ces données ne peuvent être comparées à celles des années précédentes en raison de l'extension du financement, par les fonds publics, des écoles séparées catholiques jusqu'en onzième année, en 1985, jusqu'en douzième année, en 1986, et jusqu'en treizième année, en 1987.

* À l'exclusion des membres du personnel enseignant qui n'ont pas indiqué leur salaire : 104 femmes et 45 hommes en 1987.